

Bulletin du Conseil communal

N° 23



Lausanne

Séance du 16 juin 2015 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 16 juin 2015

23^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire**Ordre du jour**1783**Première partie**.....1790**Communications**

Ouverture de la séance1790

Décès de M. Gérard Mivelaz1790

Sortie annuelle de la COGES1790

Soirée conviviale du 3 juin au Service de protection et sauvetage1791

Affaires courantes du Conseil1791

Démission de M. Giampiero Trezzini du Conseil communal au 24 août 20151791

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les Préavis N^{os} 2015/14, 2015/21, 2015/24, 2015/15, 2015/19, 2015/25 et 2015/341793**Communications – Dépôts**

Question écrite de M. Roland Ostermann : « Urbanisme sous pression à Vers-chez-les-Blanc ?.....1794

Motion de M^{me} Séverine Evéquoz et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant !.....1794

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »1795

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Economiser l'eau pour et par les Lausannois »1795

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage – abus et récupération des prestations perçues indûment ! ».....1795

Election du Bureau 2015-2016

Election du président du Conseil communal pour l'année 2015-20161795

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2015-2016.....1795Election du 2^e vice-président du Conseil communal 2015-20161795

Election des scrutateurs du Conseil communal 2015-2016.....1796

Election des scrutateurs suppléants du Conseil communal 2014-2015.....1796

Questions orales.....1796**Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police**Préavis N^o 2015/11 du 5 février 2015

Discussion – Reprise1800

Comptes de l'exercice 2014

| | |
|---|------|
| Préavis N° 2015/25 du 9 avril 2015 | 1805 |
| Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne Exercice 2014..... | 1839 |
| Rapport..... | 1842 |
| Discussion | 1847 |

Elections – Résultats

| | |
|--|------|
| Election du président du Conseil communal pour l'année 2015-2016 | 1855 |
| Election du 1 ^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2015-2016..... | 1855 |
| Election du 2 ^e vice-président du Conseil communal pour l'année 2015-2016 | 1856 |
| Election de deux scrutateurs pour l'année 2015-2016 | 1856 |
| Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2015-2016 | 1856 |

Crédits supplémentaires pour 2015 (1^{re} série)

| | |
|---------------------------------------|------|
| Préavis N° 2015/34 du 7 mai 2015..... | 1856 |
| Rapport..... | 1869 |
| Discussion | 1870 |

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Élection du Bureau 2015-2016.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R84. Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R88. Rapport-préavis N° 2014/76 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc. Modification de la zone de restructuration ». Réponse à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc–Montblesson–Chalet-à-Gobet) ». (TRX). ANDRE GEBHARDT.
- R93. Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R94. Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R95. Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R96. Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- R97. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » (LSP). DENIS CORBOZ.
- R98. Pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- R102. Préavis N° 2015/11 : Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police. (LSP). DAVID PAYOT. (*Reprise de la discussion.*)
- R106. Motion de M^{me} Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town ». (AGC, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R109. Rapport-préavis N° 2014/77 : Réponse au postulat de M. Julien Sansonnens « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- R110. Rapport-préavis N° 2014/83 : Politique de sécurité publique. Réponses à neuf initiatives (Fabrice Ghelfi ; Natacha Litzistorf Spina ; Pierre Oberson ; Jean-Luc Laurent ; Mathieu Blanc ; Rebecca Ruiz ; Nkiko Nsengimana) et cinq pétitions (habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon ; habitants et usagers du quartier de St-Roch ; Éric Oberti ; UDC section Lausanne ; Andreia Barata). (LSP, AGC, SIPP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). BENOIT GAILLARD.

- R111. Préavis N° 2015/14 : Projet de construction de 2 bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 70 logements subventionnés, une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres, des locaux d'activités et un parking souterrain de 39 places, sis avenue de Sévelin 10, 12, 14a, 14b et 16. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant 4424 m² de la parcelle N° 885, en faveur d'une propriété par étages constituée de deux lots appartenant à la Coopérative Le Logement Idéal (LI) et à la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Coopérative Le Logement Idéal. (LSP, EJCS). ALAIN HUBLER.
- R112. Préavis N° 2015/15 : Métamorphose. Plaines-du-Loup. Demande de crédit pour les études des plans partiels d'affectation (PPA) 2,3 et 4. (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- R113. Rapport-préavis N° 2015/19 : Octroi d'un cautionnement et d'une subvention d'amortissement à la Fondation de Beaulieu. Réponses à deux interpellations (Gilles Meystre ; Nicolas Gillard) (AGC). LAURENT REBEAUD.
- R114. Préavis N° 2015/21 : Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoises (STEP de Vidy), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire. Agrandissement des locaux du laboratoire d'eau service et achat de nouveaux appareils. (TRX). OLIVIER FALLER.
- R115. Préavis N° 2015/24 : Collège de Saint-Roch. Réfection et assainissement des salles de gymnastique. Demande d'un crédit d'ouvrage. (EJCS, TRX). MAURICE CALAME.
- R116. Préavis N° 2015/25 : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2014. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, PRESIDENT).
- R117. Préavis N° 2015/34 : Crédits supplémentaires pour 2015 (1^{re} série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-YVES OPIKOFER, VICE-PRESIDENT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI42. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI43. Postulat de M. Pierre Oberson : « Écoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI44. Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers ». (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI45. Postulat de M. Bertrand Picard : « Mise en évidence des itinéraires forestiers : un pas de plus dans la bonne direction ». (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI46. Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver ». (22^e/2.6.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI47. Postulat de M. Yvan Salzmann pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois. (22^e/2.6.15). DISCUSSION PREALABLE.

INI48. Postulat de M. Philipp Stauber : « Des carrés justes ou pas de carrés ! Pour un préavis municipal qui définit de manière formelle les règles applicables aux espaces confessionnels dans les cimetières de la Ville ». (22^e/2.6.15). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

INT46. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » (9^e/9.12.14) [SIPP/12.3.15]. DISCUSSION.

INT47. Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? » (11^e/20.1.15) [SIPP, TRX/19.3.15]. DISCUSSION.

INT48. Interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! » (14^e/17.2.15) [TRX/19.3.15]. DISCUSSION.

INT49. Interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon ». (14^e/17.2.15) [TRX/19.3.15]. DISCUSSION.

INT50. Interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? » (14^e/17.2.15) [SIPP/12.3.15]. DISCUSSION.

INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Un chèque de CHF 20 millions avant juin 2015 : sauvetage ou naufrage annoncé du théâtre de Beaulieu ? » (16^e/17.3.15) [AGC/26.3.15]. DISCUSSION.

INT55. Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Parcelles CFF à Lausanne : une valorisation maximale ? » (9^e/9.12.14) [LSP, TRX/30.4.15]. DISCUSSION.

INT56. Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron sur la réorganisation du Service des assurances sociales (SAS). (14^e/17.2.15) [SIPP/30.4.15]. DISCUSSION.

INT57. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétons-pendulaires à la place de la gare ». (17^e/31.3.15) [TRX/30.4.15]. DISCUSSION.

INT58. Interpellation de M^{me} Myrèle Knecht : « La Fondation City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? » (11^e/20.1.15) [AGC, LSP/21.5.15]. DISCUSSION.

INT59. Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « 'Libérer l'espace public' lausannois de la pollution visuelle de l'affichage publicitaire ». (14^e/17.2.15) [TRX/13.5.15]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 17.6 (19 h 30), 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 28.10.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (GILLES MEYSTRE).
- 9.12.14 Préavis N° 2014/67 : Métamorphose. Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de concertation. (SiL, TRX). DAVID PAYOT.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD, VICE-PRESIDENT).
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/72 : Intentions municipales en matière de politique régionale. Réponse à deux motions (Fabrice Ghelfi ; Axel Marion). (AGC, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY, PRESIDENTE).
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/75 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP). DENIS CORBOZ
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement ». (TRX, LSP). THERESE DE MEURON.
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 17.2.15 Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions ». Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel ». Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut ». Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC). Rapport-préavis N° 2015/1 : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à onze initiatives (Grégoire Junod ; Gilles Meystre ; Claire Attinger ; Françoise Longchamp ; Évelyne Knecht ; Rebecca Ruiz ; Myriam Tétaz ; Philippe Clivaz ; Pierre-Antoine Hildbrand), deux interpellations (Françoise Longchamp ; Yves Adam) et une pétition (POP Jeunesses popistes). (AGC, EJCS). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/3 : La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne. Réponse au postulat de M. Axel Marion. (EJCS). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/4 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). ANDRE MACH.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre *b* LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (TRX, SiL, FIPAV, LSP). DANIEL DUBAS.
- 17.2.15 Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- 31.3.15 Postulat de M. Yves Ferrari : « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). JEAN MEYLAN.
- 31.3.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche. » (LSP). ALBERT GRAF.
- 31.3.15 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LSP, EJCS, TRX, FIPAV). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 31.3.15 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » ; postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la possibilité de réduire de nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public. (TRX). MARIA VELASCO.
- 21.4.15 Préavis N° 2015/17 : Projet de construction de 12 bâtiments « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 88 logements, 3 zones d'activité, 2 chambres d'amis, 2 salles communes, un parking souterrain de 84 places et 23 places extérieures, sis chemin du Chalet-de-Pra-Roman. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 15'323 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA. Acquisition de parts sociales de la CODHA par la Ville de Lausanne. (LSP). PHILIPPE MIVELAZ.
- 21.4.15 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ». (LSP). BERTRAND PICARD.
- 21.4.15 Rapport-préavis N° 2015/20 : Métamorphose. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). ALAIN HUBLER.
- 19.5.15 Préavis N° 2015/22 : Les communes romandes solidaires pour l'eau. Le fonds Solidarité internationale eau. Réalisation et gestion (2009 et 2013). (TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 19.5.15 Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à proposer des économies à la Municipalité. (EJCS, FIPAV). VALENTIN CHRISTE.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/26 : « Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? ». Réponse au postulat de la Commission des finances. (AGC). COMMISSION DES FINANCES.

- 19.5.15 Préavis N° 2015/27 : Révision complète du groupe turbine-alternateur n° 1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement. (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 19.5.15 Préavis N° 2015/28 : Immeuble de la route de Berne 7 à Lausanne. Cession du bâtiment et octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL). (LSP). ALAIN HUBLER.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/29 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Les cadres lausannois à Lausanne et environs ». (AGC). BERTRAND PICARD.
- 19.5.15 Postulat de M. Hadrien Buclin : « Pour une entreprise communale de construction et de rénovation des bâtiments ». (LSP). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 19.5.15 Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un remplacement partiel des annuités automatiques des employés communaux par des augmentations au mérite, dans un premier temps pour les revenus AVS supérieurs à 84'600 francs (revenu AVS maximum déterminant au 1^{er} janvier 2015) ». (AGC). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/30 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Neutralité du réseau internet lausannois ». (SiL). EDDY ANSERMET.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/31 : Réponse de la Municipalité à la motion Jean-François Cachin et consorts intitulée « Inégalités de traitement. Règlement pour la Municipalité de Lausanne. Modification de l'art. 32 Traitement et restitution des indemnités ». (AGC). ROLAND OSTERMANN.
- 2.6.15 Préavis N° 2015/32 : Qualité de vie dans les parcs lausannois. (FIPAV, TRX, LSP). CLAUDE BONNARD.
- 2.6.15 Préavis N° 2015/33 : Vente de 146 m² de la parcelle 18812, sise route de Prilly, à la société NewHome Investments S.A. pour l'édification d'un immeuble locatif de quatorze logements. (LSP). EVELYNE KNECHT.
- 2.6.15 Rapport-préavis N° 2015/35 : Réponse au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la soustraitance ». Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». (TRX, EJCS, LSP). ELIANE AUBERT.
- 16.6.15 Rapport-préavis N° 2015/36 : Pour un centre « Contact Énergies » mobile. Réponse au postulat de M. Philippe Jacquat. (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 16.6.15 Préavis N° 2015/37 : Plan de quartier « chemin des Falaises » concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, le chemin des Falaises et la forêt du Vallon (parcelle N° 3013). Abrogation partielle du plan d'extension N° 574 du 11 juin 1976 et du plan partiel d'affectation N° 721 du 21 février 2007. Convention foncière. (TRX). ELISABETH MÜLLER.
- 16.6.15 Rapport-préavis N° 2015/38 : Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse à la motion de M^{me} Christina Maier. (EJCS, LSP, TRX). EDDY ANSERMET.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « AFJD – Association pour la formation des jeunes danseurs : culture ou formation ? » (11^e/20.1.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Un pas en avant, deux pas en arrière ; le besoin de sécurité concerne également la police lausannoise ». (11^e/20.1.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Comment va la maison de paille ? » (14^e/17.2.15) [FIPAV, TRX]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » (15^e/3.3.15) [AGC, LSP]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? » (15^e/3.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 17.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise ». (16^e/17.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Lausanne Jardins 2014 : les graines vont-elles germer avec les deniers récoltés ? » (18^e/21.4.15) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? » (18^e/21.4.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M. Philipp Stauber : « L'affectation du site de Tuilière-Sud à la construction du nouveau stade de football prive-t-elle la Ville de CHF 100 millions de rentrées en droits de superficie ? » (18^e/21.4.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne-Sport en *Challenge League* ». (18^e/21.4.15) [SIPP]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne ». (18^e/21.4.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.5.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Mais où donc disparaissent les lavures ? » (21^e/19.5.15) [TRX, FIPAV, SiL]. DISCUSSION.
- 19.5.15 Interpellation de M. Valentin Christe : « Politique d'asile, quelle évolution ces dix dernières années ? » (21^e/19.5.15) [SIPP, EJCS]. DISCUSSION.
- 19.5.15 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Évolution des statistiques concernant l'hébergement d'urgence de nuit, dès 2011, dans toutes les structures mises à disposition par la Ville de Lausanne ». (21^e/19.5.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 2.6.15 Interpellation de M^{me} Séverine Évéquoz : « Stop au transport de chlore pour préserver les habitants et l'environnement ». (22^e/2.6.15) [SIPP, LSP, TRX]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Mathieu Blanc, Alix-Olivier Briod, Muriel Chenaux Mesnier, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Romain Felli, Yves Ferrari, Anne-Lise Ichters, Alain Jeanmonod, Evelyne Knecht, Gianna Marly, Manuela Marti, Sophie Michaud Gigon, Fabrice Moscheni, Vincent Mottier, Sarah Neumann, Blaise Michel Pitton, Namasivayam Thambipillai.

| | |
|-----------------------------|------------|
| Membres présents | 81 |
| Membres absents excusés | 19 |
| Membres absents non excusés | 0 |
| Effectif actuel | 100 |

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance avec une petite phrase : « Ce que tu dis à un sage développe sa sagesse. Ce que tu transmets à un homme honnête augmente son savoir. Si tu deviens sage, c'est toi qui en profiteras. Si tu deviens orgueilleux, c'est toi qui en supporteras les conséquences », livre des Proverbes, chapitre 9.

Communication

Décès de M. Gérard Mivelaz

Le président : – Je commence cette séance en vous demandant d'observer une minute de silence. Nous avons appris la triste nouvelle du décès du papa de notre collègue Philippe Mivelaz. Monsieur le conseiller Philippe Mivelaz, je vous transmets, ainsi qu'à votre famille, nos sincères condoléances.

Je vous saurais gré de vous lever pour une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication

Sortie annuelle de la COGES

Le président : – J'aimerais également remercier la COGES et sa présidente, M^{me} Claude Grin, qui n'est pas présente, pour l'organisation de la sortie de la COGES, qui a eu lieu à Evian. C'était une journée fort réussie. Nous avons été reçus par la Mairie d'Evian et nous avons pu visiter l'exposition du peintre, écrivain et homme du monde Jacques-Emile Blanche, personne multiple. Si vous allez à Evian, cela vaut la peine de visiter cette exposition. La journée a été très belle et conviviale. Nous avons été reçus par M. le maire, et une belle photo de M. le maire et de M. le syndic a été prise ; c'est très symbolique.

Communication

Soirée conviviale du 3 juin au Service de protection et sauvetage

Le président : – J'aimerais aussi remercier le Service de protection et sauvetage à Lausanne pour la soirée du 3 juin. Nous étions plus de 50 conseillers communaux. Nous avons pu assister à la présentation des divers services de cette direction, et même assister à des exercices *life* – même très *life*, puisque nous avons eu droit à deux exercices. Un grand merci à M. Scherz, le chef du service, ainsi qu'à M. Marc Vuilleumier, directeur de cette direction.

Communication

Affaires courantes du Conseil

Le président : – Nous avons deux soirées chargées – ce n'est pas la première fois. Nous avons beaucoup d'urgences ces deux dernières séances de l'année. Nous avons prévu de traiter les huit urgences ce soir et j'espère que nous y arriverons avant minuit. Sinon, comme je vous l'ai indiqué, il se pourrait que l'on doive siéger après minuit ; j'espère que ce ne sera pas le cas. Il y a aussi la séance de demain ; on pourra voir comment on s'organise en fonction de l'avancement des travaux. Je vous serais reconnaissant de dire ce que vous avez à dire, mais de le dire de la manière la plus concise possible. Des fois, on s'exprime mieux en peu de phrases qu'en plusieurs.

Avant les questions orales, nous passerons à l'élection du Bureau. Je prie les présidents de groupe d'être prêts pour nous présenter les candidats. Nous aurons cinq scrutateurs désignés par les groupes : M. Claude Bonnard pour les Verts, M^{me} Janine Resplendino pour La Gauche, M. Bertrand Picard pour le PLR, M^{me} Thanh-My Tran-Nhu pour le Parti socialiste et M^{me} Sandrine Schlienger pour l'UDC.

Communication

Démission de M. Giampiero Trezzini du Conseil communal au 24 août 2015

Lausanne, le 9 juin 2015

Monsieur le Président, Cher Jacques,

Par mon courrier je souhaite présenter ma démission du Conseil communal pour le lundi 24 août 2015.

Je crois très fortement au système parlementaire suisse basé sur la milice. Toutes et tous peuvent s'impliquer dans un parlement en gardant les pieds dans la réalité et le quotidien, sans prérequis particulier si ce n'est le bon sens citoyen. Pour que cela fonctionne, il faut que ce système se renouvelle sans cesse : des places occupées pendant des décennies sont pour moi un déni de cette forme de démocratie. Et plus particulièrement pour des groupes et partis à large base.

Dès mon élection, j'ai donc perçu mon appartenance à cette éminente assemblée comme limitée dans le temps, avec un début et une fin. De manière arbitraire et personnelle, j'ai fixé cette période à deux législatures. Mon engagement s'en est trouvé clarifié. Rétrospectivement, j'ai, de plus, acquis le sentiment que cette clarté est fondamentale pour donner de la perspective et stimuler une relève motivée et de qualité. D'ailleurs, depuis mon élection, cette vision a fait du chemin : limitation de mandats et de cumul ont trouvé leur voie dans les statuts de certaines formations, en tout cas de la mienne.

Ceci étant, j'estime que deux législatures sont suffisantes pour endosser la charge sans que cela devienne un poids ou que s'installent des automatismes synonymes de perte de vigilance. Intégrer la fonction demande certes une période d'apprentissage pour se sentir à l'aise dans ce monde à part qu'est le législatif d'une grande Ville (ça m'aura pris deux ans), mais ensuite on peut profiter largement des divers outils qu'offre la position : user de notre droit d'initiative personnelle et d'interpellation pour faire avancer la chose publique, sans renier ses fondamentaux, même si on doit les mâtinier d'une bonne dose de pragmatisme.

Concernant mes fondamentaux, j'ai toujours perçu que nos systèmes, économique et social, ne sont rien s'ils ne reposent pas sur un environnement durablement « hospitalier ». Mes premiers combats remontent à mes années de lycée dans mon canton natal, même si les courants de combats sociaux avaient largement la préférence de mes camarades durant ces années « de plomb », comme elles se nommaient dans l'Italie voisine.

Tout l'existant étant basé sur des équilibres, ainsi en est-il de la politique : qui pourrait aujourd'hui nier que le développement durable de notre société se trouve au point d'équilibre entre la considération de l'Humain, en tant qu'individu et en tant que groupe, une économie saine ainsi qu'un environnement respecté ?

Durant ma présence au sein de ce Conseil, j'ai eu la chance de siéger dans plusieurs commissions, voire les présider, mais également de présider mon propre groupe, ce dernier m'ayant fait suffisamment confiance pour me proposer à la commission permanente des finances (que j'ai également, par la magie des tournus, eu l'immense plaisir de présider). J'ai vu des initiatives prendre forme (la notion même d'écoquartier qui fait son entrée dans le vocabulaire de la Ville et le prochain lancement du quartier des Plaines-du-Loup, la valorisation des coopératives d'habitants dans le paysage lausannois par la résolution de la règle des trois tiers largement plébiscitée par le Conseil et une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe), d'autres mourir de leur « belle mort » (la thermographie aérienne de la ville de Lausanne et la volonté d'interdire sur territoire communal des manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires).

Mais si je dois retenir des moments privilégiés, alors c'est les rencontres avec celle qui est devenu « MA » Ville depuis 30 ans, son activité cachée, insoupçonnée pour le béotien que j'ai pu être avant mon élection, quand je « consommais » en prenant tout comme une évidence. Je parle des professionnels qui font que cette Ville offre quantité d'opportunités, est agréable à vivre, où rien ne manque et tout est à la portée d'une promenade.

J'aimerais, Monsieur le Président, par ce courrier, remercier les chef-fe-s de service et tout-e-s les employé-e-s (je ne citerai personne nommément pour ne pas commettre d'impair en en oubliant) qui, malgré la méfiance qui s'impose au premier contact, m'ont ouvert largement les portes de leur quotidien et permis de voir la Ville autrement, pour ce qu'elle est réellement, une fourmilière, où un nombre insoupçonné de personnes travaillent jour et nuit. Pour que ce qui nous entoure soit perçu comme une évidence. Pour que nous puissions développer nos activités économiques ou pas. En un mot, pour que nous puissions vivre si bien à Lausanne. Merci de tout cœur.

Je vous dis finalement « au revoir », cher Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, qu'ils soient au législatif ou à l'exécutif. Au revoir, parce que ma vie de militant va se poursuivre. Je me réjouis d'ores et déjà de vous revoir à la Palud ou ailleurs en Ville pour les prochaines campagnes et combats.

En vous remerciant de l'attention que vous allez porter à mon message, veuillez recevoir, Monsieur le Président, cher Jacques, mes cordiaux messages.

(Signé) *Giampiero Trezzini*

PS : bien avant de nous proposer les écussons aux couleurs de Lausanne, le blanc/rouge des armoiries (bon, surtout le rouge, comprenez qui voudra) était déjà greffé sur mon cœur

et cela ne changera pas. Si le pins symbolise l'appartenance au Conseil communal, que dois-je en faire, maintenant ? Pourrai-je continuer à le porter avec fierté ? Dois-je le ranger dans la boîte à souvenirs ? Le rendre au bureau ?

Le président : – *Dottore* Giampiero ! (*Applaudissements.*) *Dottore*, puisque c'est votre titre. Giampiero Trezzini, originaire de Lugano, un beau canton – je parle en connaissance de cause – est entré au Conseil le 31 août 2005. Comme il l'a relevé dans son courrier, il a été membre de la Commission des finances de 2006 à aujourd'hui, et il l'a présidée en 2011-2012. Il est à l'origine de divers postulats et motions, toutes marquées du sceau de l'écologie.

Plus personnellement, j'ai beaucoup apprécié de siéger en commission avec vous, lorsque j'étais dans les rangs du Conseil et de vous écouter en plénum, donc aussi pendant cette année de présidence. Vos prises de position ont toujours été courtoises, courtes et pleines de bon sens et, avec l'accent, elles étaient encore plus sympathiques. Vous êtes, avec M. Picard, l'un des deux conseillers à l'origine des pins ; une excellente idée que le Bureau a acceptée avec plaisir. On vous regrettera, c'est certain, et je vous souhaite une bonne continuation de carrière.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les Préavis N^{os} 2015/14, 2015/21, 2015/24, 2015/15, 2015/19, 2015/25 et 2015/34

Lausanne, le 2 juin 2015

Monsieur le Président,

Au vu de la décision de suppression de la séance du Conseil communal du 30 juin 2015, la Municipalité n'a d'autre choix que d'ajouter les trois demandes d'urgences suivantes pour les séances du Conseil communal des 16 et 17 juin 2015 :

31.3.15 Préavis N° 2015/14 : Projet de construction de 2 bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 70 logements subventionnés, une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres, des locaux d'activités et un parking souterrain de 39 places, SIS avenue de Sévelin 10, 12, 14a, 14b et 16.

Motif : l'urgence se justifie par le démarrage du chantier durant l'été 2015.

21.4.15 Préavis N° 2015/21 : Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy).

Motif : au stade actuel, les ressources financières allouées sont quasiment toutes engagées. Pour assurer la poursuite du projet, il faut pouvoir créer la société anonyme qui approchera les futurs investisseurs et permettra de trouver de nouvelles ressources financières.

19.5.15 Préavis N° 2015/24 : Collège de Saint-Roch. Réfection et assainissement des salles de gymnastique. Demande de crédit d'ouvrage.

Motif : le préavis concernant cet assainissement des salles de gymnastique prévoit un planning des travaux concentré sur une année scolaire, afin de limiter tant que faire se peut les désagréments aux écoles. Concrètement, il faut que le chantier commence en octobre pour espérer pouvoir l'achever en août 2016 ; et donc que tout soit prêt en amont.

Ces trois demandes s'ajoutent aux quatre déjà communiquées par courrier du 22 courant, que nous rappelons ci-après :

31.3.15 Préavis N° 2015/15 : Métamorphose. Plaines-du-Loup. Demande de crédit pour les études des PPA 2, 3 et 4.

Motif : le premier PPA est à l'examen au Canton et sera présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2015. Il convient de pouvoir préparer dans la foulée les plans suivants afin de maintenir le rythme de la planification du site des Plaines-du-Loup.

21.4.15 Préavis N° 2015/19 : Octroi d'un cautionnement et d'une subvention d'amortissement à la Fondation de Beaulieu.

Motif : la Municipalité souhaite pouvoir sécuriser les contrats pour l'utilisation de la salle et se mettre en conformité avec les exigences de l'ECA.

19.5.15 Préavis N° 2015/25 : Comptes de l'exercice 2014.

Motif : les comptes, adoptés par le Conseil, doivent être soumis à l'examen du préfet au plus tard le 15 juillet (art. 93g LC et 114 RCCL).

2.6.15 Préavis N° 2015/34 : Crédits supplémentaires pour 2015 (1^{re} série).

Motif : la Municipalité souhaite pouvoir traiter cet objet conjointement avec les comptes 2014 (préavis N° 2015/25), selon l'usage, par souci de cohérence de matière.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Roland Ostermann : « Urbanisme sous pression à Vers-chez-les-Blanc ?

Lausanne, le 16 juin 2015

(Signé) *Roland Ostermann*

Communication – Dépôt

Motion de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant !

Lausanne, le 16 juin 2015

(Signé) *Séverine Evéquo et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »

Lausanne, le 15 juin 2015

(Signé) *Valéry Beaud et 6 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Economiser l'eau pour et par les Lausannois »

Lausanne, le 10 juin 2015

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage – abus et récupération des prestations perçues indûment ! »

Lausanne, le 2 juin 2015

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Election du Bureau 2015-2016

Election du président du Conseil communal pour l'année 2015-2016

Le président : – Nous allons passer à l'élection du président ou de la présidente. Je demande au Parti socialiste de bien vouloir présenter un candidat ou une candidate.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le suspense touche à sa fin : j'ai l'honneur de vous présenter M. Yvan Salzmänn, directeur de gymnase et actuel vice-président de notre Conseil. Vous avez déjà eu l'occasion de le voir à l'œuvre à la place présidentielle et, je crois qu'on peut l'affirmer : l'essayer, c'est l'adopter. Merci pour votre soutien.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2015-2016

Le président : – Nous passons à l'élection du premier vice-président. Je demande à l'UDC de nous présenter un candidat ou une candidate.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai l'honneur de présenter notre candidat à la première vice-présidence de ce Conseil en la personne de M. Philippe Ducommun. M. Ducommun est député et inspecteur de police judiciaire à Lausanne. Il est actuellement deuxième vice-président de ce Conseil et président de l'UDC Lausanne, un mandat qu'il remettra dès cette rentrée.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election du 2^e vice-président du Conseil communal 2015-2016

Le président : – Nous passons à l'élection de la deuxième vice-présidence. Je demande au représentant de La Gauche, M. le conseiller Alain Hubler, de nous présenter sa ou son candidat.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C'est une candidate. La Gauche a le plaisir de soumettre à vos suffrages M^{me} Marlène Voutat.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election des scrutateurs du Conseil communal 2015-2016

Le président : – Nous passons à l'élection des scrutateurs. Donc nous aurons deux noms – ce que l'on appelle un scrutin de liste. Il y aura un scrutateur issu des rangs du PLR et un scrutateur issu des rangs des Verts. Je demande à M. Pierre-Antoine Hildbrand de bien vouloir nous présenter le scrutateur ou la scrutatrice PLR et à M. Valéry Beaud de nous présenter le scrutateur ou scrutatrice des Verts.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter M. Henri Klunge pour ce poste. Je crois qu'il a eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction précédemment.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts ont le plaisir de vous proposer la candidature de M. André Gebhardt, qui a déjà rempli cette fonction par le passé.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election des scrutateurs suppléants du Conseil communal 2014-2015

Le président : – Nous passons à l'élection des deux scrutateurs suppléants, de nouveau en scrutin de liste ; il y aura deux noms. Un scrutateur suppléant sera issu des rangs du Parti socialiste et l'autre scrutateur suppléant sera issu des rangs des Verts.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste a désigné notre incollable du Règlement et des procédures en la personne de Jacques-Etienne Rastorfer.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts ont le plaisir de vous annoncer la candidature de M^{me} Nicole Graber, qui occupe déjà cette fonction au sein du Bureau.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Une fois les bulletins récoltés, je prierai M^{mes} Janine Resplendino, Thanh-My Tran-Nhu et Sandrine Schlienger et M. Bertrand Picard, sous la présidence de M. Claude Bonnard, de se rendre à la salle des commissions pour dépouiller les bulletins et nous apporter les résultats.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Ma question s'adresse au municipal de police et n'a rien contre une charmante chienne employée de la Police municipale de Lausanne, prénommée Yuna, qui est une chienne détectrice de drogue passive ; elle ne mord donc pas. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est que, il y a quelques années, une descente de police avec la chienne en question a été faite à l'ERACOM pour détecter qui, parmi les apprentis, détenait des produits stupéfiants. Récemment, la même chienne a exercé son œuvre au terminus du m2 à Ouchy. La question est simple : qui décide de la stratégie de mise en œuvre ou d'action de cette chienne et de ces contrôles ? Et, surtout, quelle est cette stratégie ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Cette affaire illustre la place que prennent parfois les réseaux sociaux dans l'information à l'heure actuelle. Cela me permet de dire que les contrôles généralisés, donc sans délit de faciès, avec la chienne passive sont une pratique courante au sein de la Police municipale de Lausanne,

qui a lieu depuis sept ans maintenant, depuis une époque où je n'étais pas responsable de la police. Depuis lors, des dizaines sont organisés chaque année.

Il y en a eu plusieurs dizaines depuis le début de l'année dans les transports publics, dans des établissements publics et dans la rue. Ce sont des contrôles extrêmement fréquents, organisés régulièrement depuis sept ans par le Corps de police, sans qu'ils n'aient jamais suscité de discussions et de débats. Je mets de côté la question de l'ERACOM, que nous avons eu l'occasion de discuter ici. Ces contrôles ont eu lieu dans une école professionnelle, avec des mineurs, avec des aspects symboliques et de portée différente, me semble-t-il. On a eu l'occasion d'en discuter dans ce Conseil communal l'année dernière. Mais, s'agissant des contrôles dans le domaine public, on est dans le contrôle général et dans la pratique courante du Corps de police.

J'entends que cela suscite un certain nombre de critiques, tout d'un coup, mais cela n'en a jamais suscité par le passé. Quand on fait des contrôles au faciès, cela suscite aussi des critiques. Ces contrôles sont généraux et ils s'intègrent dans une stratégie de police qui essaye de mêler aussi bien l'un que l'autre. Il y a des prises importantes et, parfois, des raisons importantes à ce type de contrôle. Cela participe d'une stratégie générale du Corps de police, qui est en vigueur depuis de très nombreuses années.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question s'adresse à M. Junod. Elle concerne quelques rumeurs que j'ai entendues le samedi 6 juin, à l'occasion de la Fête des Râpes à Vers-chez-les-Blanc. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de remercier le comité de la société de développement pour cette belle journée offerte aux habitants. Il y avait une rumeur assez insistante concernant un préavis que le Conseil communal a adopté en 2010, le préavis 2010/07, qui concerne un PPA à Montblesson, dit « La Planche-au-Comte ». Dans ce préavis, il était question de préserver deux fermes historiques et de construire vingt-cinq logements. La coopérative Logacop est, semble-t-il, maintenant mandatée par la Ville pour construire en lieu et place cinquante-cinq logements et il semblerait que la ferme la Maison Blanche sera rasée. C'est assez surprenant d'entendre cela à cette occasion. Se pose donc la question des valeurs paysagères prônées dans le préavis, ainsi que les valeurs du Plan directeur communal. J'aimerais simplement savoir ce qui se passe dans le quartier. Qu'est-ce qui sera construit ? Où et quand ? Merci de votre réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je suis navré de ne pas pouvoir vous répondre, car je ne sais pas à quel préavis vous faites référence. Je ne l'ai pas sous les yeux et je n'étais pas en fonction à l'époque. Je vous répondrai donc par écrit.

Question

M. Pierre Oberson (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Vuilleumier. Lorsque l'on organise une manifestation, si petite soit-elle, le Lausannois doit en faire une demande à la Police du commerce. Certaines de ces manifestations pèjorent la vie des Lausannois, mais bien d'autres ne nuisent aucunement et sont, au contraire, une découverte pour tous.

Prochainement, une clinique organise son rallye pédestre. Pour répondre aux exigences, une demande a été faite et j'ai eu la surprise de recevoir une facture de 70 francs pour émoluments et frais de dossier. Les bras m'en sont tombés. Par déduction, un percepteur devrait courir après les Lausannois qui profitent du lac de Sauvabelin. Des beuveries sauvages sont organisées sans autorisation et donnent un travail énorme à la voirie. Je connais certains chiffres, entre autres la facture d'électricité payée par cette clinique chaque mois ; je m'étonne donc de la rigueur de nos autorités. Ma question est la suivante : Lausanne est-elle dans le bon viseur pour taxer les entreprises de la ville qui organisent des joutes sportives internes ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Il y a plusieurs milliers de manifestations chaque année à Lausanne : des petites, des moyennes et de très grandes. Je ne connais pas l'ampleur de la manifestation invoquée ici. Les manifestations sont soumises à émolument, mais un certain nombre en est exonéré. La réglementation le mentionne très bien : ce sont les associations à but caritatif par exemple, ou culturel, ou autres, qui sont exemptées de cette taxe.

La question orale ne concerne pas le territoire lausannois ; c'est facturé par la Police cantonale du commerce, qui a le même type d'émoluments. C'est une pratique tout à fait courante. Les émoluments financent une partie du travail nécessaire pour fournir l'autorisation.

Question

M. Xavier de Haller (PLR) : – Le mercredi 10 juin dernier a eu lieu une manifestation à l'Espace autogéré. Cette manifestation était organisée par un collectif dont on peut trouver un certain nombre d'informations sur le site : reverse.ch/lausanne-fais-le-toi-meme-fete-sauvage. Il apparaît que cette manifestation devait avoir lieu à 17 h et qu'une cinquantaine de policiers étaient d'ores et déjà mobilisés pour l'occasion ; les *spotters* étaient également sur place, donc les policiers en civil qui s'infiltrèrent dans la manifestation. Bref, il y avait un dispositif des forces de l'ordre sur place.

Ma question est la suivante : est-ce que la Police du commerce avait autorisé cette manifestation ? Je me réfère aux propos du municipal, qui vient de répondre à une question en disant que toute manifestation sur le territoire communal est, en principe, soumise à autorisation ; en tout cas toute manifestation d'une certaine ampleur. J'imagine que cette manifestation répond aux critères de soumission à l'autorisation. Cette manifestation était-elle autorisée par la Ville de Lausanne ? Subsidiairement, qui supporte les frais de sécurité engendrés par cette manifestation ? Je vous remercie d'ores et déjà de vos réponses complètes et précises.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population : – Comme pour certains événements autogérés aucune demande n'est faite, bien sûr, aucune autorisation n'est accordée.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je remercie monsieur le municipal de la réponse précise et concise. Je déduis de cette réponse que les autorités étaient informées de cette manifestation, puisque les policiers étaient mobilisés et que, partant, on applique une politique de deux poids deux mesures. On savait que cette manifestation allait avoir lieu. Normalement, il aurait dû y avoir une autorisation, mais on sait que les milieux autogérés ne demandent de toute façon pas d'autorisation, donc on la tolère.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Il n'y a pas que les milieux alternatifs qui organisent des manifestations non autorisées, monsieur le conseiller. J'ai le souvenir d'une manifestation qui m'avait touché à l'époque, qui était organisée par un certain nombre de clubs lausannois, avec le grand renfort des jeunes PLR d'ailleurs, et qui était également une manifestation non autorisée.

Je vous réponds sur les frais de police. La grande difficulté que nous avons pour toutes les manifestations non autorisées, c'est de déterminer l'organisateur ; on a plusieurs fois perdu au tribunal sur des éléments de ce type. Donc, en général, c'est finalement la collectivité qui assume les frais, parce qu'on a toutes les difficultés à imputer la responsabilité d'une manifestation non autorisée à un organisateur.

Cela dit, la police est informée, parce qu'elle s'informe des activités qui ont lieu dans cette ville pour garantir la sécurité. Cela me paraît important de relever qu'aujourd'hui, s'agissant de manifestations, y compris non autorisées, nous réussissons à plutôt bien

assurer la sécurité. On a la chance d'avoir relativement peu d'échauffourées dans nos manifestations lausannoises. Cela tient aussi au travail de pacification et au travail intelligent que la police fait en amont et pendant les manifestations.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal en charge de la police. Monsieur Junod, nous constatons depuis un certain temps une recrudescence de la mendicité active, voire insistante ou agressive. Nous avons eu une expérience personnelle de ce type et nous avons également eu, par deux fois, des mendiants qui sont venus sur le stand politique de manière tout à fait insistante. Ma question est un peu la suivante : est-ce une expérience particulière ou est-ce que la police observe également une recrudescence de ce type de mendicité ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – J'imagine que les mendiants qui vont sur le stand UDC pour quémander de l'argent ne sont pas les plus inspirés ! (*Rires.*)

Cela dit, je vous réponds plus sérieusement pour vous confirmer que l'on constate une recrudescence de la mendicité active, et aussi des fausses collectes. Vous ne le savez peut-être pas, mais, depuis le mois de novembre 2014, une disposition de la Loi pénale vaudoise permettant de sanctionner les fausses collectes a été abrogée, ce qui nous pose un certain nombre de problèmes. On a effectivement passablement de fausses collectes organisées à Lausanne, par des Roms parfois, mais aussi par d'autres personnes, mais nous ne sommes plus en mesure de les sanctionner, ce qui pose un certain nombre de difficultés.

Alors, on étudie une riposte possible par l'application de certaines dispositions du Règlement général de police, notamment en lien avec la question d'utilisation abusive du domaine public. Il y a une série d'échanges et d'avis de droit qui sont en cours entre la Commission de police et la Police municipale de Lausanne à ce sujet, mais la disposition pénale cantonale nous aidait beaucoup dans ce domaine. Aujourd'hui, on n'en dispose plus, puisqu'elle a été abrogée par le Grand Conseil. Pour le reste, la police garde le mandat d'une application stricte du règlement lausannois – cela lui a d'ailleurs été rappelé encore récemment.

C'est un peu compliqué parfois avec l'arrivée de nouveaux groupes de mendiants. On avait des groupes de mendiants relativement bien connus de la police et du répondant aux Roms, qui étaient assez au clair sur les dispositions lausannoises. On a parfois des vagues d'arrivées en lien avec les saisons, avec une population plus jeune qui est moins au fait des dispositions réglementaires lausannoises. De ce point de vue, c'est important que les dispositions soient bien appliquées et respectées.

Question

M. Denis Corboz (Soc.) : – Cette question s'adresse à M. Vuilleumier. J'ai été contacté par une personne qui habite à l'avenue de Cour, à Lausanne. Cette personne étant en situation de handicap, elle a de la peine à se déplacer ; elle se déplace avec des cannes sur de courtes distances pour rejoindre les transports publics, soit le métro, un taxi ou bien le bus. Certaines manifestations publiques qui se déroulent en plein air en ville tout au long de l'année rendent l'accès à son domicile difficile, pour sortir de chez elle et pour pouvoir rejoindre l'arrêt de bus à quelques dizaines de mètres, ou pour faire venir un taxi pour la transporter dans une gare.

Cette année déjà, différentes manifestations se sont déroulées et ont retenu cette personne trois fois chez elle, trois samedis d'affilée. Il y avait les 20 km de Lausanne, le Contre la montre du Tour de Romandie et le Carnaval de Lausanne. Trois futures manifestations devraient toucher le quartier de Cour : le week-end du Centenaire, le Triathlon et le Marathon de Lausanne. J'ai deux questions. Que peut faire cette personne, ou que fait la Ville pour permettre à cette personne de sortir de chez elle ? Y a-t-il un service qu'elle

pourrait contacter pour l'extraire du périmètre un peu sécurisé de sa maison ? Si les organisateurs des manifestations ne peuvent fournir aucun service, que pourrait faire la Ville pour permettre à cette personne de sortir de chez elle et bénéficier d'une vie sociale ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Merci de poser cette question, qui permet de montrer ce que la Ville fait lorsqu'il y a des manifestations en plein air, notamment sur le domaine public, où il y a de la circulation et des transports publics, pour essayer de nuire le moins possible à la vie quotidienne des habitants.

Incontestablement, cela a un impact et pose un certain nombre de problèmes de mobilité à certains et certaines. Je donnerai un ou deux exemples par rapport au Tour de Romandie, qui a eu lieu il y a quelques semaines. Il y a une information générale soit par la presse, soit par des papillons dans les immeubles, soit sur internet pour signaler les difficultés que rencontreront certaines personnes pour se déplacer en voiture, en taxi ou en transports publics. Pour ce qui est de la dernière manifestation, le Tour de Romandie, toutes ces informations ont eu lieu et nous avons cru bon d'organiser une séance dans ce Conseil communal – je ne sais pas si c'était superflu. On a eu la certitude que deux personnes ont bénéficié de cette séance d'information, dont un conseiller communal ici présent, que je remercie d'avoir été présent.

Pour le Tour de Romandie, nous avons mis sur pied un centre d'appels, ouvert depuis mardi, alors que la course avait lieu jeudi. Ce centre a reçu 180 appels pour des raisons totalement diverses. Une centaine de personnes a téléphoné dimanche pour savoir comment elles pouvaient faire pour sortir de leur quartier. Je crois savoir que, dans la plupart des cas, une solution a été trouvée. Effectivement, pendant un certain nombre d'heures, des choses ne sont pas possibles, mais certaines situations ont pu être débloquées. Il y a un numéro de téléphone que l'on peut appeler en cas de difficulté soit avant, soit le jour de la manifestation, pour tenter de trouver des solutions. J'espère que cette personne pourra utiliser cela et trouvera une solution à son problème de mobilité.

Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP)

Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police

Préavis N° 2015/11 du 5 février 2015

Logement et sécurité publique

Discussion – Reprise

M. Pedro Martin (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR est un peu sceptique par rapport à cette introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police. Tout d'abord, on met sur un pied d'égalité l'alinéa 1 et l'alinéa 2, l'administré qui a contrevenu au droit par son comportement, et qui peut donc être taxé pour cette raison, et puis, à l'alinéa 2, on voit qu'on est dans une demande de l'administré pour les services de la Commune, et donc on le taxe pour cette raison. Cette manière de rédiger l'article nous pose un problème.

L'alinéa 2 de l'article 9 bis nous pose aussi un problème. On dit que des frais sont perçus lorsque l'intervention de la Police municipale lausannoise résulte de circonstances ou de demandes particulières les rendant nécessaires ; on trouve que cette formulation est très vague. Cela ouvre la porte à un certain nombre de prestations. Certaines sont citées,

d'autres sont mises en plus dans le rapport de commission. Mais cette formulation est peu claire. D'après ce qu'on a compris dans le rapport et dans le préavis, ce sont des tarifs qui ressortent du Règlement ou du Tarif des taxes et des émoluments du Corps de police. Nous aimerions que cela soit précisé dans cet article, c'est-à-dire que l'alinéa 2 ne concerne que les frais perçus sur demande, et qui sont prévus dans ce Tarif des taxes et des émoluments du Corps de police. Le groupe PLR propose donc un amendement à l'alinéa 2. Ainsi nous aurons une sécurité du droit sur ces taxes et il y aura moins d'insécurité juridique par rapport à l'article proposé aujourd'hui dans le rapport-préavis.

Amendement

Art. 9 bis

Ajout à l'alinéa 2 :

« ...tels qu'ils sont prévus exclusivement par le Tarif des taxes et des émoluments du Corps de police ».

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'aimerais faire un commentaire sur le rapport. Je précise que le rapporteur nous a soumis, à tous, le rapport pour correction et j'y ai trouvé une formulation qui m'a plu et qui n'aurait pas dû avoir lieu d'être dans ce rapport. Il dit la chose suivante : « Le représentant de l'UDC est opposé par principe à la politique des impôts et taxes en Suisse, raison pour laquelle il n'est pas envisageable de valider un règlement qui instaure une facturation ».

D'abord, je remercie le rapporteur de faire de la publicité pour notre programme à travers un rapport de commission. En même temps, je constate que d'écrire un programme politique à travers un rapport de commission n'est pas toujours heureux ; les adversaires oublient parfois quelques détails. J'aimerais préciser que cette phrase n'est pas complètement fautive, mais elle s'applique surtout à ce que nous traitons ce soir, donc les taxes du Règlement de police. Je ne vais pas faire un cas de cette situation, parce que j'aurais pu faire la correction, mais je remercie le rapporteur pour la propagande qu'il fait pour notre parti.

Plus sérieusement, ce préavis propose un nouvel article 9 bis dans le Règlement général de police en tant que base légale pour la facturation de diverses taxes. Si nous saluons le principe énoncé à l'alinéa 1 de cet article, qui spécifie que cette perception est effectuée une fois que l'éventuel jugement ou ordonnance est définitif ou exécutoire, nous remarquons que les modalités de mise en œuvre formulées aux alinéas 2 et 7 relativisent ce premier alinéa. Ces dispositions, qui annulent en partie le principe même formulé à l'alinéa 1, sont inacceptables pour nous, contraires à notre conception de la répartition des compétences entre le Conseil et la Municipalité. Dire oui à cet article implique également une acceptation tacite des taxes fixées par la Municipalité, ce que nous refusons de faire.

Concernant ces modalités, à titre d'exemple, comme on l'a entendu tout à l'heure par M^{me} Bettschart, l'alinéa 2 propose de taxer des interventions qui semblent nécessaires sans en préciser qui prend la décision sur la nécessité ou non, et introduit l'idée que ces personnes ont un pouvoir quasi judiciaire, comme des juges qui fixent des jugements ou des ordonnances.

Nous sommes également opposés à l'alinéa 3 concernant les cas de violence domestique. En combinaison avec l'alinéa 1, cela revient à favoriser certaines formes de violence par rapport à d'autres et peut également inciter à de fausses accusations qui resteront sans conséquence.

De plus, accepter l'alinéa 7 revient à exempter de frais des manifestations qui présentent un intérêt pour la Commune, sans que ce soit spécifié qui détermine l'intérêt et sur quelle base. Le groupe UDC s'oppose à un tel chèque en blanc et refuse l'unique conclusion de ce préavis. On vous propose de faire de même.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – J’ai bien entendu les propos de mes préopinants. A la décharge de la Municipalité et de la commission qui a traité ce sujet, il faut relever que cet article est quasiment identique à celui qui figure dans la loi cantonale qui régit la facturation des frais de police cantonale.

De plus, ce n’est pas parce que ce n’est pas parfait au Canton qu’il faut que cela ne le soit pas à Lausanne. D’où ma question au municipal : sous le chiffre 1, on parle d’intervention, de facturation des services de la police pour les interventions rendues nécessaire par le comportement de la personne qui a contrevenu au droit fédéral, cantonal ou communal. Est-ce que cela signifie que le contrevenant, par exemple, à des règles de stationnement, pourrait être victime de la double peine ? C’est-à-dire, est-ce qu’en faisant son contrôle réglementaire, un policier mettrait une prune et cette première prune serait-elle suivie d’une seconde prune, c’est-à-dire qu’on facturerait les frais d’intervention du contractuel qui aurait mis une amende ?

Je m’explique : je comprends ce règlement comme étant la rétribution nécessaire des services fournis par la Police municipale de Lausanne lorsqu’elle est appelée à intervenir. Je ne vois pas pourquoi on facturerait un service en plus lorsque les opérations de police interviennent dans le cours normal des contrôles. Dès lors, je souhaite que la Municipalité nous précise si, dans le cadre d’une ronde normale de contrôle où un contractuel met une amende, ce qui fait partie de ses attributions et ne lui demande pas de service particulier, la police va en plus facturer cette intervention.

J’ai aussi un souhait. Je ne faisais pas partie de la commission, donc je ne me lancerai pas dans des amendements un peu dangereux. J’aurais souhaité, à l’instar de M. Stauber, que les exonérations soient définies de manière un peu plus précise sous le chiffre 7. Je ne veux pas dire que je taxe la Municipalité d’arbitraire par intention, mais étant depuis quelques années le président de la Commission de recours en matière de taxes et d’émoluments de la Ville de Lausanne, je vois déjà les grandes difficultés auxquelles nous serons confrontés pour établir les critères que retiendra la Municipalité pour dire quelles sont les manifestations qui présentent un intérêt pour la Commune ou pour lesquelles une exonération se justifie. Même si ces termes ont été repris du règlement ou de la loi cantonale, j’estime que fixer des exonérations quasiment fiscales à la libre disposition, l’opportunité de la Municipalité revient déjà à créer des cas d’arbitraires futurs sur lesquels devra se pencher la Commission de recours. Je souhaiterais que l’on ait non pas un engagement, mais une affirmation de la Municipalité nous disant qu’elle fixera ces cas d’exonération, ou dira de manière un peu plus précise quels sont ces cas d’exonération dans le cadre d’un règlement, sans quoi nous pourrions être confrontés à l’arbitraire.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – J’ai un problème de forme dans ce débat. Nous discutons effectivement de dispositions réglementaires, qui ont donc un caractère légal. C’est un acte que le Conseil communal ne fait pas si souvent, mais je vous invite à en débattre sérieusement. Une commission du Conseil s’est réunie pour examiner les objets. Si vous avez des amendements à déposer, qui ne sont pas déposés en commission, vous devez le faire comme cela se fait au Grand Conseil, soit les soumettre à l’administration avant que l’on puisse vous préciser leur conformité au droit.

Il faut savoir que ce règlement a déjà été validé par le département en charge des communes. On ne peut donc pas tellement bricoler dans les dispositions réglementaires. Je le dis ici sans jeter la pierre à quiconque. Le Conseil communal a rarement ce type de débat, mais quand c’est le cas, il doit pouvoir le faire sérieusement. Et je ne souhaite pas que l’on vote un règlement qui ne sera ensuite pas avalisé par l’Etat, parce que c’est, malgré tout, une disposition légale importante. On doit disposer d’une base légale formelle pour facturer des frais, dont vous avez la liste exhaustive dans le règlement municipal. Vous savez donc exactement quels types de frais sont perçus à l’heure actuelle.

Je dois dire que, face à la discussion qui est en train de s’engager, je serais presque favorable à ce que vous renvoyiez l’objet en commission pour que vous puissiez déposer

les amendements qui n'ont pas été déposés, pour que l'on puisse les examiner et examiner leur conformité au droit cantonal. Cela prendra probablement quelques mois ou quelques semaines, mais on obtiendra l'avis du département en charge des communes. Comme l'a dit M. Gillard, et je le dis aussi à l'attention de M^{me} Bettschart et de l'UDC, qui a voté les dispositions comme un seul homme au Grand Conseil vaudois, les dispositions dont vous dites aujourd'hui qu'elles sont floues, mal à propos, sont au mot près les dispositions reprises des différentes lois cantonales, aussi bien la Loi sur la police que la Loi sur la facturation des interventions. Ce sont les deux lois sur lesquelles on s'est fondés pour établir nos dispositions réglementaires lausannoises.

Donc, si vous souhaitez déposer des amendements sur des dispositions réglementaires qui ont un caractère légal formel, je vous invite à demander le renvoi de cet objet en commission pour que l'on puisse réunir la commission à nouveau, dans sa composition actuelle. Nous pourrions ainsi discuter les amendements en projet.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Effectivement, cette question s'est posée lors de notre discussion de groupe. Il apparaît que certains d'entre nous ont estimé que, malgré les travaux de la commission, il y avait encore des choses à dire sur ce rapport-préavis, raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement en plénum. Il est vrai qu'il s'agit d'un règlement, mais il me semble que cela reste un droit strict du conseiller communal de pouvoir déposer des amendements, même sur un règlement. J'entends votre demande et je propose donc le renvoi en commission pour discuter de cet amendement.

Le président : – Le renvoi en commission doit être considéré comme une motion d'ordre.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Madame Narbel, vous avez parfaitement raison, et je ne souhaite pas du tout restreindre votre droit de conseillère à déposer des amendements sur toutes les dispositions réglementaires. Je vous dis simplement que quand on tripote des textes légaux, il faut veiller à leur conformité formelle au droit supérieur. De ce point de vue, les communes ont une autonomie réduite, puisque l'ensemble des dispositions réglementaires que l'on vote doivent ensuite avoir l'aval du département en charge des communes. C'est pourquoi je pense qu'il est plus sain que l'on puisse rapidement consulter notre service juridique, le cas échéant consulter les services juridiques de l'Etat pour pouvoir faire un travail sérieux, comme cela se fait au Parlement fédéral et au Parlement cantonal. Quand les députés ont des amendements, ils les soumettent à l'administration pour s'assurer de leur conformité au droit supérieur.

Encore une fois, je ne souhaite en aucun cas restreindre votre droit à déposer des amendements, et c'est pourquoi je plaide pour le renvoi. J'invite ce Conseil à soutenir votre proposition de renvoi de manière à ce que vous puissiez mener ce débat sereinement et de manière démocratique avec tous les amendements que vous souhaitez déposer, pour que le Conseil puisse ensuite trancher, mais sur des textes conformes au droit.

Je n'ai pas eu l'occasion de lire votre amendement, mais il me paraît poser un problème, parce qu'il fait référence à un tarif qui découle précisément de la présente loi. C'est en ce sens que je ne suis pas certain que la rédaction que vous avez choisie soit la bonne. Pour la petite histoire, madame Narbel, nous avons étudié toute une série de dispositions et de rédactions possibles pour finalement, d'entente avec les juristes de l'Etat, nous en remettre à la rédaction privilégiée par la loi cantonale, qui nous paraissait la plus prudente et la plus simple.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je ne voulais pas forcément reprendre la parole après M. le municipal, j'avais appuyé pour faire une remarque. Je prends l'exemple qui nous a été donné s'agissant de la facturation des frais de police vis-à-vis de l'Espace autogéré ; on a dit qu'il n'y avait pas d'autorisation, donc on n'arrive pas à facturer, et cela rend plus que jamais nécessaire le fait que la Municipalité fixe des règles précises s'agissant des exonérations et de ces comportements vis-à-vis des auteurs éventuels de troubles.

Je me contenterai de ce qui a été dit jusqu'à présent et je soutiendrai la motion d'ordre. Mais je n'ai pas eu de réponse s'agissant de l'interprétation que l'on peut avoir de l'article 1. C'est-à-dire, je comprends qu'on reprenne le règlement cantonal voté par le Parlement cantonal et accepté par les autorités cantonales, mais j'ai le sentiment qu'il n'est pas clair. Je ne sais toujours pas si un contractuel qui donne une amende à un automobiliste pourra, même s'il est dans son parcours habituel, facturer des prestations du service de police pour ce qu'il fait tous les jours depuis quarante ans. Je ne suis pas sûr que la réponse soit pertinente, puisqu'il y aura peut-être un renvoi à une commission, mais cela pose un véritable problème que, peut-être, les parlementaires cantonaux, qui ne sont forcément supérieurs en tout parce qu'ils sont au château, n'ont pas vu lorsqu'ils ont voté ce texte.

Le président : – La motion d'ordre peut être votée, mais la Municipalité peut aussi retirer le rapport-préavis pour le retravailler, selon l'article 96. C'est une autre solution.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – M. Gillard se demandait si c'était le moment pour avoir la bonne réponse, mais comme il a posé la question, je vais lui répondre. La réponse est non, il n'y a pas de taxe supplémentaire qui serait perçue ou de frais pour des amendes mises sur des véhicules. Par contre, il y a des frais kilométriques, par exemple, ou des frais de constat d'accident qui sont facturés, selon les tarifs actuels. Et c'est cette base légale formelle que l'on souhaite avoir pour ce type de tarifs. Les domaines pour lesquels la police pourrait facturer des frais supplémentaires sont relatifs à des infractions du Règlement général de police, et certains sont facturés déjà à l'heure actuelle, d'autres pas. Mais ce tarif, encore une fois, est de compétence municipale.

Il y a par contre un élément important dans ce texte, qui est d'ailleurs un amendement qui avait été soumis par la cheffe du département, M^{me} de Quattro, soit que les frais ne sont perçus que lorsque le jugement est exécutoire. Ce sont des éléments importants du point de vue des réticences que certains peuvent avoir par rapport à la facturation des frais de police. Quand vous êtes condamné, il y a souvent toute une série de frais qui s'additionnent à l'amende, notamment des frais de justice ; il peut y avoir des frais de police et des frais administratifs, et il apparaît judiciaire – et c'est juste qu'il en soit ainsi –, même si cela complique un peu la perception, que ces frais ne puissent être perçus que le jour où vous avez été définitivement reconnu coupable par un tribunal. Si vous n'avez pas fait recours, cela va assez vite. Si vous avez fait recours, cela prend évidemment plus de temps, et, le cas échéant, si vous gagnez à la fin, il ne faut évidemment pas que l'on puisse vous facturer des frais ou qu'on ait à vous les rembourser. Donc, de ce point de vue, la disposition est relativement prudentielle.

Quant à votre dernier exemple, monsieur Gillard, s'agissant de manifestations non autorisées, on n'est pas dans le cas de l'exonération, mais dans un cas où il n'y a pas d'organisateur ; c'est un cas de figure différent de celui que vous mentionnez. Les cas d'exonération à Lausanne sont relativement nombreux : les manifestations sportives et les manifestations culturelles sont exonérées de taxes, aussi bien que de frais de police et d'autres frais qui pourraient découler des services de l'administration. Je vois M. Pidoux qui hoche la tête, parce que ses services sont souvent impliqués, comme les services de M. Français, dans des prestations fournies à l'attention de très nombreuses organisations. De ce point de vue, le texte est très clair, il reprend les dispositions cantonales ; toutes les manifestations à but idéal ou politique sont également exonérées.

Voilà, il me semble que vous faites un fromage d'un texte légal relativement simple. Cela dit, si vous avez des questions ou des amendements à déposer, il vaut mieux qu'ils puissent être discutés en commission. Le président suggérerait qu'on retire le préavis pour le déposer à nouveau. Il m'apparaît plus simple que vous déposiez une motion d'ordre pour que la commission puisse se réunir à nouveau. Cela nous permet de nous revoir dans des délais plus courts et cela me paraît plus propre du point de vue formel. M^{me} Bettschart pourra alors nous transmettre son amendement pour qu'on l'étudie et vérifie la conformité au droit supérieur.

La discussion est close.

Le président : – Nous avons donc une motion d'ordre.

La demande de motion d'ordre est appuyée par cinq conseillers.

Le préavis est renvoyé en commission avec 1 avis contraire et 9 abstentions.

Comptes de l'exercice 2014

Préavis N° 2015/25 du 9 avril 2015

Finances et patrimoine vert

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2014.

1. Introduction

Les comptes 2014 se soldent par un excédent de 4.4 mios de francs contre un déficit prévu au budget de 36.4 mios. L'amélioration des comptes résulte notamment des mesures structurelles d'améliorations financières engagées depuis 2 ans, de la maîtrise des charges courantes et d'un niveau de recettes élevé. Si les recettes fiscales régressent de près de 15 mios sur une année – 2013 étant un exercice exceptionnel à ce titre - elles dépassent toutefois les montants portés au budget. Ce résultat a permis la poursuite du développement des prestations prioritaires, notamment la sécurité et la petite enfance. Les investissements se montent à près de 110 mios financés en totalité sans recours à l'emprunt et avec une dette nette en diminution. La Municipalité est déterminée à poursuivre ses efforts de maîtrise des charges communales, notamment compte tenu des risques pouvant affecter les comptes des prochaines années. Cette politique doit permettre de répondre aux besoins prioritaires sans péjorer la situation financière de Lausanne.

Les comptes 2014 de la Ville de Lausanne bouclent sur un excédent de 4.4 mios de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 36.4 mios, une fois pris en compte les crédits supplémentaires octroyés en cours d'année. Cette amélioration globale de près de 41 mios est réjouissante. Elle résulte de divers facteurs :

- une maîtrise des charges de fonctionnement, notamment grâce aux instruments d'optimisation financière mis en place depuis le début de la législature (suivi des impacts financiers, adaptation des procédures, compensation des crédits supplémentaires, notamment). L'économie réalisée par rapport au budget s'élève à 27.7 mios (masse salariale : -6.5 mios, achats de biens et marchandises : -21.2 mios une fois déduits les achats d'énergie des SiL de 20.5 mios) ;
- l'évolution favorable des taux d'intérêts qui se situent à un niveau historiquement bas (-4.8 mios);
- l'évolution favorable des impôts (20.8 mios).

Les recettes fiscales régressent légèrement entre les comptes 2013 et 2014 : -5.4 mios pour les personnes physiques et -8.5 mios pour les personnes morales. Cette évolution était attendue. Elle résulte pour l'essentiel de facteurs qui avaient été anticipés notamment la Loi sur les allocations familiales et le tassement au niveau du rattrapage dans le domaine de l'impôt source. Ils faisaient de 2013 une année exceptionnelle avec des revenus fiscaux inhabituellement élevés, notamment avec un taux de croissance 2012-2013 de l'ordre de 6 %, contre 2.5 % en moyenne. Malgré cela, les recettes fiscales 2014 se situent à 20.8 mios au-dessus des montants budgétés, avec 529.4 mios au total. Ce montant élevé est le signe de la situation conjoncturelle favorable que nous connaissons.

La maîtrise des charges de fonctionnement est une priorité pour la Municipalité. Aux mesures mises en œuvre afin de contenir les dépenses, s'ajoutent les améliorations structurelles des comptes communaux qui ont permis de dégager des moyens à hauteur de 34 mio en deux ans (19 mio en 2013 et 14.7 mio en 2014). Cet effort se poursuivra en 2015, année qui verra les objectifs initiaux être réalisés en quasi-totalité (98 % des cibles identifiées à l'origine, soit 40 mio). Sans ces mesures, le résultat des comptes 2014 se serait soldé par un déficit de 30 mio.

Ces efforts ont permis à la Municipalité de continuer à mettre l'accent sur les priorités de la législature en engageant des moyens supplémentaires importants sans péjorer l'équilibre financier de la Ville. A ce titre, la politique de sécurité a pu bénéficier en 2014 de la création de 27 ept (3 mio), survenant après un renforcement de 30 ept en 2013 (3.3 mio). La petite enfance a vu la création de nouvelles places d'accueil pour 1.3 mio. Depuis 2013, 2.8 mio ont été consacrés à ce secteur avec l'ouverture de 461 nouvelles places en garderie. D'autres mesures ont été prises au titre des priorités communales, il s'agit notamment de la prise en charge des personnes vulnérables, du soutien à l'apprentissage, de l'élimination des micropolluants dans les eaux usées ainsi que la politique du livre.

Le financement de ces projets se poursuivra également par l'intermédiaire du budget 2015 qui prévoit des montants supplémentaires de CHF 3.2 mio (notamment pour la création de 11 ept supplémentaires affectés à des tâches de police et la création de 119 places supplémentaires en garderie).

Les dépenses nettes d'investissements se montent à 109.7 mio, retrouvant un niveau inférieur à la moyenne des dernières années, après une pointe à près de 140 mio en 2013. La marge d'autofinancement de 122.5 mio a permis de financer la totalité des investissements communaux sans recours à l'emprunt. Parmi les principales réalisations : les réseaux avec 57 mio, le chantier Chailly – boulevard de la Forêt pour 5.8 mio, l'aménagement de la Sallaz (3.2 mio), l'assainissement de bâtiments scolaires pour 7.4 mio ou encore des infrastructures sportives pour 5.2 mio. Les dépenses d'investissement de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire, le B2015 prévoit des dépenses de 144 mio et la moyenne des dépenses d'investissement planifiées sur la période 2016 à 2018 s'élève à 190 mio par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Grace à la maîtrise de charges courantes, la dette nette de la Ville a ainsi pu diminuer de 13 mio de francs en 2014, s'établissant à 2.101 milliards. La dette brute est quant à elle restée stable (+4 mio à 2.588 milliards).

Cette situation est satisfaisante. Elle comporte toutefois des facteurs de risques. La Municipalité souligne ainsi la diminution du dividende Energie Ouest Suisse (EOS), dont la Ville est actionnaire, pour 17 mio et la réduction des marges des SiL, pour 17 mio également depuis le début de la législature. Parallèlement, la facture sociale a augmenté de 20 mio depuis 2011, pour des dépenses nécessaires mais que la Ville ne maîtrise aucunement, ce poste découlant de décisions cantonales. En contrepartie, les impôts ont quant à eux progressé de 51 mio. Les prochaines années demanderont aussi une vigilance accrue. En effet, outre les risques conjoncturels - par exemple liés au franc fort, les recettes des personnes morales sont appelées à diminuer du fait de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) engagée par la Confédération et le Canton (risque de 34 mio avant compensation). Par ailleurs, les marges bénéficiaires des SiL comme le rendement des participations pourraient également poursuivre leur décline, alors que la Ville doit poursuivre une politique d'investissements dynamique du fait de son évolution démographique et de la réalisation de ses grands projets (Métamorphose). Il est donc nécessaire de prolonger les efforts entrepris pour assainir les finances communales tout en étant en mesure de répondre aux besoins prioritaires de Lausanne.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2014 :

| COMPTE ADMINISTRATIF | | ECARTS | | |
|-----------------------------------|---|--|-----------------------|----------------|
| COMPTE 2013 | BUDGET 2014 (y c. crédits suppl.) | COMPTE 2014 | ECARTS | |
| Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| COMPTE DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| | | CHARGES | REVENUS | |
| 1'913'901'621.89 | 1'900'466'900 | Total des charges | | -49'421'894.68 |
| 1'917'557'847.57 | 1'864'113'400 | Total des revenus | 1'855'491'687.84 | -8'621'712.16 |
| 3'656'225.68 | -36'353'500 | Excédent de revenus (+) ou de charges (-) | 4'446'682.52 | 40'800'182.52 |
| COMPTE DES INVESTISSEMENTS | | | | |
| | | DEPENSES | RECETTES | |
| 174'421'391.63 | 159'669'600 | Total des dépenses | | -34'116'736.49 |
| 17'631'490.96 | 26'729'000 | Total des recettes | 15'876'822.93 | -10'852'177.07 |
| 156'789'900.67 | 132'940'600 | Investissements nets | 109'676'040.58 | -23'264'559.42 |
| FINANCEMENT | | | | |
| -156'789'900.67 | -132'940'600 | Investissements nets | 109'676'040.58 | -23'264'559.42 |
| 139'069'851.49 | 116'612'700 | * Amortissements | 121'011'120.52 | 4'398'420.52 |
| 49'309'264.78 | -10'552'800 | * Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation | 2'999'396.79 | 7'553'403.21 |
| 3'656'225.68 | -36'353'500 | * Reprise du résultat du compte de fonctionnement | 4'446'682.52 | 40'800'182.52 |
| 35'245'441.28 | -63'234'200 | Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement | 12'782'365.67 | 76'016'565.67 |
| 192'035'341.95 | 69'706'400 | * Autofinancement du compte de fonctionnement | 122'458'406.25 | 52'752'006.25 |

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2014**2.1 Compte de fonctionnement**

| | Charges | Revenus | Excédent des revenus (+) ou des charges (-) |
|-------------------------|------------------|------------------|---|
| Budget initial | 1'882'035'500.00 | 1'850'626'200.00 | -31'409'300.00 |
| Crédits supplémentaires | 18'431'400.00 | 13'487'200.00 | -4'944'200.00 |
| Budget final | 1'900'466'900.00 | 1'864'113'400.00 | -36'353'500.00 |
| Comptes 2014 | 1'851'045'005.32 | 1'855'491'687.84 | 4'446'682.52 |
| Ecart | -49'421'894.68 | -8'621'712.16 | 40'800'182.52 |
| | -2.60% | -0.46% | |

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

| | Budget 2014 + crédits supplémentaires | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|--|--|-------------------------|-----------------------|--------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| 3 CHARGES | 1'900'466'900 | 1'851'045'005.32 | -49'421'894.68 | -2.60 |
| 30 Charges de personnel | 568'809'600 | 562'353'270.39 | -6'456'329.61 | -1.14 |
| 31 Biens, services et marchandises | 547'107'500 | 505'399'914.86 | -41'707'585.14 | -7.62 |
| 32 Intérêts passifs | 71'608'000 | 66'819'300.92 | -4'788'699.08 | -6.69 |
| 33 Amortissements | 130'536'200 | 140'903'825.39 | 10'367'625.39 | 7.94 |
| 35 Dédommagements à des collectivités publiques | 291'412'700 | 294'878'173.11 | 3'465'473.11 | 1.19 |
| 36 Subventions accordées | 91'787'400 | 89'937'516.04 | -1'849'883.96 | -2.02 |
| 38 Attributions aux réserves | 11'531'800 | 20'149'593.94 | 8'617'793.94 | 74.73 |
| 39 Imputations internes | 187'673'700 | 170'603'410.67 | -17'070'289.33 | -9.10 |
| 4 REVENUS | 1'864'113'400 | 1'855'491'687.84 | -8'621'712.16 | -0.46 |
| 40 Impôts | 508'535'000 | 529'369'909.14 | 20'834'909.14 | 4.10 |
| 41 Patentes, concessions | 6'423'500 | 3'226'538.45 | -3'196'961.55 | -49.77 |
| 42 Revenus des biens | 99'360'800 | 115'255'600.01 | 15'894'800.01 | 16.00 |
| 43 Taxes, ventes et prestations facturées | 765'794'500 | 731'371'300.68 | -34'423'199.32 | -4.50 |
| 44 Part à des recettes sans affectation | 6'000'000 | 7'772'322.05 | 1'772'322.05 | 29.54 |
| 45 Dédommagements de collectivités publiques | 265'822'900 | 271'305'622.44 | 5'482'722.44 | 2.06 |
| 46 Subventions acquises | 2'418'400 | 3'437'993.67 | 1'019'593.67 | 42.16 |
| 48 Prélèvements sur les réserves | 22'084'600 | 23'148'990.73 | 1'064'390.73 | 4.82 |
| 49 Imputations internes | 187'673'700 | 170'603'410.67 | -17'070'289.33 | -9.10 |
| RESULTAT | | | | |
| Excédent de revenus (+) ou de charges (-) | -36'353'500 | 4'446'682.52 | 40'800'182.52 | |

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES - 49.4 mios

30 Charges de personnel - 6.5 mios

Le détail par direction s'établit comme il suit :

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|--|--------------------|-----------------------|----------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Administration générale et culture | 48'209'000 | 46'597'443.26 | -1'611'556.74 | -3.3 |
| Sports, intégration et protection de la population | 66'396'700 | 64'180'555.61 | -2'216'144.39 | -3.3 |
| Logement et sécurité publique | 106'745'000 | 103'797'650.94 | -2'947'349.06 | -2.8 |
| Travaux | 104'469'100 | 96'969'951.88 | -7'499'148.12 | -7.2 |
| Enfance, jeunesse et cohésion sociale | 139'845'000 | 134'379'692.98 | -5'465'307.02 | -3.9 |
| Finances et patrimoine vert | 47'006'900 | 45'863'474.14 | -1'143'425.86 | -2.4 |
| Services industriels | 73'137'900 | 70'564'501.58 | -2'573'398.42 | -3.5 |
| Sous-total | 585'809'600 | 562'353'270.39 | -23'456'329.61 | -4.0 |
| Correctif de la masse salariale | -17'000'000 | 0.00 | 17'000'000.00 | -100.0 |
| Total | 568'809'600 | 562'353'270.39 | -6'456'329.61 | -1.1 |

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées d'un montant de 17 mios de francs ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore une économie supplémentaire de quelque 6.5 mios de francs.

31 *Biens, services et marchandises* - 41.7 mios

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Fournitures, mobilier, machines et matériel | 18'618'500 | 16'158'664.39 | -2'459'835.61 | -13.2 |
| Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD) | 26'639'400 | 23'581'303.76 | -3'058'096.24 | -11.5 |
| Marchandises | 19'177'800 | 19'721'019.73 | 543'219.73 | 2.8 |
| Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier) | 40'533'700 | 35'125'963.42 | -5'407'736.58 | -13.3 |
| Loyers, fermages et redevances d'utilisation | 42'933'300 | 41'942'398.52 | -990'901.48 | -2.3 |
| Honoraires et prestations de services | 121'517'600 | 114'555'516.29 | -6'962'083.71 | -5.7 |
| Autres dépenses en biens, services et marchandises | 53'256'200 | 50'378'388.69 | -2'877'811.31 | -5.4 |
| Sous-total | 322'676'500 | 301'463'254.80 | -21'213'245.20 | -6.6 |
| Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD) | 224'431'000 | 203'936'660.06 | -20'494'339.94 | -9.1 |
| Total | 547'107'500 | 505'399'914.86 | -41'707'585.14 | -7.6 |

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés en-dessous du budget de 20.5 mios ; cette différence provient du Service du gaz et du chauffage à distance où l'on constate une diminution de 15.5 mios des achats de gaz due à une année 2014 très chaude et une baisse des achats d'électricité de 5 mios. Ces variations ont été répercutées au niveau des ventes (voir chapitre 43).

Les économies de charges mentionnées dans le tableau ci-dessus résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration et illustrent la maîtrise des charges dans ce domaine.

Toutefois, sous le poste « Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier) », les mouvements suivants peuvent être relevés : Au Service du gaz, une baisse de 1.7 mio de francs due à des raccordements « clé en main » et des travaux pour la suppression des branchements moins nombreux que prévu et, au Service de l'électricité, une baisse de 1 mio de francs suite à des reports de travaux.

32 *Intérêts passifs* - 4.8 mios

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|-------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Intérêts des dettes | 71'508'000.00 | 66'803'795.07 | -4'704'204.93 | -6.6 |
| Autres intérêts passifs | 100'000.00 | 15'505.85 | -84'494.15 | -84.5 |
| Total | 71'608'000.00 | 66'819'300.92 | -4'788'699.08 | -6.7 |

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements**+ 10.4 mios**

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|---|--------------------|-----------------------|----------------------|------------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Remises, défalcatons et moins-values d'impôts | 7'300'000 | 8'539'950.01 | 1'239'950.01 | 17.0 |
| Autres pertes, défalcatons et moins-values | 6'623'500 | 11'352'754.86 | 4'729'254.86 | 71.4 |
| Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale | 79'214'400 | 81'806'980.70 | 2'592'580.70 | 3.3 |
| Amortissements du patrimoine administratif des SI | 37'398'300 | 39'204'139.82 | 1'805'839.82 | 4.8 |
| Total | 130'536'200 | 140'903'825.39 | 10'367'625.39 | 7.9 |

Les défalcatons d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI) ont été plus importantes que prévu (+1.2 mio de francs) et résultent notamment de la poursuite de l'effort de rattrapage de l'ACI lié aux personnes physiques.

S'agissant des autres pertes, défalcatons et moins-values, la baisse continue de la qualité des débiteurs constatée ces dernières années est toujours d'actualité et un important travail de rattrapage dans le traitement des actes de défaut de biens a été effectué durant l'année 2014. Aux Services industriels, au Secrétariat général, la participation SI-REN a été réévaluée (-2 mios de francs).

L'augmentation des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale s'explique principalement à **ea**u service par l'amortissement non budgété des dépenses 2014 du crédit relatif à la rénovation du réservoir du Calvaire (2.5 mios de francs), montant compensé par un prélèvement d'un montant identique sur le fonds de réserve du service.

Aux Services industriels, au Service multimédia, l'augmentation s'explique principalement par l'ajustement des amortissements aux dépenses effectives du crédit cadre 2014 et des autorisations d'achats (2.1 mios de francs).

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+ 3.5 mios**

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|---|--------------------|-----------------------|---------------------|------------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Contribution au fonds de péréquation intercommunal | 109'800'000 | 116'381'302.00 | 6'581'302.00 | 6.0 |
| Facture sociale | 103'100'000 | 102'596'158.00 | -503'842.00 | -0.5 |
| Participation à des entreprises de transports | 54'300'000 | 52'868'792.35 | -1'431'207.65 | -2.6 |
| Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) | 10'750'000 | 10'141'907.40 | -608'092.60 | -5.7 |
| Réforme policière | 8'600'000 | 8'261'960.00 | -338'040.00 | -3.9 |
| Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat | 2'300'000 | 2'394'804.60 | 94'804.60 | 4.1 |
| Participation aux frais de la centrale d'alarme de de l'ECA (SSI) | 140'000 | 140'000.00 | 0.00 | 0.0 |
| Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton | 1'007'500 | 862'069.00 | -145'431.00 | -14.4 |
| Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) | 663'900 | 663'130.00 | -770.00 | -0.1 |
| Autres dédommagements | 751'300 | 568'049.76 | -183'250.24 | -24.4 |
| Total | 291'412'700 | 294'878'173.11 | 3'465'473.11 | 1.2 |

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (-0.5 mio) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunal (+6.6 mios), il convient de préciser que, y compris les correctifs 2013 intervenus dans les comptes 2014, l'on aboutit globalement à une

amélioration de 2.8 mios par rapport au budget, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant dépassé les prévisions de quelque 8.9 mios.

Par ailleurs, on peut relever une économie globale de 1.4 mio de francs pour la participation aux entreprises de transports publics par rapport au budget.

Concernant la participation à l'AVASAD, la baisse s'explique par un remboursement de la participation 2013 de 0.4 mio de francs.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat, la hausse est due à la progression du volume des impôts mis en compte.

Sous le poste « Autres dédommagements », la diminution est due, entre autre, aux frais d'écolage des élèves scolarisés dans d'autres communes moins élevés que prévu en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (0.1 mio de francs).

36 Subventions accordées

- 1.8 mio

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|--|-------------------|----------------------|----------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Administration générale et culture | 55'529'800 | 55'450'372.66 | -79'427.34 | -0.1 |
| Sports, intégration et protection de la population | 7'838'600 | 7'084'653.06 | -753'946.94 | -9.6 |
| Logement et sécurité publique | 2'516'300 | 2'175'659.00 | -340'641.00 | -13.5 |
| Travaux | 1'720'000 | 1'349'366.64 | -370'633.36 | -21.5 |
| Enfance, jeunesse et cohésion sociale | 24'152'700 | 23'847'464.68 | -305'235.32 | -1.3 |
| Finances et patrimoine vert | 30'000 | 30'000.00 | 0.00 | 0.0 |
| Total | 91'787'400 | 89'937'516.04 | -1'849'883.96 | -2.0 |

A Sports, intégration et protection de la population, au Service des assurances sociales, les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (0.7 mio).

A Logement et sécurité publique, l'économie constatée provient principalement du Service du logement et des gérances où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées 0.3 mio de francs en dessous des prévisions.

A Travaux, la baisse s'explique par un excédent de subvention 2013 dans le cadre de la garantie de déficit de la société Parking Relais Lausannois SA.

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, la diminution est principalement due à une baisse des aides individuelles (-0.2 mio) au Service social et au Service dentaire.

38 Attributions aux réserves

+ 8.6 mios

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|--|-------------------|----------------------|---------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Fonds de régularisation des loyers | 62'500 | 97'793.50 | 35'293.50 | 56.5 |
| Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy | 100'000 | 100'000.00 | 0.00 | 0.0 |
| Fonds de réserve pour la gestion des déchets | 0 | 437'746.17 | 437'746.17 | - |
| Fonds de réserve général du SSL | 0 | 335'919.19 | 335'919.19 | - |
| Fonds de ea uservice | 3'960'800 | 10'681'335.65 | 6'720'535.65 | 169.7 |
| Fonds des SiL | 7'408'500 | 8'496'799.43 | 1'088'299.43 | 14.7 |
| Total | 11'531'800 | 20'149'593.94 | 8'617'793.94 | 74.7 |

A **ea**uservice, des attributions supplémentaires au Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice et au Fonds de réserve et de renouvellement « eau » ont été effectuées suite à un changement de méthode de comptabilisation des taxes de raccordement; celles-ci sont,

dorénavant comptabilisées en revenu de fonctionnement (auparavant en recettes d'investissements).

Au Service d'assainissement, l'excédent de revenus de l'unité « Gestion des déchets urbains » a conduit à attribuer un montant de 0.4 mio de francs au Fonds de réserve pour la gestion des déchets.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance, le Service de l'électricité et le Service multimédia ont procédé aux opérations réglementaires suivantes (écarts par rapport au budget):

(en mios de fr.)

| | |
|---|------|
| • Fonds de réserve et de renouvellement du CAD | -0.6 |
| • Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz | +4.1 |
| • Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le CAD | +1.5 |
| • Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey | -4.0 |
| • Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité | +0.6 |

39 *Imputations internes* - 17.1 mios
49

La diminution constatée dans ce chapitre (-18.8 mios) est liée en grande partie aux économies faites par les services généraux aux Services industriels, ainsi qu'à une répartition des frais communs du SEL dans ses propres sous-services inférieure aux prévisions.

REVENUS - 8.6 mios

40 Impôts + 20.8 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

| | Comptes 2013 fr. | Budget 2014 fr. | Comptes 2014 fr. |
|--|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Total | 544'323'447.21 | 508'535'000 | 529'369'909.14 |
| Produit de l'impôt sur les personnes physiques : | <u>357'115'847.01</u> | <u>336'000'000</u> | <u>351'712'098.19</u> |
| - sur le revenu | 322'122'335.17 | 300'400'000 | 314'353'173.14 |
| - sur la fortune | 29'942'864.53 | 30'000'000 | 31'047'939.82 |
| - perçu des étrangers | 4'382'636.02 | 5'000'000 | 5'762'907.41 |
| - à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger | 668'011.29 | 600'000 | 548'077.82 |
| Produit de l'impôt sur les personnes morales : | <u>120'947'932.90</u> | <u>109'000'000</u> | <u>112'433'929.70</u> |
| Produit des autres impôts : | <u>66'259'667.30</u> | <u>63'535'000</u> | <u>65'223'881.25</u> |
| - foncier | 31'615'916.80 | 32'600'000 | 32'860'038.40 |
| - complémentaire sur les immeubles | 4'386'301.00 | 4'600'000 | 4'220'222.00 |
| - Droits de mutation sur les transf. imm. | 8'222'593.65 | 8'500'000 | 8'428'370.45 |
| Produit de l'impôt : | | | |
| - sur les successions et les donations | 16'284'462.55 | 12'000'000 | 13'880'149.80 |
| - sur les divertissements | 5'402'383.30 | 5'500'000 | 5'488'810.60 |
| - sur les chiens | 348'010.00 | 335'000 | 346'290.00 |

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2014 a atteint 351.7 mios de francs, soit une amélioration de 15.7 mios (+4.7 %) en comparaison du budget, et une diminution de 5.4 mios (-1.5 %) par rapport aux comptes 2013. L'essentiel de l'augmentation de l'impôt sur le revenu par rapport au budget provient du rôle ordinaire et de l'impôt à la source (dont le rattrapage s'est poursuivi en 2014), pour environ 14 mios. L'impôt sur la fortune a dépassé quant à lui le budget de 1 mio de francs (+3.5 %).

Au 31 décembre 2014, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99.78 % des contribuables lausannois étaient taxés pour 2010, 99.29 % pour 2011, 97.51 % pour 2012 et 76.49 % pour 2013.

Les impôts comptabilisés en 2014 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts source) pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2013 (chiffres en mios de francs) :

| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
|--------------------|-------------|-------------|
| 2006 et antérieurs | 0.9 | 2.6 |
| 2007 | 0.3 | 0.7 |
| 2008 | 0.7 | 1.1 |
| 2009 | 2.3 | 1.2 |
| 2010 | 1.4 | 5.8 |
| 2011 | 4.6 | 20.2 |
| 2012 | 17.2 | 27.8 |
| 2013 | 30.2 | 297.7 |
| 2014 | 294.1 | 0.0 |
| | ——— | ——— |
| | 351.7 | 357.1 |
| | ===== | ===== |

Personnes morales

Le résultat global au-delà de la barre des 110 mios de francs de l'impôt sur le bénéfice et le capital, bien que inférieur de 8.5 mios par rapport aux comptes 2013, illustre à nouveau la bonne tenue de l'économie suisse en général et de l'arc lémanique en particulier. Le passage du taux de l'impôt sur le bénéfice de 9.5 % à 9 % explique en grande partie la baisse du résultat par rapport aux comptes 2013; cependant, des taxations avec rattrapage exceptionnel ont permis de dépasser le budget (+3.54 mios de francs).

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2013 et en 2014 (chiffres en mios de francs) :

| | <u>2014</u> | <u>2013</u> |
|--------------------|-------------|-------------|
| 2009 et antérieurs | 0.7 | -0.4 |
| 2010 | 0.3 | 0.0 |
| 2011 | 0.1 | 1.7 |
| 2012 | 1.9 | 19.4 |
| 2013 | 11.9 | 98.2 |

| | | |
|------|---------------------|---------------------|
| 2014 | 95.7 | 2.0 |
| 2015 | 1.8 | 0.0 |
| | <u>112.4</u> | <u>120.9</u> |
| | <u><u>112.4</u></u> | <u><u>120.9</u></u> |

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est inférieur de 2.4 mios par rapport aux comptes 2013, mais présente un excédent de revenus de plus de 1.9 mio par rapport au budget.

41 Patentes, concessions - 3.2 mios

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|-----------------------|----------------|-----------------|---------------|-------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Patentes, concessions | 6'423'500 | 3'226'538.45 | -3'196'961.55 | -49.8 |

L'importante insuffisance de revenus est due au retard de l'introduction de la taxe sur les équipements communautaires au Service d'urbanisme.

42 Revenus des biens + 15.9 mios

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart (+/-) | |
|--|-------------------|-----------------------|----------------------|-------------|
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Intérêts, prêts et participations | 25'972'300 | 32'107'462.16 | 6'135'162.16 | 23.6 |
| Revenu des immeubles du patrimoine financier | 31'627'100 | 31'557'085.67 | -70'014.33 | -0.2 |
| Revenu des biens du patrimoine administratif | 37'635'300 | 38'618'310.05 | 983'010.05 | 2.6 |
| Autres revenus | 4'126'100 | 12'972'742.13 | 8'846'642.13 | 214.4 |
| Total | 99'360'800 | 115'255'600.01 | 15'894'800.01 | 16.0 |

Dans le poste « Intérêts, prêts et participations », l'importante augmentation s'explique, au Service financier, par des intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales (chiffres communiqués par l'ACI) supérieurs aux prévisions (0.4 mio), par la comptabilisation d'un dividende provenant de Gaznat auparavant comptabilisé aux Services industriels (4 mios) et par la rémunération de garanties financières de Gaznat également (1.1 mio).

Dans le poste « Autres revenus », l'augmentation de 8.8 mios s'explique, d'une part au Service financier par le bénéfice de liquidation de la société coopérative Colosa (transférée à la CPCL lors de la recapitalisation) et aux Services industriels, au Service du gaz et du CAD, par la comptabilisation d'une recette de 5 mios résultant du décompte définitif des charges fixes 2013 de Gaznat. Cette recette était précédemment comptabilisée en diminution des achats d'énergie.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**- 34.4 mios**

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | | |
| Taxes, redevances et prestations de services | 289'679'500 | 277'796'035.65 | -11'883'464.35 | -4.1 |
| Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD) | 63'679'100 | 60'294'605.12 | -3'384'494.88 | -5.3 |
| Frais facturés à des tiers, remboursements | 12'771'400 | 16'588'760.42 | 3'817'360.42 | 29.9 |
| Amendes | 25'870'000 | 30'665'411.00 | 4'795'411.00 | 18.5 |
| Autres contributions | 24'043'500 | 27'742'679.33 | 3'699'179.33 | 15.4 |
| Sous-total | 416'043'500 | 413'087'491.52 | -2'956'008.48 | -0.7 |
| Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD) | 349'751'000 | 318'283'809.16 | -31'467'190.84 | -9.0 |
| Total | 765'794'500 | 731'371'300.68 | -34'423'199.32 | -4.5 |

Aux Services industriels, les ventes d'énergie ont enregistré une forte baisse de 31.5 mios de francs résultant, au Service de l'électricité, d'une baisse du volume des ventes d'énergie et des tarifs de l'électricité (-8.9 mios) et, au Service du gaz et du CAD, de quantités de gaz vendues plus faibles suite à une météo particulièrement chaude en 2014 (-22.6 mios). Ces chiffres sont à mettre en relation avec les achats d'énergie (voir chapitre 31).

Sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services », la diminution résulte de plusieurs éléments (en mios de francs) :

- au Corps de police, report de la facturation de nouvelles prestations ; -5.8
- à **eauservice**, facturation des taxes de raccordements en revenus de fonctionnement (auparavant en recettes d'investissements) ; +6.3
- à Assainissement, unité de gestion des déchets urbains, diminution de la taxe de base ; -2.1
- aux SiL, au Service de l'électricité, diminution du timbre d'acheminement (vente plus faible que prévu) et de la taxe encaissée pour l'éclairage public ; -3.8
- aux SiL, au Service multimédia, diminution des revenus due à une forte concurrence. -4.5

Dans le poste « Ventes diverses », à **eauservice**, les ventes d'eau ont enregistré une baisse de 4.9 mios de francs due à une importante diminution des volumes d'eau vendus. Les conditions météorologiques observées en 2014 en sont la principale cause. Il est à relever une baisse régulière des consommations depuis plusieurs années.

Au Corps de police, le rattrapage progressif de dossiers traités par la Commission de police ainsi que la hausse des infractions commises par les citoyens ont entraîné une augmentation de revenus de quelque 4.8 mios de francs.

44 Part à des recettes sans affectation**+ 1.8 mio**

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|----------------------------------|-----------|--------------|--------------|------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | | |
| Impôts sur les gains immobiliers | 6'000'000 | 7'772'322.05 | 1'772'322.05 | 29.5 |

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression par rapport à l'exercice précédent, a dépassé les prévisions.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+ 5.5 mios**

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|--|--------------------|-----------------------|---------------------|------------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | | |
| Fonds de péréquation intercommunal | 172'700'000 | 181'584'750.00 | 8'884'750.00 | 5.1 |
| Facturation à l'Académie de police de Savatan | 1'244'300 | 1'520'700.00 | 276'400.00 | 22.2 |
| Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage" | 8'776'100 | 8'140'719.20 | -635'380.80 | -7.2 |
| Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire | 2'590'500 | 1'990'388.98 | -600'111.02 | -23.2 |
| Participation cantonale à l'aide au logement | 900'000 | 544'361.00 | -355'639.00 | -39.5 |
| Participations diverses aux charges du Service social | 28'583'200 | 27'044'054.65 | -1'539'145.35 | -5.4 |
| Participation de la Confédération aux frais de l'ORP | 11'258'500 | 11'033'183.96 | -225'316.04 | -2.0 |
| Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL) | 6'942'000 | 6'803'981.20 | -138'018.80 | -2.0 |
| Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) | 7'425'400 | 7'643'809.33 | 218'409.33 | 2.9 |
| Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale | 17'910'700 | 17'414'977.12 | -495'722.88 | -2.8 |
| Participation des communes aux charges de la station d'épuration | 5'062'400 | 4'417'734.55 | -644'665.45 | -12.7 |
| Autres dédommagements | 2'429'800 | 3'166'962.45 | 737'162.45 | 30.3 |
| Total | 265'822'900 | 271'305'622.44 | 5'482'722.44 | 2.1 |

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2013 enregistrés dans l'exercice 2014, le retour du fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été supérieurs aux prévisions de quelque 2.3 mios de francs.

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire est inférieur de 0.6 mio de francs en raison de l'augmentation du nombre d'interventions facturées, et de celles dédiées à l'activité de prévention lors des manifestations sportives organisées par la Ville qui n'est pas prise en charge par le Canton.

Au Service social, la diminution du nombre de dossiers RI ainsi que l'abandon du projet d'un hébergement complémentaire au profit de places supplémentaires à l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse ont entraîné une baisse de la subvention cantonale.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes de 0.6 mio de francs.

46 Subventions acquises**+ 1.0 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|---|------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts | 400'000 | 469'238.50 | 69'238.50 | 17.3 |
| Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme | 0 | 751'170.00 | 751'170.00 | - |
| Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie | 173'000 | 241'297.80 | 68'297.80 | 39.5 |
| Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri | 911'900 | 936'461.00 | 24'561.00 | 2.7 |
| Subventions de l'Etat du Valais relatives aux protections contre les chutes de pierres au barrage de Lavey | 480'000 | 317'094.45 | -162'905.55 | -33.9 |
| Subventions de l'Etat relatives à un projet d'échanges d'informations dans le cadre du contrôle des habitants | 185'500 | 0.00 | -185'500.00 | -100.0 |
| Autres subventions | 268'000 | 722'731.92 | 454'731.92 | 169.7 |
| Total | 2'418'400 | 3'437'993.67 | 1'019'593.67 | 42.2 |

Au Service des parcs et domaines, l'augmentation est due à des subventions supplémentaires versées par l'Etat de Vaud suite à la reconnaissance du parc de Sauvabelin comme exploitation agricole dès le 1^{er} janvier 2014 et pour des travaux de protection effectués suite à des glissements de terrain en forêts.

Les subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme sont liées aux conventions de financement signées avec le Canton, dans le cadre des nouvelles activités du Bureau lausannois pour les immigrés et de la mise en œuvre du programme « Mini-PIC ».

Aux Services industriels, les subventions de l'Etat du Valais relatives aux protections de la prise d'eau contre les chutes de pierres au barrage de Lavey n'ont pas été entièrement versées suite au report de travaux en 2015.

Au Service d'organisation et d'informatique, le projet d'harmonisation des échanges Canton-Communes sur les données du Contrôle des habitants (eCH20) n'a pas pu être finalisé en 2014 et la subvention cantonale à recevoir n'a pas pu être versée cette année.

Sous le poste « Autres subventions », au Service des parcs et domaines et suite à l'adoption du préavis N° 2012/13 pour le remplacement d'outils thermiques par des outils électriques, la demande de financement du surcoût par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE), prévue en 2013, a été faite en 2014.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 1.1 mio**

| | Budget | Comptes | Ecart (+/-) | |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------|------------|
| | 2014 | 2014 | fr. | % |
| | fr. | fr. | fr. | % |
| Fonds de péréquation de la STEP | 1'853'200 | 1'072'965.63 | -780'234.37 | -42.1 |
| Fonds de eauservice | 0 | 3'522'680.22 | 3'522'680.22 | - |
| Fonds de réserve générale du SSL | 103'000 | 214'250.00 | 111'250.00 | 108.0 |
| Fonds des SiL | 18'628'400 | 17'256'884.13 | -1'371'515.87 | -7.4 |
| Provision pour les Datacenters (SOI) | 1'500'000 | 1'082'210.75 | -417'789.25 | -27.9 |
| Total | 22'084'600 | 23'148'990.73 | 1'064'390.73 | 4.8 |

Les résultats d'exploitation des unités budgétaires du Service d'assainissement liées à l'épuration des eaux ont entraîné un recours moindre que prévu au Fonds de péréquation de la STEP.

Au Service social, l'augmentation s'explique par un prélèvement de cent trente mille francs sur le Fonds de réserve générale du SSL pour l'achat de parts sociales liées au projet de logements modulaires aux Prés-de-Vidy.

A **eauservice**, le préavis relatif à la rénovation du réservoir du Calvaire prévoit que l'intégralité des dépenses d'investissements soient financées par le Fonds de réserve et de renouvellement du Service. Un montant non budgété de 2.5 mios de francs a donc été prélevé sur le fonds correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissements 2014.

Aux Services industriels, la diminution s'explique principalement ainsi : Au Service de l'électricité, par un prélèvement sur le Fonds de péréquation pour la vente d'énergie de 4.1 mios de francs (1.6 mio au budget), un sur le Fonds de péréquation et de renouvellement de l'usine de Lavey de 2 mios de francs (3 mios au budget et un prélèvement budgété de 0.6 mio de francs sur le Fonds de péréquation de l'éclairage public non effectué, et au Service du gaz et du CAD, par un prélèvement de 0.1 mio de francs (1.4 mio au budget) sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz.

Au Service d'organisation et d'informatique, l'acquisition et l'installation de 3 SIMOD (Salles informatiques modulaires) n'a pas pu être entièrement réalisée en 2014 et la part prélevée sur la provision pour les Datacenters correspond aux dépenses effectives 2014.

2.2 Plan structurel d'amélioration financière

En 2011, la Municipalité a décidé du plan ainsi que de la méthodologie générale à appliquer afin de mettre en œuvre le plan structurel d'amélioration financière (PSAF) visant à recouvrer l'équilibre budgétaire communal de manière pérenne en identifiant des mesures pour un montant de CHF 40 mios.

Bien qu'identifiées en 2012, les premières mesures ont été intégrées dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2013 pour un montant de CHF 22.1 mios. Suite aux amendements acceptés par le Conseil Communal lors du vote du budget 2013, les effets financiers attendus à ce titre ont été réduits à CHF 21.3 mios.

Le tableau ci-dessous dresse l'écart entre les montants annoncés et effectivement réalisés lors du bouclage des comptes 2013 :

| (en mios de CHF) | Intégrées au B2013 (après amendements CC) | Réalisées aux C2013 | Ecart | Taux de réalisation en % |
|-------------------|--|------------------------|-------|--------------------------------|
| Mesures PSAF 2013 | 21.3 | 19.0 | -2.3 | 89% |

A la lumière de ce qui précède, il est aisé de constater que les objectifs financiers annoncés dans le cadre du PSAF pour l'année 2013 ont été réalisés à 89 %.

Dans le cadre du B2014, des mesures complémentaires pour un montant de CHF 18.6 mios ont été intégrées au budget. Le tableau ci-dessous dresse l'écart entre les montants annoncés et effectivement réalisés lors du bouclage des comptes 2014 :

| (en mios de CHF) | Intégrées au B2014 | Réalisées aux C2014 | Ecart | Taux de réalisation en % |
|-------------------|--------------------|------------------------|-------|--------------------------------|
| Mesures PSAF 2014 | 18.6 | 14.7 | -3.9 | 79% |

Les montants réalisés au bouclage des comptes 2014 s'élèvent à CHF 14.7 mios et présentent un écart de CHF 3.9 mios par rapport au budget. Le taux de réalisation des mesures budgétées s'élève à 79 %.

De manière cumulée, la réalisation des mesures introduites aux budgets 2013 et 2014 au titre du PSAF peut être synthétisée de la manière suivante :

| (en mios de CHF) | Intégrées au B2013+B2014 (après amendements CC) | Réalisées aux C2013+C2014 | Ecart | Taux de réalisation en % |
|--------------------|--|------------------------------|-------|--------------------------------|
| Total Mesures PSAF | 39.9 | 33.7 | -6.2 | 84% |

Sur les CHF 39.9 mios intégrés aux budgets 2013 et 2014, CHF 33.7 mios ont été réalisés et pérennisés aux comptes 2014. Cela représente un taux de réalisation de 84 %.

L'écart de CHF 6.2 mios résulte principalement de 17 mesures actuellement en cours de réalisation qui déploieront leurs effets en 2015. Il s'agit principalement de la nouvelle taxe sur les équipements communautaires (CHF 3.4 mios, représentant l'écart principal par rapport au budget 2014), la mise à sec progressive des toilettes publiques (CHF 0.3 mio), l'augmentation de recettes liées à l'exploitation du réservoir de Pully (CHF 0.3 mio) ainsi que l'optimisation des envois de factures (CHF 0.2 mio).

Il y a lieu de rappeler que sans ces mesures, le résultat des comptes 2014 se serait soldé par un déficit de 30 mios.

En tenant compte des mesures qui seront réalisées en 2015, le taux de réalisation des mesures budgétées en 2013 et 2014 devrait s'établir à 98 % environ soit à CHF 39.3 mios. Un nouveau point de situation sera réalisé au bouclage des comptes 2015.

2.3 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

| INVESTISSEMENTS NETS | DEPENSES | RECETTES |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements | 108'007'826.29 | |
| Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques | 7'909'647.21 | |
| Marchandises et approvisionnements (diminution du stock) | | 782'347.64 |
| Prêts et participations permanentes | 4'305'208.00 | |
| Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) | 5'330'182.01 | |
| Subventions et recettes pour investissements | | 14'703'633.96 |
| Recettes sur les véhicules, machines et matériel | | 390'841.33 |
| Investissements nets | | 109'676'040.58 |
| Sous-total | <u>125'552'863.51</u> | <u>125'552'863.51</u> |
| FINANCEMENT | | |
| Investissements nets | 109'676'040.58 | |
| Amortissement du patrimoine administratif | | 121'011'120.52 |
| Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement | | 4'446'682.52 |
| Diminution des provisions | 2'999'396.79 | |
| Excédent d'autofinancement | 12'782'365.67 | |
| | <u>125'457'803.04</u> | <u>125'457'803.04</u> |

Les dépenses nettes d'investissements 2014 se sont établies à 109.7 mios de francs, soit 23.2 mios de francs au-dessous du chiffre prévu au budget (132.9 mios) suite à des décalages de projets ou en raison de dépenses annuelles inférieures au Plan.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de 122.5 mios de francs et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville. Les dépenses d'investissements de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire le budget 2015 prévoit des dépenses de 144 mios et la moyenne des dépenses d'investissement planifiées sur la période 2016 à 2018 s'élève à 190 mios par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2014 :

| | Dépenses 2014 | Tranche annuelle budgétisée |
|--|--------------------------------|--|
| | <i>(en millions de francs)</i> | |
| <u>Administration générale et culture</u> | | |
| Evolution RECOLTE 2013-2017 | 2.2 | 3.0 |
| <u>Sports, intégration et protection de la population</u> | | |
| Réfection, amélioration et remplacement d'équipements à Bellerive-Plage | 1.4 | 0.8 |
| Stade Olympique de la Pontaise | 2.9 | 0.0 |
| <u>Logement et sécurité publique</u> | | |
| Chauderon 4 – Assain. et amélioration des performances énergétiques des façades | 2.2 | 0.6 |
| Entretien courant et importants travaux de rénovation de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif - 3ème étape | 2.6 | 3.1 |
| <u>Travaux</u> | | |
| Aménagement de la place et de la route de contournement de la Sallaz | 3.2 | 5.3 |
| Av. de Chailly - Fauvette - Bvd de la Forêt | 5.8 | 4.8 |
| Rénovation et extension de la voirie | 4.6 | 5.2 |
| Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics | 1.9 | 1.3 |
| Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau | 6.6 | 6.4 |
| Rénovation du réservoir du Calvaire | 2.5 | 6.0 |
| PALM – Réalisation de mesures de mobilité douce | 2.2 | 4.4 |
| <u>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</u> | | |
| Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires – 4ème étape | 2.6 | 2.5 |
| Groupe scolaire de Béthusy : constr. d'une salle de gymnastique et d'un APEMS | 4.1 | 3.2 |
| <u>Services industriels</u> | | |
| Remplacements et extensions ordinaires | 20.2 | 18.9 |
| Renouvellement du réseau de distribution électrique (1ère et 2ème phase) | 4.2 | 3.3 |
| Renouvellement du réseau de distribution électrique (3èm ^e phase) | 10.3 | 11.7 |
| Chaufferie des Bossons | 2.5 | 3.7 |

2.4 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2014, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

| En millions de francs | <u>31.12.2013</u> | <u>31.12.2014</u> | <u>Variation</u> |
|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Dette brute | 2'583.8 | 2'587.9 | + 4.1 |
| Endettement net | 2'114.2 | 2'101.5 | - 12.7 |

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards de francs.

Il est à relever ici que l'endettement net diminue pour la deuxième année consécutive (-35.2 mios de francs en 2013).

2.5 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser *fr.* **141'913'567.05**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2014 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2014 mais non encore encaissés au 31 décembre 2014.

115 Débiteurs *fr.* **183'940'709.82**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2014.

120 Titres *fr.* **33'959'010.00**

La hausse de ce poste résulte de l'augmentation du capital-actions de la société SILL SA (+10 mios de francs), de la réévaluation de la participation dans SI-REN SA (-2 mios de francs) et de la clôture de la liquidation de la société coopérative Colosa (-2.9 mios de francs).

122 Prêts *fr.* **30'000'001.00**

Selon la teneur des conclusions du préavis N° 2012/27 relatif au déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal, le premier des 6 versements de 6 mios de francs de LFO SA pour le remboursement de la dette a eu lieu cette année.

123 Immeubles *fr.* **328'965'425.00**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2013 (+12.4 mios de francs) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2014.

13 Actifs transitoires *fr.* **69'361'333.69**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2014 encaissés au début 2015.

Patrimoine administratif *fr.* **1'349'422'672.26**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

| | | |
|---|---------|------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2014 | | 1'360'750 |
| Investissements bruts | | 125'553 |
| Transfert du patrimoine financier (forêt) | | 8 |
| | | <u>1'486'311</u> |
| dont à déduire : | | |
| - Recettes d'investissements : | 15'877 | |
| - Amortissements | 121'011 | 136'888 |
| Solde au 31 décembre 2014 | | <u>1'349'423</u> |

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif fr. 1'204'841'764.08

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes fr. 103'680'466.56

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Rappelons que les participations dans EOS Holding SA et Romande Energie Holding SA sont comptabilisées à la valeur nominale, soit respectivement 67'199'700 et 411'850 francs. La valorisation de ces deux participations sur la base de la valeur substantielle des sociétés aboutissait à fin 2013 à 543.8 mios de francs pour EOS Holding et 28.7 mios de francs pour Romande Energie Holding SA (les données au 31 décembre n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du préavis). La valeur boursière de la participation dans Romande Energie Holding SA au 31 décembre 2014 est quant à elle de 16.5 mios de francs; EOS Holding n'est pas cotée à la bourse.

16 Subventions d'investissements fr. 18'247'985.36

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir fr. 22'652'456.26

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert fr. 995'907'780.56

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

| | |
|---|----------------|
| Etat au 1 ^{er} janvier 2014 | 1'000'354 |
| Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2014 | -4'446 |
| Etat au 31 décembre 2014 | 995'908 |

Sur la base des valeurs substantielles (au 31 décembre 2013) des participations dans EOS Holding SA et Romande Energie Holding SA (voir chapitre 15 ci-dessus), une réserve latente d'environ 505 mios de francs peut être identifiée qui vient diminuer le découvert. Les bases légales en matière de comptabilité communale empêchent cependant une telle revalorisation.

Un potentiel de réserve latente existe également sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour 329 mios de francs (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours et permettra prochainement de chiffrer la réserve latente. Ici aussi, les bases légales ne permettent pour l'instant pas une revalorisation.

PASSIF

21 Dettes à court terme *fr.* **320'000'000.00**

Cette position englobe l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois. 260 mios de francs concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

22 Dettes à moyen et à long termes *fr.* **2'267'897'500.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2014, les opérations suivantes ont été réalisées :

| | Montant | Intérêt nominal % | Durée |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------|
| Emprunts effectués | | | |
| Emprunt public | 100'000'000 | 1.0000 | 2014 - 2022 |
| Emprunt FIR (fonds d'invest. rural) | 50'000 | 0.0000 | 2014 - 2024 |
| Total | 100'050'000 | | |
| Remboursements | | | |
| Emprunt privé | 25'000'000 | 2.0000 | 2009 - 2014 |
| Emprunt public | 150'000'000 | 2.7500 | 2004 - 2014 |
| Amortissement financier | 2'500 | | |
| Total | 175'002'500 | | |
| Variation des emprunts à long terme | -74'952'500 | | |

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique *fr.* **33'727'311.41**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. La baisse de ce poste est due à principalement aux prélèvements effectués dans le Fonds du développement durable (-3 mios de francs) et notamment pour le financement du projet relatif à la construction de la Maison de paille (-1.8 mio de francs).

24 Provisions *fr.* **87'294'013.54**

Ce poste n'enregistre pas de mouvements significatifs en 2014.

25 Passifs transitoires *fr.* **114'587'686.62**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2014 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve *fr.* **205'003'193.83**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (-3 mios de francs) sont les prélèvements nets des Services industriels (-8.8 mios de francs) et, à **ea**u-service, l'attribution nette de 7.2 mios de francs dont 6.7 mios pour le Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint Sulpice.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/25 de la Municipalité, du 9 avril 2015 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2014 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2015/25, du 9 avril 2015.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexes : Bilan général
Annexe au bilan

Préavis N° 2015/25 du 9 avril 2015 – Annexe

BILAN GENERAL

| | | 2013 | 2014 |
|-----------|---|-------------------------|-------------------------|
| 1 | ACTIF | 3'154'074'022.44 | 3'141'228'171.47 |
| | Patrimoine financier | 792'969'262.16 | 795'897'718.65 |
| 10 | Disponibilités | 6'550'367.90 | 7'757'672.09 |
| 100 | Caisse | 370'688.05 | 179'464.45 |
| 101 | Chèques postaux | 5'156'709.23 | 4'177'821.68 |
| 102 | Banques | 1'022'970.62 | 3'400'385.96 |
| 11 | Avoirs | 316'374'774.50 | 325'854'276.87 |
| 112 | Impôts à encaisser | 143'836'667.32 | 141'913'567.05 |
| 115 | Débiteurs | 172'538'107.18 | 183'940'709.82 |
| 12 | Placements | 381'418'370.21 | 392'924'436.00 |
| 120 | Titres | 28'854'755.51 | 33'959'010.00 |
| 122 | Prêts | 36'000'000.00 | 30'000'001.00 |
| 123 | Immeubles | 316'563'614.70 | 328'965'425.00 |
| 13 | Actifs transitoires | 88'625'749.55 | 69'361'333.69 |
| | Patrimoine administratif | 1'360'750'297.20 | 1'349'422'672.26 |
| 14 | Investissements | 1'218'638'661.98 | 1'204'841'764.08 |
| 140 | Terrains | 6'312'157.00 | 6'057'510.68 |
| 141 | Ouvrages de génie civil | 771'128'767.53 | 771'981'105.01 |
| 143 | Bâtiments | 340'872'245.44 | 328'185'312.93 |
| 145 | Forêts | 12'851'423.40 | 12'858'878.40 |
| 146 | Véhicules, machines et matériel | 43'530'787.73 | 42'289'133.48 |
| 147 | Marchandises et approvisionnements | 9'751'236.20 | 8'968'888.56 |
| 149 | Autres biens | 34'192'044.68 | 34'500'935.02 |
| 15 | Prêts et participations permanentes | 101'005'258.56 | 103'680'466.56 |
| | Prêts et participations permanentes | 110'503'383.56 | 113'178'591.56 |
| | Provision pour risques de pertes sur titres | -9'498'125.00 | -9'498'125.00 |
| 16 | Subventions d'investissements | 20'472'299.57 | 18'247'985.36 |
| 17 | Autres dépenses à amortir | 20'634'077.09 | 22'652'456.26 |
| 19 | DECOUVERT | 1'000'354'463.08 | 995'907'780.56 |
| | Déficits reportés | 1'173'645'739.96 | 1'169'199'057.44 |
| | Provision pour insuffisance d'amortissement | -173'291'276.88 | -173'291'276.88 |

Préavis N° 2015/25 du 9 avril 2015 – Annexe

| | | 2013 | 2014 |
|-----------|--|-------------------------|-------------------------|
| 2 | PASSIF | 3'154'074'022.44 | 3'141'228'171.47 |
| | Engagements | 2'946'071'431.82 | 2'936'224'977.64 |
| 20 | Engagements courants | 124'582'832.51 | 110'746'578.26 |
| 200 | Créanciers | 98'921'517.63 | 94'047'653.55 |
| 206 | Comptes courants créanciers | 205'598.60 | 1'093'364.84 |
| 209 | Autres engagements courants | 25'455'716.28 | 15'605'559.87 |
| 21 | Dettes à court terme | 240'900'000.00 | 320'000'000.00 |
| 210 | Banques | 240'900'000.00 | 320'000'000.00 |
| 22 | Dettes à moyen et à long termes | 2'342'850'000.00 | 2'267'897'500.00 |
| 221 | Emprunts à moyen et à long termes | 1'692'850'000.00 | 1'667'897'500.00 |
| 223 | Emprunts par obligations | 650'000'000.00 | 600'000'000.00 |
| 23 | Engagements envers des entités particulières | 39'868'979.93 | 35'699'199.22 |
| 232 | Fondations | 2'112'927.01 | 1'971'887.81 |
| 233 | Fonds spéciaux sans personnalité juridique | 37'756'052.92 | 33'727'311.41 |
| 24 | Provisions | 87'583'108.54 | 87'294'013.54 |
| 240 | Provision pour risques de pertes sur débiteurs | 45'000'000.00 | 45'000'000.00 |
| 241 | Provision pour risques non assurés | 3'487'022.83 | 3'489'112.78 |
| 241 | Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers | 2'537'575.71 | 2'246'390.76 |
| 243 | Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité | 35'158'510.00 | 35'158'510.00 |
| 249 | Provisions diverses | 1'400'000.00 | 1'400'000.00 |
| 25 | Passifs transitoires | 110'286'510.84 | 114'587'686.62 |
| 28 | PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT | 208'002'590.62 | 205'003'193.83 |

Préavis No 2015/25 du 9 avril 2015 – Annexe au bilan

ANNEXE AU BILAN

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|------------|------------|
|--|------------|------------|

112 IMPOTS A ENCAISSER **143'836'667.32** **141'913'567.05**

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 24.7 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par une provision figurant au passif du bilan.

| | Valeur nom. | Nbre titres | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------|-------------|------------|------------|
|--|-------------|-------------|------------|------------|

120 TITRES **28'854'755.51** **33'959'010.00**

Actions **28'854'755.51** **33'959'010.00**

| | | | | |
|--|------------|--------|----------------|---------------|
| Banque Cantonale Vaudoise | 10.00 | 861 | 23'677.50 | 23'677.50 |
| Ecran P & P SA | 500.00 | 23 | Tranfert du PA | 1.00 |
| La Vidynette A SA | 50.00 | 2'735 | 510'079.50 | 510'079.50 |
| Le Geai SA | 50.00 | 425 | 21'250.00 | 21'250.00 |
| LFO SA | 100'000.00 | 100 | 0.00 | 0.00 |
| Logis Familial SA | 250.00 | 16 | 4'000.00 | 4'000.00 |
| Medipol SA en liquidation | 1.00 | 8000 | 1.00 | 1.00 |
| Société coopérative Colosa en liquidation | 100.00 | 10'500 | 2'895'747.51 | 0.00 |
| SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA | 1'000.00 | 10'000 | 10'000'000.00 | 20'000'000.00 |
| SI-REN SA* | 300'000.00 | 100 | 15'400'000.00 | 13'400'000.00 |
| Vaud-Fribourg TV SA | 80 | 6128 | Tranfert du PA | 1.00 |

* Capital-actions libéré à hauteur de 51.33%

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|------------|------------|
|--|------------|------------|

122 PRETS **36'000'000.00** **30'000'001.00**

| | | |
|---------------------|----------------|---------------|
| LFO SA | 36'000'000.00 | 30'000'000.00 |
| Vaud-Fribourg TV SA | Tranfert du PA | 1.00 |

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|------------|------------|
|--|------------|------------|

123 IMMEUBLES **316'563'614.70** **328'965'425.00**

| | | |
|----------------------|----------------|----------------|
| Bâtiments locatifs * | 216'317'336.20 | 230'047'544.60 |
| Travaux en cours | 0.00 | 0.00 |
| Domaines agricoles | 3'545'800.00 | 3'545'800.00 |
| Vignobles | 6'046'000.00 | 6'046'000.00 |
| Terrains | 23'038'851.75 | 21'815'453.65 |
| Droits de superficie | 67'615'626.75 | 67'510'626.75 |

* Valeur ECA à l'indice 120 à fin 2014 : fr. 571'141'322

| | Valeur nom. | Nbre titres 31.12.2014 | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES | | | 110'503'383.56 | 113'178'591.56 |
| Bourse communale | | | | |
| <i>Parts sociales</i> | | | 22'307.00 | 22'307.00 |
| Boipac, société coopérative | 25.00 | 4'000 | 1.00 | 1.00 |
| Coopérative Cité Derrière | 500.00 | 290 | 0.00 | 0.00 |
| Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative | 100.00 | 5 | 0.00 | 0.00 |
| Coopérative Plateforme Bio Locale (BF) | 1'000.00 | 1 | 0.00 | 0.00 |
| Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH) | 10.00 | 300 | 1.00 | 1.00 |
| Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC) | 10.00 | 850 | 1.00 | 1.00 |
| Genossenschaft Feriendorf Fiesch | 500.00 | 40 | 1.00 | 1.00 |
| La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers | 250.00 | 60 | 0.00 | 0.00 |
| Logacop Société Coopérative Immobili | 100.00 | 10 | 1.00 | 1.00 |
| Office du tourisme de Château-d'Oex | 250.00 | 3 | 1.00 | 1.00 |
| Société coopérative d'habitation Lausanne | 300.00 | 50 | 0.00 | 0.00 |
| Société coopérative de l'Asile du Marchairuz | 100.00 | 45 | 0.00 | 0.00 |
| Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise | 100.00 | 200 | 1.00 | 1.00 |
| Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière | 100.00 | 223 | 22'300.00 | 22'300.00 |
| SODEFOR société coopérative | 5'000.00 | 15 | 0.00 | 0.00 |
| <i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne</i> | | | | |
| Société coopérative d'habitation Bellerive | 100.00 | 18 | 0.00 | 0.00 |
| Société coopérative d'habitation Lausanne | 300.00 | 150 | 0.00 | 0.00 |
| Cité-joie coopérative | 50.00 | 136 | 0.00 | 0.00 |
| Coopérative Cité Derrière | 500.00 | 184 | 0.00 | 0.00 |
| COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs | 100.00 | 34 | 0.00 | 0.00 |
| Société coopérative d'habitation Unia | 100.00 | 50 | 0.00 | 0.00 |
| Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER) | 100.00 | 25 | 0.00 | 0.00 |
| <i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement</i> | | | | |
| Société coopérative de construction et d'habitation Domus | 300.00 | 15 | 0.00 | 0.00 |
| Coopérative Cité Derrière | 500.00 | 127 | 0.00 | 0.00 |

| | Valeur nom. | Nbre titres 31.12.2014 | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------|---------------------------|----------------------|----------------------|
| 15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE) | | | | |
| Bourse communale (suite) | | | | |
| <i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement (suite)</i> | | | | |
| COPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs | 100.00 | 182 | 0.00 | 0.00 |
| Actions | | | 78'058'665.00 | 82'558'663.00 |
| Bâtir A SA - actions ordinaires | 250.00 | 508 | 127'000.00 | 127'000.00 |
| Bâtir A SA - actions privilégiées | 100.00 | 301 | 30'100.00 | 30'100.00 |
| Biopôle SA | 10'000.00 | 5 | 0.00 | 0.00 |
| Boisy TV SA | 1'000.00 | 1'000 | 1'000'000.00 | 1'000'000.00 |
| Centre intercommunal de glace de Malley SA | 500.00 | 21 | 0.00 | 0.00 |
| Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées | 100.00 | 6'000 | 0.00 | 0.00 |
| Groupe CGN SA ordinaires B | 25.00 | 1'312 | 1.00 | 1.00 |
| Groupe CGN SA privilégiées A | 25.00 | 10'322 | 1.00 | 1.00 |
| Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA | 250.00 | 677 | 1.00 | 1.00 |
| Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA | 1'000.00 | 500 | 0.00 | 0.00 |
| Ecran P&P SA | 500.00 | 23 | 1.00 | Transfert au PF |
| EOS Holding SA (valeur substantielle : 543.8 mio au 31.12.2013) | 100.00 | 671'997 | 67'199'700.00 | 67'199'700.00 |
| Forces motrices de l'Aboyeu SA | 500.00 | 100 | 50'000.00 | 50'000.00 |
| Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL) | 10'000.00 | 643 | 1'930'000.00 | 6'430'000.00 |
| Gaznat SA Société pour l'Approvi- sionnement et le Tansport du Gaz Naturel en Suisse Romande privilégiées A | 1'000.00 | 1 | 1'000.00 | 1'000.00 |
| Gaznat SA Société pour l'Approvi- sionnement et le Tansport du Gaz Naturel en Suisse Romande ordinaires B | 1'000.00 | 7'259 | 7'259'000.00 | 7'259'000.00 |
| GEDREL SA | 1'200.00 | 2'345 | 0.00 | 0.00 |
| GLOBAZ SA | 100.00 | 190 | 0.00 | 0.00 |
| Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA | 500.00 | 60 | 1.00 | 1.00 |

| | Valeur nom. | Nbre titres 31.12.2014 | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------|---------------------------|------------------|------------------|
| 15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE) | | | | |
| Bourse communale (suite) | | | | |
| <i>Actions (suite)</i> | | | | |
| ISDS Oulens SA | 1'000.00 | 10 | 0.00 | 0.00 |
| Maison du sport international SA | 1'000.00 | 50 | 0.00 | 0.00 |
| Matterhorn Gotthard Verkehrs AG | 75.00 | 60 | 1.00 | 1.00 |
| Mediaprofil SA | 100.00 | 1'214 | 1.00 | 1.00 |
| Parkings-Relais lausannois SA | 1'000.00 | 100 | 0.00 | 0.00 |
| Romande Energie Holding SA (valeur substantielle : 28.7 mios au 31.12.2013) (valeur boursière : 16.5 millions au 31.12.2014) | 25.00 | 16'474 | 411'850.00 | 411'850.00 |
| SI Conservatoire de Lausanne SA | 1'000.00 | 500 | 1.00 | 1.00 |
| SI EJMA Lausanne SA | 1'000.00 | 37 | 0.00 | 0.00 |
| Sky Event SA | 1'000.00 | 20 | 0.00 | 0.00 |
| Société de construction SA | 500.00 | 100 | 50'000.00 | 50'000.00 |
| Sucre Suisse SA | 10.00 | 140 | 1.00 | 1.00 |
| Télé-Villars-Gryon SA | 50.00 | 100 | 0.00 | 0.00 |
| Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO) | 100.00 | 91 | 0.00 | 0.00 |
| Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique | 1'000.00 | 150 | 1.00 | 1.00 |
| Transports publics de la Région Lausannoise SA | 250.00 | 58'338 | 1.00 | 1.00 |
| Transports Publics du Chablais SA | 10.00 | 19 | 1.00 | 1.00 |
| Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA | 10.00 | 312 | 1.00 | 1.00 |
| Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA | 500.00 | 3'300 | 1.00 | 1.00 |
| Vaud-Fribourg TV SA | 80.00 | 6'128 | 1.00 | Transfert au PF |
| | | | 31'654.00 | 31'654.00 |
| <i>Prêts hypothécaires</i> | | | | |
| Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amor- tissement) | 610'000.00 | | 1.00 | 1.00 |
| Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts) | 5'500.00 | | 1.00 | 1.00 |
| Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement) | 500'000.00 | | 1.00 | 1.00 |
| Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement) | 100'000.00 | | 1.00 | 1.00 |
| Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement) | 800'000.00 | | 1.00 | 1.00 |
| Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement) | 150'000.00 | | 1.00 | 1.00 |

| | Valeur nom. | Nbre titres | |
|--|---------------|----------------------|----------------------|
| | | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
| 15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE) | | | |
| Bourse communale (suite) | | | |
| Prêts hypothécaires (suite) | | | |
| Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement) | 1'056'000.00 | 1.00 | 1.00 |
| Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement) | 50'000.00 | 1.00 | 1.00 |
| La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts) | 31'644.00 | 31'644.00 | 31'644.00 |
| LOGACOP | 280'000.00 | 1.00 | 1.00 |
| Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement) | 100'000.00 | 1.00 | 1.00 |
| | | 9'000'000.00 | 7'500'000.00 |
| Capitaux de fondations à amortir | | | |
| Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé | 33'000'000.00 | 9'000'000.00 | 7'500'000.00 |
| | | 18'763'015.56 | 18'438'225.56 |
| Prêts | | | |
| Compagnie générale de Navigation | | 1.00 | 1.00 |
| Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22 | | 300'000.00 | 300'000.00 |
| Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts) | | 960'000.00 | 920'000.00 |
| Demont Patrick - Domaine des Saugealles | | 0.00 | 47'500.00 |
| Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42 | | 695'000.00 | 695'000.00 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Bonne-Espérance 30-32 | | 1'167'617.00 | 1'167'617.00 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses | | 1'730'430.30 | 1'688'430.30 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte | | 1'308'200.00 | 1'287'200.00 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency | | 541'410.45 | 530'410.45 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette | | 4'542'553.86 | 4'372'553.86 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz | | 1'290'779.90 | 1'267'779.90 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Praz-Séchaud 11 à 30 | | 3'600'000.00 | 3'600'000.00 |

| | Valeur nom. | Nbre titres | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------|-------------|-----------------------|-----------------------|
| | | 31.12.2014 | | |
| 15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE) | | | | |
| Bourse communale (suite) | | | | |
| <i>Prêts (suite)</i> | | | | |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B | | | 605'350.00 | 596'350.00 |
| Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch | | | 248'371.05 | 242'371.05 |
| Fondation Pro Habitat – Av. du Temple | | | 830'382.00 | 805'463.00 |
| Fondation Pro Habitat – Borde 34-44 | | | 942'919.00 | 917'549.00 |
| Logacop – Ch. Petit-Flon | | | 0.00 | 0.00 |
| Vaud-Fribourg TV SA | | | 1.00 | Transfert au PF |
| Services industriels | | | | |
| <i>Participations permanentes</i> | | | 4'352'500.00 | 4'352'500.00 |
| Société Coopérative VSG ASIG (parts libérées à 60 %) | 5'000.00 | 14 | 0.00 | 0.00 |
| Cadouest SA | 1'000.00 | 4'000 | 4'000'000.00 | 4'000'000.00 |
| Neo Technologies SA | 100.00 | 9'775 | 0.00 | 0.00 |
| RhônEole SA | 100.00 | 4'500 | 0.00 | 0.00 |
| Romande Energie Commerce SA | 100.00 | 3'000 | 300'000.00 | 300'000.00 |
| Securelec-Vaud SA | 100.00 | 443 | 42'500.00 | 42'500.00 |
| Spontis SA | 10.00 | 1'000 | 10'000.00 | 10'000.00 |
| <i>Prêts</i> | | | 275'242.00 | 275'242.00 |
| Spontis SA | | | 275'242.00 | 275'242.00 |
| 21 DETTES A COURT TERME | | | 240'900'000.00 | 320'000'000.00 |
| <i>Emprunts à court terme</i> | | | 80'900'000.00 | 60'000'000.00 |
| Banques | | | 30'900'000.00 | 30'000'000.00 |
| Collectivités publiques | | | 50'000'000.00 | 0.00 |
| Autres | | | 0.00 | 30'000'000.00 |
| <i>Emprunts à court terme combinés avec des swaps de taux</i> | | | 160'000'000.00 | 260'000'000.00 |
| Banques | | | 60'000'000.00 | 10'000'000.00 |
| Collectivités publiques | | | 0.00 | 250'000'000.00 |
| Autres | | | 100'000'000.00 | 0.00 |

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| 22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES | 2'342'850'000.00 | 2'267'897'500.00 |
| 221 Emprunts à moyen et à long termes | 1'692'850'000.00 | 1'667'897'500.00 |
| <i>Emprunts auprès de la FLAT</i> | <i>1'200'000.00</i> | <i>1'200'000.00</i> |
| 0.905 % 2011-2016 | 1'200'000.00 | 1'200'000.00 |
| <i>Emprunts auprès du FIR (Fonds d'investissement rural)</i> | <i>0.00</i> | <i>47'500.00</i> |
| 0.000% 2014-2024 | 0.00 | 47'500.00 |
| <i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i> | <i>376'650'000.00</i> | <i>376'650'000.00</i> |
| 2.8300 % 2009-2017 | 50'000'000.00 | 50'000'000.00 |
| 4.0000 % 2009-2039 | 144'250'000.00 | 144'250'000.00 |
| 3.5000 % 2012-2052 | 182'400'000.00 | 182'400'000.00 |
| <i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i> | <i>30'000'000.00</i> | <i>30'000'000.00</i> |
| 3.0000 % 2009-2019 | 10'000'000.00 | 10'000'000.00 |
| 2.9500 % 2009-2019 | 10'000'000.00 | 10'000'000.00 |
| 2.7500 % 2010-2020 | 10'000'000.00 | 10'000'000.00 |
| <i>Emprunts auprès de banques</i> | <i>1'285'000'000.00</i> | <i>1'260'000'000.00</i> |
| 3.1600 % 2005-2015 1) | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 3.1600 % 2005-2015 1) | 50'000'000.00 | 50'000'000.00 |
| 2.4880 % 2006-2016 | 75'000'000.00 | 75'000'000.00 |
| 2.4880 % 2006-2016 | 40'000'000.00 | 40'000'000.00 |
| 2.4880 % 2006-2016 | 35'000'000.00 | 35'000'000.00 |
| 3.2950 % 2006-2020 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 2.8900 % 2007-2017 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 3.1460 % 2007-2019 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 2.9200 % 2008-2018 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 3.3925 % 2008-2018 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 3.3500 % 2008-2021 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 3.1850 % 2008-2023 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 2.0000 % 2009-2014 | 25'000'000.00 | 0.00 |
| 2.9850 % 2009-2019 | 20'000'000.00 | 20'000'000.00 |
| 2.8950 % 2010-2020 | 50'000'000.00 | 50'000'000.00 |
| 2.9250 % 2010-2020 | 50'000'000.00 | 50'000'000.00 |
| 1.8650 % 2010-2020 2) | 50'000'000.00 | 50'000'000.00 |
| 1.9750 % 2010-2020 2) | 40'000'000.00 | 40'000'000.00 |
| 2.1400 % 2012-2019 1) | 50'000'000.00 | 50'000'000.00 |

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux

2) Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| 223 Emprunts par obligations | 650'000'000.00 | 600'000'000.00 |
| 2.7500 % 2004-2014 | 150'000'000.00 | 0.00 |
| 1.6250 % 2011-2022 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 2.0800 % 2012-2022 1) | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 1.2500 % 2012-2024 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 1.3750 % 2013-2023 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 1.5000 % 2013-2028 | 100'000'000.00 | 100'000'000.00 |
| 1.0000 % 2014-2022 | 0.00 | 100'000'000.00 |
| <i>1) Emprunt à taux flottant 4 ans combiné avec un swap de taux 10 ans</i> | | |
| Deux options vendues par la Ville existent au 31.12.2014 avec une échéance en 2015 (primes utilisées pour abaisser le coût de la dette) | | |
| 23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES | 39'868'979.93 | 35'699'199.22 |
| 232 Fondations | 2'112'927.01 | 1'971'887.81 |
| Fondation Edouard et Hortense Pache | 86'646.48 | 171'150.03 |
| Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise | 1'312'059.29 | 1'102'517.89 |
| Fondation lausannoise d'aide par le travail | 714'221.24 | 698'219.89 |
| 233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique | 37'756'052.92 | 33'727'311.41 |
| Administration générale et culture | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie) | 789'821.52 | 605'587.97 |
| pour l'entrée des jeunes dans la vie active | 44'055.35 | 43'055.35 |
| du développement durable | 21'593'776.76 | 18'555'709.83 |
| d'études et mesures en faveur des commerces lausannois | 0.00 | 362'125.00 |
| des arts plastiques de la commune de Lausanne | 478'903.85 | 480'219.25 |
| de l'art brut | 115'357.27 | 52'543.94 |
| Mudac, musée de design | 56'875.09 | 45'054.07 |
| Musée Historique de Lausanne | 27'520.48 | 13'178.23 |
| Sports, intégration et protection de la population | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| Culturel des communautés étrangères | 69'603.00 | 135'903.00 |
| Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile | 2'374'376.80 | 2'310'615.25 |
| Commun promotion piscines rég. | 251.80 | 10'251.80 |
| Logement et sécurité publique | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| Formation professionnelle | 68'138.70 | 66'666.75 |
| Travaux | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| "Solidarité internationale eau" | 849'490.48 | 770'405.34 |

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|--------------|--------------|
| 23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE) | | |
| 233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite) | | |
| Enfance, jeunesse et cohésion sociale | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois | 152'089.36 | 117'879.16 |
| soutien aux ludothèques | 51'965.20 | 69'721.70 |
| aide à la formation post-obligatoire | 134'412.85 | 126'340.40 |
| J.-J. Faure | 66'000.00 | 64'000.00 |
| Giovanni Gialdini | 31'050.10 | 22'615.70 |
| Soutien projets d'ados + jeunes adultes | 118'635.00 | 119'005.00 |
| des écoles secondaires | 108'669.65 | 93'713.75 |
| Salvatore Marino | 636'201.85 | 596'127.05 |
| lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération | 383'055.60 | 268'476.65 |
| d'action sociale DEJCS | 1'561'806.00 | 1'569'845.27 |
| pour projets spéciaux DEJCS | 66'389.73 | 49'938.33 |
| Grumbach | 177'869.20 | 156'111.25 |
| Finances et patrimoine vert | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés | 270'526.20 | 254'759.85 |
| Raphael Garbiras | 38'050.40 | 37'200.80 |
| Services industriels | | |
| <i>Fonds :</i> | | |
| pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE) | 7'491'160.68 | 6'730'260.72 |

| | 31.12.2013 | Variation 2014 | 31.12.2014 |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| 28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT | 208'002'590.62 | -2'999'396.79 | 205'003'193.83 |
| Fonds de risques du Théâtre de Vidy | 350'000.00 | 100'000.00 | 450'000.00 |
| Fonds de régularisation des loyers | 143'609.00 | 97'793.50 | 241'402.50 |
| Fonds du stationnement | 2'000'000.00 | 0.00 | 2'000'000.00 |
| Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains | 6'010'046.81 | 437'746.17 | 6'447'792.98 |
| Fonds de péréquation de la STEP | 3'870'881.96 | -1'072'965.63 | 2'797'916.33 |
| Fonds de renouvellement station de St-Sulpice | 20'901'000.00 | 6'652'000.00 | 27'553'000.00 |
| Fonds de réserve général PDLASV | 872'636.14 | 121'669.19 | 994'305.33 |
| Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires | 8'000'000.00 | 0.00 | 8'000'000.00 |
| Fonds de péréquation du service du gaz | 16'377'866.05 | 0.00 | 16'377'866.05 |
| Fonds de péréquation du chauffage à distance | 11'548'362.00 | -1'000'000.00 | 10'548'362.00 |
| Fonds de péréquation du service de l'électricité | 2'318'000.00 | 0.00 | 2'318'000.00 |
| Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité | 4'233'757.36 | 817'908.00 | 5'051'665.36 |
| Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public | -1'852'555.16 | 1'173'931.28 | -678'623.88 |
| Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice | 17'048'018.41 | 506'655.43 | 17'554'673.84 |
| Fonds de réserve et de renouvellement gaz | 14'433'094.11 | -1'296'326.17 | 13'136'767.94 |
| Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance | 10'104'170.43 | -2'430'177.27 | 7'673'993.16 |
| Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité | 3'921'027.31 | 72'000.00 | 3'993'027.31 |
| Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey | 30'283'162.28 | -1'999'255.69 | 28'283'906.59 |
| Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production | 2'165'215.06 | 1'294.00 | 2'166'509.06 |
| Fonds de réserve et de renouvellement multimédia | 3'259'956.26 | 100'000.00 | 3'359'956.26 |
| Fonds de péréquation vente énergie | 3'912'406.00 | -4'085'486.00 | -173'080.00 |
| Fonds de péréquation multimédia | 25'847'836.60 | -5'630'600.00 | 20'217'236.60 |
| Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz | 0.00 | 4'064'289.20 | 4'064'289.20 |
| Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance | 0.00 | 1'452'337.95 | 1'452'337.95 |
| Provision générale pour risques TVA | 754'100.00 | 0.00 | 754'100.00 |
| Provision pour les DataCenter | 1'500'000.00 | -1'082'210.75 | 417'789.25 |
| Réserve pour impôts et fonds de péréquation | 20'000'000.00 | 0.00 | 20'000'000.00 |

| | 31.12.2013 | 31.12.2014 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| ENGAGEMENTS HORS BILAN | | |
| Garantie de découvert de la CPCL | | |
| (art. 72c, LPP) | | |
| Selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle : | | |
| Part en répartition : | 1'183'886'906.79 | non disponible * |
| <i>Informations complémentaires sur la CPCL :</i> | | |
| – Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2 | 65.4% | non disponible * |
| – Degré de couverture global selon plan de recapitalisation | 57.8% | 59.0% |
| Cautionnements et garanties | 369'275'427.41 | 367'277'249.26 |
| <i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i> | <i>197'804'526.70</i> | <i>208'621'715.10</i> |
| Domaine : | | |
| – logement | 156'362'980.05 | 177'184'731.60 |
| – enseignement | 9'533'283.15 | 12'420'000.00 |
| – sport | 4'031'963.50 | 4'016'963.50 |
| – économie | 27'876'300.00 | 15'000'020.00 |
| <i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i> | <i>142'123'974.71</i> | <i>130'823'708.16</i> |
| Domaine : | | |
| – sport | 6'000'000.00 | 6'000'000.00 |
| – économie | 23'875'600.00 | 23'875'600.00 |
| – transports | 112'248'374.71 | 100'948'108.16 |
| <i>Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette</i> | <i>28'890'650.00</i> | <i>27'375'550.00</i> |
| Domaine : | | |
| – logement | 4'294'400.00 | 4'196'800.00 |
| – sport | 24'596'250.00 | 23'178'750.00 |
| <i>Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer</i> | <i>456'276.00</i> | <i>456'276.00</i> |
| Domaine : | | |
| – logement (loyer annuel) | 456'276.00 | 456'276.00 |

* Le découvert de la CPCL au 31.12.2014 n'était pas disponible lors de la publication des comptes 2014

Leasing en cours

A fin 2014 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

| Nature de l'objet | Direction | Valeur à neuf | Date de conclusion | Echéance du contrat | Redevance annuelle | Cumul des redevances à payer |
|-------------------------------------|-----------|---------------|--------------------|---------------------|--------------------|------------------------------|
| Dix-sept petits porte-outils | TX | 3'426'864.80 | 01.10.07 | 30.09.15 | 423'919.20 | 31'7939.40 |
| Cinq petits port-outils | TX | 752'920.00 | 04.12.07 | 30.11.15 | 89'640.60 | 82'170.55 |
| Une balayeuse aspiratrice | TX | 231'301.65 | 01.01.08 | 31.10.17 | 23'514.60 | 66'624.70 |
| Quatre camionnettes | TX | 1'011'765.00 | 22.04.08 | 31.03.15 | 152'032.20 | 38'008.05 |
| Un Renault Kangoo | TX | 19'351.85 | 01.12.11 | 30.11.18 | 2'992.20 | 11'719.45 |
| Deux VW Caddy Fourgon | TX | 45'925.90 | 01.06.12 | 31.05.19 | 7'029.60 | 31'047.40 |
| Un VW Caddy Trendline | TX | 26'787.05 | 01.06.12 | 31.05.19 | 4'100.40 | 18'110.10 |
| Un VW Caddy Trendline | TX | 27'043.50 | 01.06.12 | 31.05.19 | 4'139.40 | 18'282.35 |
| Deux balayeuses 5000 XL | TX | 462'187.85 | 01.07.13 | 30.06.20 | 58'881.00 | 323'845.50 |
| Sept VW Caddy + Deux Renault Kangoo | TX | 233'398.15 | 01.01.14 | 31.12.20 | 35'362.80 | 212'176.80 |
| Quatorze aspirateurs de rue | TX | 371'000.00 | 01.03.14 | 28.02.17 | 105'549.00 | 228'689.50 |
| Quinze balayeuses | TX | 1'868'597.25 | 01.07.14 | 30.06.20 | 290'075.40 | 1'595'414.70 |
| Quatorze aspirateurs de rue | TX | 371'000.00 | 01.07.14 | 30.06.19 | 68'655.60 | 308'950.20 |
| Equipements informatiques | EJCS | 87'552.00 | 01.01.14 | 31.12.16 | 29'184.00 | 58'368.00 |

Risques liés aux procédures juridiques

Montant
4'651'640 Montant
4'046'000

Situation des heures supplémentaires et optionnelles

Montant
8'959'000 Montant
8'994'906
(175'737 heures) (175'859 heures)

Opérations à terme d'achats d'électricité

Les achats à terme d'électricité se font dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimal, tout en gérant les risques des prix de marché et de volume liés aux positions ouvertes. Ils sont conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. Seul l'achat de produits donnant lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat a lieu. Toute opération à caractère spéculatif est proscrite.

Montant
109'257'002 Montant
74'275'147

Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats d'électricité en Euros

Montant
12'030'630 Montant
10'663'420

Autres informations

Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100% :
– SI-REN SA

Montant
5'136'500 Montant
4'640'156

Solde de l'approvisionnement en énergie de Romande Energie Commerce SA (préavis N° 2007/53)

2'601'420 **0**

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne
Exercice 2014

finances et patrimoine vert

service de la révision



RAPPORT

de l'organe de révision au Conseil Communal de la

COMMUNE DE LAUSANNE

Exercice 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En notre qualité d'organe de révision, et conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements du patrimoine administratif et l'annexe aux comptes de la Commune pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

RESPONSABILITE DE LA MUNICIPALITE

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et du règlement sur la comptabilité des communes, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITE DE L'ORGANE DE REVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives du 1^{er} janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département de l'intérieur du Canton de Vaud et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

64090/PF/ed

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en termes de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels 2014 sont conformes à la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.

Nous recommandons au Conseil communal d'approuver les comptes de la commune de Lausanne pour l'exercice 2014.

Nous attirons l'attention sur les points suivants, qui ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, mais qui apportent un complément quant à l'appréciation de la situation financière de la commune de Lausanne telle qu'elle ressort des comptes annuels présentés.

IMPOSSIBILITE DE CONTROLER L'IMPOT COMMUNAL

La taxation et la perception de l'impôt communal ont été confiées à l'administration cantonale des impôts (ACI), qui verse ensuite les recettes à la commune de Lausanne (523.8 mios en 2014). Les montants, ressortant des décomptes de l'ACI, ont été correctement reportés dans les comptes communaux et justifient les soldes ouverts au 31 décembre 2014. Toutefois, le Service de la révision de la ville de Lausanne n'a aucune compétence de contrôle à l'égard de l'ACI, et ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation de la tenue de la comptabilité de l'ACI par le Contrôle cantonal des finances (CCF).

Le CCF, dans son rapport du 5 mai 2015 sur les comptes annuels 2014 de l'Etat de Vaud à l'attention du Grand Conseil, n'a pas formulé de commentaire concernant la tenue de la comptabilité de l'ACI.

DECOMPTES DE L'ETAT DE VAUD

Nous relevons que le décompte définitif relatif à la péréquation intercommunale et facture sociale 2014, établi par le Département des institutions et de la sécurité du Canton de Vaud, n'est généralement connu qu'en septembre. Le résultat final pourrait impacter de manière significative les comptes communaux 2015.

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET

Les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2014, une dette nette de 2.101 milliards, soit une diminution de 13 mios par rapport à l'exercice précédent alors que la dette brute a progressé de 4.15 mios à 2.588 milliards. Le niveau de la dette est inférieur au plafond d'endettement net de 2.4 milliards fixé pour la législature 2011-2016.

Considérant les risques financiers qui pourraient affecter à l'avenir les comptes communaux (incertitudes quant à l'évolution des recettes fiscales, des marges bénéficiaires des SIL, de la facture sociale, des taux d'intérêts, etc.), ainsi que l'incidence financière induite par les nombreux projets d'investissement liés au développement de la commune de Lausanne et aux projets prioritaires (sécurité, petite enfance, etc.), l'évolution de l'endettement doit être suivie avec une attention particulière.

Lausanne, le 27 mai 2015

Service de la révision de la Ville de Lausanne



Pascal Favre
expert-réviseur agréé
réviseur responsable



Bernard Favre
expert-réviseur agréé

Les comptes annuels, le bilan de la Commune et l'Annexe au bilan vérifiés par le service de la révision, sont présentés dans le préavis 2015/25 du 9 avril 2015, dont l'Annexe doit encore faire l'objet d'un rectificatif.

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur, président de la Commission permanente des finances

« Pour être généreux, il faut être riche » Aristote, 300 ans avant J.C.

Cet objet a été traité par la Commission des finances lors des séances des 20, 22 et 27 mai 2015 à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : M. Georges-André Clerc, Président

Membres de la commission :

| | | |
|------|--|--|
| Mmes | Sylvianne Bergmann Françoise Longchamp | Anne-Françoise Decollogny |
| MM. | Claude Bonnard Valentin Christe Benoît gaillard André Mach Pierre-Yves Oppikofer Giampiero trezzini | Jean-François Cachin Philippe Clivaz Pierre-Antoine Hildbrand Philippe Mivelaz David Payot |

Municipalité Mme Florence Germond, directrice de Finances et du patrimoine vert

Administration Emmanuel Bourquin, chef du Service financier

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

La Commission des finances a traité le préavis 2015/25 du 9 avril 2015, « Comptes de l'exercice 2014 » présenté par la Municipalité dans ses séances des 20, 22 et 27 mai 2015.

Les commissaires ont pu, lors des visites dans leur direction respective, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les Commissaires et les avons discutés.

Je remercie pour leur collaboration les directeurs, les chefs de service, leurs assistants, les commissaires de la COFIN et particulièrement Mmes A.-F. Decollogny et E. Huber et MM. E. Bourquin, F. Vaney, G. Trezzini et P.-A. Hildbrand pour la relecture attentive de ce rapport.

Etat des finances au 31.12.2014

Avant d'établir un comparatif comptes 2013 -comptes 2014, je tiens à rappeler que les comptes 2013 intégraient deux opérations spéciales, à savoir la création de la société LFO SA (Lausanne Fibre Optique) et le versement d'un dividende extraordinaire en nature de EOSH sous la forme d'action. Ces opérations impactaient autant le compte de résultat (+2.2 millions) que les investissements (+14.9 millions) et l'autofinancement (+40.9 millions).

Les finances de la Ville de Lausanne ont subi

– une diminution des recettes de 62'066'159 Frs :

- taxes, ventes et prestations facturées de (6.57 %) 51'405'243 Frs ;
- revenus des biens de (12.99 %) 17'212'150 Frs ;
- impôts de (2.75 %) 14'953'538 Frs.

– *une augmentation des charges :*

- charges de personnel de (1,4 %) 7'718'097 Frs ;

– *une diminution des charges :*

- amortissements de (15.27 %) 25'401'249 Frs ;

La dette nette de la Ville a diminué de 13 millions pour s'établir à 2.101 milliards.

La dette brute a augmenté de 4 millions pour s'établir à 2,588 milliards.

L'endettement net ne devrait augmenter que de 62 millions CHF en 2015 pour atteindre 2.163 milliards CHF.

La dette bancaire brute augmente légèrement de 4.1 millions alors que l'endettement net diminue pour sa part de 12.7 millions pour un total de 2.101 milliards (le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2,4 milliards).

La dette (banques et emprunts) est de 2'587'897'500.- en augmentation de 4'147'500.

Les intérêts passifs se montent à 66'819'300.- en diminution de 852'349.

Risque de pertes fiscales

La réforme fiscale fédérale et cantonale (RIEIII) va diminuer les recettes de la Ville d'environ 34 millions.

Constat

Les charges en 2014 ont diminué de 62.9 millions et les revenus de 62 millions par rapport aux comptes 2013.

Le préavis des comptes 2014 présenté à l'approbation du Conseil communal montre un excédent de revenus de 4'446'682.52 de francs (en amélioration de quasi 41 millions par rapport au budget 2014 pour un total de revenus de 1'855'491'687.84 francs et un total de charges de 1'851'045'005.32 francs.

Le taux de réalisation des mesures PSAF est de 84 %.

La Commission fait part de 4 coquilles figurant dans l'annexe au préavis mais qui n'affectent en rien les comptes 2014 (ni le bilan) :

– A la page 3, au poste 120 TITRES, le nombre de titres au 31.12.2014 de la Société coopérative Colosa en liquidation est de 0 et non de 10'500, et la valeur nominale de 0 et non de 100 ;

– A la page 3, suite à une augmentation de capital, le nombre de titres de la SILL est de 20'000 et non de 10'000 ;

– A la page 8, 1 option vendue par la Ville existe au 31.12.2014 et non pas 2 ".

– A la page 12 dernière ligne de l'annexe au préavis, est mentionné le solde de l'approvisionnement en énergie de Romande Energie Commerce SA. Pour 2014 un montant de 0.-est mentionné. Dans les faits, il s'agit de prévoir un montant de CHF 1'298'520.

Conclusions

La situation financière de la Ville de Lausanne reste fragile malgré sa volonté de progresser vers l'équilibre.

La situation va devenir critique en connaissant les futurs investissements tels que la future STEP et le projet Métamorphose si les financements nécessaires ne sont pas assurés. La Ville doit impérativement améliorer sa situation financière afin de recouvrer une marge de manœuvre satisfaisante.

Il est du devoir de La Ville de prolonger ses efforts pour améliorer la gestion des charges pour compenser la diminution des revenus (RIE III, SIL).

Une mesure est d'inventorier les dépenses excessives et le gaspillage des ressources de la fonction publique. La rationalisation, la simplification, l'efficacité et le « traquage » de tout le gras sont les maîtres mots pour diminuer drastiquement la dette de La Ville de Lausanne.

On peut saluer la rigueur dans la gestion financière de notre collectivité, aussi bien par la Municipale en charge des finances que par la Municipalité et l'Administration communale dans leur ensemble.

| Compte de fonctionnement | 2013 | Ajustement 2013 | | 2013 apuré | 2014 | Ecart | Ecart en % |
|--|-------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|----------------|
| | | LFO | Dividende EOS | | | | |
| Compte de fonctionnement | | | | | | | |
| Charges | 1 913 901 621,89 | - 36 000 000,00 | - 12 715 513,00 | 1 865 186 108,89 | 1 851 045 005,32 | - 14 141 103,57 | - 0,76 |
| revenus | 1 917 557 847,57 | - 36 000 000,00 | - 14 933 113,00 | 1 866 624 734,57 | 1 855 491 687,84 | - 11 133 046,73 | - 0,60 |
| Excédent | 3 656 225,68 | 0,00 | - 2 217 600,00 | 1 438 625,68 | 4 446 682,52 | 3 008 056,84 | 209,09 |
| Compte des investissements | | | | | | | |
| Dépenses | 174 421 391,63 | | - 14 933 113,00 | 159 488 278,63 | 125 552 863,51 | - 33 935 415,12 | - 21,28 |
| Recettes | 17 631 490,96 | | | 17 631 490,96 | 15 876 822,93 | - 1 754 668,03 | - 9,95 |
| Investissements nets | 156 789 900,67 | | - 14 933 113,00 | 141 856 787,67 | 109 678 040,58 | - 32 180 747,09 | - 22,69 |
| Financement | | | | | | | |
| Investissement nets | 156 789 900,67 | | - 14 933 113,00 | 141 856 787,67 | 109 678 040,58 | - 32 180 747,09 | - 22,69 |
| Amortissements du patrimoine administratif | 139 069 851,49 | | - 12 715 513,00 | 126 354 338,49 | 121 011 120,52 | - 5 343 217,97 | - 4,23 |
| Mouvements sur les provisions, fonds de réserves et de péréquation | 49 309 264,78 | - 26 000 000,00 | | 23 309 264,78 | - 2 999 396,79 | - 26 308 661,57 | - 112,87 |
| Reprise du résultat de fonctionnement | 3 656 225,68 | 0,00 | - 2 217 600,00 | 1 438 625,68 | 4 446 682,52 | 3 008 056,84 | 209,09 |
| Excédent d'autofinancement | 35 245 441,28 | - 26 000 000,00 | 0,00 | 9 245 441,28 | 12 782 365,67 | 3 536 924,39 | 38,26 |
| Autofinancement du compte de fonctionnement | 192 035 341,95 | - 26 000 000,00 | - 14 933 113,00 | 151 102 228,95 | 122 458 406,25 | - 28 643 822,70 | - 18,96 |
| CHARGES | | | | | | | |
| Charges de personnel | 554 635 172,80 | | | 554 635 172,80 | 562 353 270,39 | 7 718 097,59 | 1,39 |
| Biens, services et marchandises | 507 552 878,12 | | | 507 552 878,12 | 505 399 914,86 | - 2 152 963,26 | - 0,42 |
| Intérêts passifs | 67 671 650,89 | | | 67 671 650,89 | 66 819 300,92 | - 852 349,97 | - 1,26 |
| Amortissements | 166 305 075,08 | - 10 000 000,00 | - 12 715 513,00 | 143 589 562,08 | 140 903 825,39 | - 2 685 736,69 | - 1,87 |
| Dédommagement à des collectivités publiques | 293 152 984,82 | | | 293 152 984,82 | 294 878 173,11 | 1 725 188,29 | 0,59 |
| Subventions accordées | 90 956 432,83 | | | 90 956 432,83 | 89 937 516,04 | - 1 018 916,79 | - 1,12 |
| Attributions aux réserves | 57 214 683,11 | - 26 000 000,00 | | 31 214 683,11 | 20 149 593,94 | - 11 065 089,17 | - 35,45 |
| Imputations internes | 176 412 744,24 | | | 176 412 744,24 | 170 603 410,67 | - 5 809 333,57 | - 3,29 |
| TOTAL | 1 913 901 621,89 | - 36 000 000,00 | - 12 715 513,00 | 1 865 186 108,89 | 1 851 045 005,32 | - 14 141 103,57 | - 0,76 |
| REVENUS | | | | | | | |
| Impôts | 544 323 447,21 | | | 544 323 447,21 | 529 369 909,14 | - 14 953 538,07 | - 2,75 |
| Patentes, concessions | 2 705 373,65 | | | 2 705 373,65 | 3 226 538,45 | 521 164,80 | 19,26 |
| revenus des biens | 132 467 750,53 | | - 14 933 113,00 | 117 534 637,53 | 115 295 600,01 | - 2 239 037,52 | - 1,91 |
| Taxes, ventes et prestations facturées | 782 776 543,90 | - 36 000 000,00 | | 746 776 543,90 | 731 371 309,68 | - 15 405 244,22 | - 2,06 |
| Part à des recettes sans affectations | 6 352 366,05 | | | 6 352 366,05 | 7 772 322,05 | 1 419 956,00 | 22,35 |
| Dédommagement de collectivités publiques | 262 819 481,55 | | | 262 819 481,55 | 271 305 622,44 | 8 486 140,89 | 3,23 |
| Subventions acquises | 1 794 722,11 | | | 1 794 722,11 | 3 437 993,67 | 1 643 271,56 | 91,56 |
| Prélèvements sur les réserves | 7 905 418,33 | | | 7 905 418,33 | 23 148 990,73 | 15 243 572,40 | 192,82 |
| Imputations internes | 176 412 744,24 | | | 176 412 744,24 | 170 603 410,67 | - 5 809 333,57 | - 3,29 |
| TOTAL | 1 917 557 847,57 | - 36 000 000,00 | - 14 933 113,00 | 1 866 624 734,57 | 1 855 491 687,84 | - 11 133 046,73 | - 0,60 |

Ajustements 2013

Amortissement destiné à ramener la valeur comptable de EOS Holding à la valeur nominale suite à l'encaissement d'un

12 715 513,00

Dividende extraordinaire EOS en nature sous la forme

14 933 113,00

Création de LFO (revalorisation du réseau, puis revente à LFO)

36 000 000,00

Amortissement du capital initial libéré (rub 330)

10 000 000,00

Création d'un fonds de péréquation au Multimédia

26 000 000,00

Analyse direction par direction

Administration générale et culture (AGC)

La sous-commission, composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et Valentin Christe (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13
Non : 0
Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

La sous-commission, composée de Mme Françoise Longchamp et M. Benoit Gaillard (rapporteur) a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Conclusion de la sous-commission

Les sous-commissaires saluent les efforts partagés de l'ensemble des services pour concentrer les efforts publics, et donc les dépenses, sur les tâches comportant une valeur ajoutée réelle, présentant une vraie priorité. Ils relèvent également l'aboutissement progressif de plusieurs démarches de rationalisation des fonctionnements et d'obtention de la reconnaissance, par des tiers, du travail fourni par la Ville dont l'importance et l'impact dépassent le territoire purement communal. Les sous-commissaires apprécient l'effort de clarté dans la gestion financière introduit progressivement par la généralisation des imputations internes des prestations entre services ou par la visibilisation des subventions accordées en nature. Ils attirent l'attention sur le fait que les décisions d'exonération de taxes prises par la Municipalité dans différents devraient également être rendues visibles dans les comptes communaux.

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13
Non : 0
Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Logements et Sécurité Publique (LSP)

La sous-commission, composée de Jean-François Cachin (rapporteur) et Giampiero Trezzini, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13
Non : 0
Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

La sous-commission, composée de Claude Bonnard et André March (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale CEJCS)

La sous-commission, composée de Philippe Clivaz et David Payot (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Conclusion de la sous-commission

La direction EJCS boucle ses comptes 2014 avec un excédent de charges de 156'112'650.80 francs, inférieur de 7'912'749.20 francs au budget 2014. L'explication s'en trouve essentiellement dans des charges inférieures aux prévisions (différence: 8'053'453.63 francs).

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann (rapporteuse) et Pierre-Yves Oppikofer, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels Lausanne (SIL)

La sous-commission, composée de Philippe Mivelaz et Pierre-Antoine Hildbrand, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Conclusion de la sous-commission :

Conformément à la décision du Conseil communal, la sous-commission a pris connaissance du rapport de gestion de SI-REN SA. S'agissant de LFO-SA, les documents ont été transmis à nos homologues de la Commission de gestion.

Le modèle de LFO n'est pas comparable à la stratégie d'autres services industriels dans la fibre optique. Plusieurs décisions importantes dans le domaine électrique sont attendues dans les prochains mois.

Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :

Oui : 13
Non : 0
Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2014, tels que présentés dans le préavis 2015/25 du 9 avril 2015 :

| | | |
|----------------------|------|-----------------|
| Charges | Frs. | 1'851'045'005.- |
| Revenus | Frs. | 1'855'491'687.- |
| | | ----- |
| Excédents de revenus | Frs. | 4'448'682.- |

Au vote, la Cofin a accepté les comptes à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Discussion

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au vu de la longueur de la soirée, et en essayant de m'y tenir, je serai bref. Je vous annonce d'ores et déjà, au nom de ma collègue Françoise Longchamp, dont je souhaite la meilleure convalescence, ainsi que de Jean-François Cachin et du groupe PLR, que le PLR acceptera les comptes tels qu'ils sont présentés. Il n'a pas non plus d'amendement à déposer sur les comptes. Les comptes sont positifs et nous partageons la prudente satisfaction exprimée par la Municipalité sur les comptes 2014.

Il ne vous aura pas échappé que la Ville de Lausanne communique beaucoup – environ cinq communiqués de presse par semaine. Aussi est-il très étonnant que le communiqué de presse de Standard & Poors n'ait pas fait l'objet d'une plus large diffusion par la Ville. Ce communiqué, qui date du 12 juin, confirme la note A+ de la Ville de Lausanne. Pour rappel, le Canton, le 5 juin, a reçu sa confirmation pour un triple A. Il mentionne un certain nombre de défis pour les prochaines années et il me semble utile de les partager ici, à la tribune.

Il ne faut pas se faire d'illusions : il n'y aura pas de place pour des promesses inconsidérées aux prochaines élections. D'abord, on constate que les engagements hors bilan sont désormais modérés, alors qu'ils étaient faibles précédemment ; cela ne vous aura pas échappé. Nous aurons encore l'occasion d'en discuter ce soir. La dette reste très élevée et la situation des liquidités insatisfaisante. On note aussi que la diversité des secteurs économiques de la ville, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, sont des points forts pour la suite, mais qu'évidemment, les discussions sur la RIE III posent un certain nombre de questions ; un bon équilibre entre le Canton et les communes doit être atteint. On peut dire – et c'est Standard & Poors qui parle – que Lausanne présentera de fortes performances budgétaires entre 2015 et 2017, dans le scénario central, avec un bonus de fonctionnement quasiment stable entre 2015 et 2017.

Par contre, il faut s'attendre à des baisses de dividendes, à des revenus plus faibles issus des ventes d'énergie par les Services industriels. On note aussi que l'endettement pourrait réduire légèrement la dette directe à 151 % des recettes de fonctionnement à la fin 2017

(contre 156 % à la fin 2014), un niveau toujours élevé. Mais, sous l'effet d'importants nouveaux cautionnements de prêts accordés à partir de 2015 à des structures liées et dépendantes de la Ville, notamment en charge d'équipements sportifs et d'aménagements urbains, la dette consolidée devrait rester globalement stable, à 174 % des recettes de fonctionnement à la fin 2017, contre 173 % à la fin 2014.

Malgré la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) en 2012, les engagements de retraite non couverts devraient continuer à représenter plus de 50 % des recettes de fonctionnement de la Ville d'ici 2017 – 55 % fin 2014 –, affectant négativement notre appréciation de l'endettement de la Ville. Il n'y a pas de marge de manœuvre sur les revenus fiscaux – 32 % des recettes de fonctionnement en 2014 – et il ne fait pas de doute que le PLR, et sans doute d'autres partis, s'opposera par tous les moyens démocratiques, y compris par le référendum, à une éventuelle hausse des impôts.

Je ne résiste pas au plaisir de vous lire un autre paragraphe de Standard & Poors : « Nous estimons désormais que les engagements hors bilan de la Ville sont modérés, alors que nous les jugions faibles auparavant. Cela tient à la forte augmentation attendue des cautionnements octroyés à des entités que nous jugeons financièrement non dépendantes de la Ville, à partir de 2015, notamment à sa société de fibre optique et à la société en charge du financement du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration. Toutefois, nous estimons que les besoins de soutien/recapitalisation des entités non dépendantes devraient rester limités et inférieurs à 15 % des revenus du fonctionnement de la Ville. Les perspectives sont stables, néanmoins un scénario pessimiste verrait la dette consolidée dépasser structurellement 180 % des revenus de fonctionnement d'ici 2017 ».

Et cela, évidemment, nous ne pourrions l'accepter. Nous regrettons que ces éléments, très importants et qui ne devaient pas être complètement inconnus de l'administration au moment des discussions sur les comptes, n'aient pas été présentés plus en détail aux conseillers. Il me semble qu'il y a là des éléments importants pour l'avenir.

Cela dit, nous partageons, encore une fois, la prudente satisfaction de la Municipalité et nous accepterons les comptes, sans amendement. Nous remercions l'administration et la Municipalité pour son travail et nous attendons de pied ferme le budget 2016, que nous espérons équilibré.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je ne dirai probablement rien de nouveau par rapport à ce qui vient d'être dit. Se soldant avec 4,45 millions de francs d'excédents de revenus, les comptes 2014 de la Ville montrent que M^{me} la municipale, dont c'est la deuxième année pleine en tant que ministre des Finances, endosse parfaitement la veste de son ministère. En effet, à part les aléas des recettes fiscales, qui régressent de 15 millions en 2014, et des diminutions de dividendes des marges d'exploitation des services commerciaux, Lausanne a pu investir 110 millions sans emprunter.

La maîtrise des charges courantes aura aussi permis de baisser la dette de 13 millions, même si avec 2,1 milliards – chiffre de la dette nette – la dette brute est d'un demi-milliard supérieure, et reste élevée. L'attention particulière portée aux instruments d'optimisation financière mis en place par la municipale des Finances, qui répondent à des demandes répétées de la Commission des finances, dont elle était membre encore il y a quatre ans, portent leurs fruits en termes de maîtrise des charges de fonctionnement. Des économies importantes, et même spectaculaires, ont pu être réalisées, puisque le chiffre est inférieur de 27,7 millions à ceux présentés dans le budget. Les Verts félicitent la Municipalité, et M^{me} la municipale en particulier. Ils voteront donc l'acceptation des comptes 2014.

C'est la mode aujourd'hui d'avoir *one more thing*, juste une dernière chose à dire. Ce soir, on aura probablement un long débat autour de la création d'une SA pour 300 millions de francs ; en tout cas, c'est ainsi que je le perçois. Le choix de la SA fait partie du montage choisi par la Municipalité – c'est son droit – pour contourner le plafond d'endettement. Je n'en suis pas content, mais je peux vivre avec. Si une dette importante demande de se serrer la ceinture, le rôle de la Ville reste en tout cas d'investir pour le futur. Je le

comprends parfaitement, donc je comprends aussi son projet. Je vous rends néanmoins attentifs que cette ressource, donc la création ou l'emprunt par des SA, se tarira également, ce qui amène mon interrogation. Quel sera le prochain pas ? La mise en gage de la Ville, ou du moins de ce qu'elle possède pour emprunter ? Je ne nous le souhaite pas, et les Verts non plus. Nous persistons à croire que la dette trop importante de la Ville est un vrai risque pour le futur de Lausanne, et donc de nos enfants et petits-enfants. Les efforts pour l'absorber doivent se poursuivre, et même s'intensifier.

M. David Payot (La Gauche) : – L'acceptation ou le refus des comptes est un enjeu politique assez modeste. Je me permets donc de dire, au nom de mes collègues, que le groupe La Gauche (POP-solidaritéS) acceptera ces comptes, sous réserve de l'indépendance de chacun. Cela dit, si le refus des comptes a peu de sens, du moins c'est l'occasion de constater le fonctionnement de notre Commune et d'avoir quelques informations sur la politique future.

Nous notons des comptes positifs, après un budget négatif ; cela ressemble au scénario que nous avons déjà vu l'année passée, à la différence près que, cette fois-ci, la Ville n'a pas eu l'occasion de constituer des réserves pour des investissements futurs, typiquement les 8 millions qui avaient été provisionnés pour la réfection de collèges. Il est naturellement préoccupant, du point de vue de La Gauche, de voir les perspectives de baisse des ressources, qui nous sont préparées par les mêmes qui défendent l'équilibre financier au niveau communal. Je pense aux cadeaux fiscaux prévus pour les entreprises prochainement, mais aussi aux perspectives de libéralisation du marché électrique, qui sont autant de situations qui risquent de péjorer la santé financière de la Ville, malgré ce qu'en disent les défenseurs de l'équilibre financier.

Je remercie la Commune de compléter son bilan en signalant certains éléments qui permettent d'apprécier l'endettement de la Ville de manière plus correcte. En effet, la Ville affiche un découvert de 995 908 000 francs, selon le bilan, ce qui nous fait descendre en dessous du milliard, et nous nous en réjouissons. Nous pouvons tout de même signaler qu'il y a une différence de 340 000 francs entre les montants auxquels sont comptabilisés les immeubles du patrimoine financier et leur valeur ECA, et une différence d'à peu près un demi-milliard entre les montants comptabilisés pour les actions de Romande Energie et de EOS Holding et leur valeur actuelle. Cela veut dire que, si l'on pouvait tenir compte de ces différences, le bilan serait négatif de moins de 200 millions, et c'est sans compter encore un certain nombre d'autres postes qui, naturellement, sont sous-estimés par prudence, mais qui permettent, à notre avis, de douter du découvert de la Ville de Lausanne. Nous pouvons donc regretter l'arbitraire du plafond d'endettement, qui empêche la Ville de procéder à un certain nombre d'investissements, et qui la contraint à créer des sociétés pour procéder à ces investissements. En effet, les sociétés anonymes peuvent s'endetter, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Lausanne. La citation du rapport de Standard & Poors montre une nouvelle fois la tendance de la droite à baisser les recettes fiscales, empêcher les investissements et se plaindre ensuite de la mauvaise santé financière de la Ville.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – A l'instar de mon homologue, le président du groupe PLR, je vais être bref. J'ai l'avantage d'arriver après plusieurs orateurs et de pouvoir dire que beaucoup de choses ont été dites. Je me joins également aux louanges du représentant des Verts à notre directrice des Finances sur la conduite de ces comptes.

J'aimerais mettre en évidence un point qui me semble assez révélateur, peut-être aussi en réponse aux préoccupations de M. Trezzini sur la dette. Je me suis intéressé aux revenus du patrimoine financier. Ces revenus ont augmenté, de compte à compte, entre 2013 et 2014, de 1 247 137 000 francs. Donc, par rapport à l'augmentation des intérêts de la dette, c'est deux fois et demie les 493 572 francs. C'est peut-être aussi une piste. Nos aïeux ont beaucoup investi, par exemple, à Lavey, qui nous a longtemps beaucoup rapporté, et on est en plein développement de quartiers, de logements et du patrimoine financier ; c'est peut-

être aussi cela qu'on lègue à ceux qui suivront. Si je remonte jusqu'en 2010, ce sont presque 3,5 millions de revenus supplémentaires de ce patrimoine financier.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je serai encore plus bref. Le groupe UDC acceptera les comptes. M. Hildbrand nous a exposé le communiqué de Standard & Poors, et j'aimerais faire un petit complément à cela. En effet, Standard & Poors établit deux notes : celle que M. Hildbrand a mentionnée suppose que le Canton viendra en aide à la Ville en cas de grandes difficultés ; cela embellit ainsi la note officielle. Mais ce serait sans doute intéressant de communiquer également la deuxième note, qui apprécie la situation financière de la Ville en tant qu'entité indépendante. Sinon, je crois que tout a été dit par M. Hildbrand et M. Trezzini.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci pour vos diverses interventions. Je crois que le communiqué de Standard & Poors a été lu par les uns et les autres. Il a été publié à la fermeture des marchés vendredi soir en anglais, et lundi, en français. Il sera aussi disponible sur le site internet de la Ville.

Les comptes 2014 montrent une très légère amélioration par rapport aux comptes 2013, qui affichaient un bénéfice de 3,5 millions – avec un tout petit bénéfice d'environ 4,5 millions. En regard de la totalité du budget de la Ville, qui s'élève à environ 1,9 milliard – 1,6 milliard, si on enlève les facturations internes – c'est évidemment un montant tout à fait minime, qui montre la fragilité de la situation.

Toutefois, des éléments positifs ressortent de l'analyse des comptes, notamment ces deux dernières années. Il y a tout d'abord la marge d'autofinancement, qui est positive. Cela signifie que nous réussissons à financer nos investissements avec notre budget de fonctionnement, ce qui a pour impact de ne pas augmenter la dette de la Ville et de la stabiliser. Et c'est bien ce qui s'est passé depuis le début de la législature : hors CPCL, nous avons une stabilisation de l'augmentation de la dette. Cela n'est pas totalement le fruit du hasard, c'est aussi le travail de la Municipalité, que vous avez validé en adoptant les différents budgets. Il faut le rappeler, en début de législature la Municipalité a lancé un programme structurel d'amélioration des finances à hauteur de 40 millions. Sans ce travail, nous n'aurions pas aujourd'hui un résultat positif au bouclage des comptes 2014. Avec ces 40 millions, nous avons 50 % de diminution de charges et 50 % d'augmentation de recettes. Cela me semblait un projet équilibré à vous présenter, qui répartissait les efforts entre les différentes directions.

Vous l'avez constaté dans les documents reçus, ce programme d'amélioration financière a atteint son objectif, puisqu'au bouclage des comptes 2014, près de 80 % des mesures ont été effectuées. Si l'on prend en considération le budget 2015, on devrait arriver à la réalisation de la presque-totalité de ces mesures. Ces efforts de la Municipalité, que vous avez soutenus, n'ont pas signifié un arrêt de toutes les prestations de la Ville, puisqu'il nous a été possible notamment de dégager des moyens pour financer les projets que nous estimons prioritaires pour les Lausannoises et les Lausannois. Vous avez validé ces options, à savoir la sécurité de nos citoyennes et nos citoyens en augmentant les effectifs de police de façon extrêmement importante, ce qui ne s'était plus fait depuis des années.

Je rappelle les chiffres, c'est important. On a bouclé les comptes 2014 avec une augmentation de 57 EPT à la police depuis le début de la législature – je précise que ce sont les effectifs hors « Trafic et stationnement ». Avec le budget 2015, il s'agira de 11 EPT supplémentaires ; donc, près de 70 postes supplémentaires de policiers ont été créés depuis le début de la législature. C'est un effort considérable de la Ville de Lausanne et, proportionnellement, nettement supérieur à ce qui s'est fait sur le plan cantonal.

En ce qui concerne la petite enfance, nous avons également consenti à un investissement important depuis le début de la législature. Aux comptes 2014, 450 places ont été créées dans l'accueil parascolaire et préscolaire, dans les crèches, garderies et APEMS de la Ville. Là aussi, si l'on prend en considération le budget 2015, ce sont près de 580 à 600 places qui ont pu être créées. Des moyens, certes, beaucoup plus modestes, mais aussi importants,

ont été alloués à la politique du livre, ou encore à la prise en charge des personnes vulnérables. C'est bien le but de la politique financière de la Municipalité, soit de se donner une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux attentes des citoyens et des citoyennes de cette ville.

Vous l'avez dit, ce petit bénéfice nous incite à la plus grande prudence. La situation sera vraisemblablement compliquée ou difficile ces prochaines années, en lien avec les deux facteurs qui ont été abordés dans le cadre de vos interventions, dont celui qui touche les recettes fiscales. On le voit déjà aux comptes 2014, si vous avez été attentifs : certes, au niveau budgétaire, il n'a pas été possible de faire une estimation totalement correcte des recettes fiscales, mais, si l'on regarde compte à compte, on assiste à une diminution des recettes fiscales. Ce sont des événements tout à fait exceptionnels.

La diminution des recettes fiscales découle d'éléments structurels, comme de la diminution du taux de base de la fiscalité des personnes morales d'un demi-point. Nous perdons donc environ 6 à 7 millions suite à l'accord entre le patronat et le Canton sur les allocations familiales – une augmentation des allocations familiales contre une diminution de la fiscalité des personnes morales. Et cet effet se ressent dans nos comptes. Et puis, c'est aussi la fin d'un rattrapage sur l'impôt à la source : il y a quelques années, l'impôt à la source n'avait pas pu être taxé suite à un problème informatique ; ce rattrapage s'est fait sur plusieurs années – quatre à cinq ans environ – et touche à sa fin. Ces deux éléments expliquent la diminution des recettes fiscales ; et elles continueront à diminuer avec la réforme de l'imposition sur les entreprises. Avant négociations, nous avons estimé l'impact de la RIE III sur la Ville de Lausanne à 35 millions ; après négociations, nous espérons que ce montant sera nettement plus faible.

Si nos recettes ont diminué de 15 millions – moins 3 % –, elles sont restées stables pour l'Etat, qui affiche une stabilité de 0,3 %. Ces chiffres sont importants, car ils montrent que Lausanne péjore sa situation au niveau des recettes, en matière de rentrées fiscales, par rapport au reste du Canton ; nous étudierons ces chiffres plus en détail, mais ils nous interpellent à ce stade.

Pour conclure, ces prochaines années nous devons aborder la fiscalité avec le maximum de prudence, ainsi que les marges sur les recettes du Service industriel et les participations que nous avons dans ce domaine, qui ont diminué et qui diminueront encore vraisemblablement. Donc, prudente satisfaction, comme on l'a dit, mais passablement de travail devant nous. La Municipalité vous invite à adopter les comptes 2014 de la Ville de Lausanne.

La discussion générale est close.

La discussion sur les comptes, direction par direction, est ouverte.

- 1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**
- 1000 Conseil communal**
- 1001 Municipalité**
- 1100 Secrétariat communal**
- 1101 Administration et comptabilité**
- 1102 Greffe municipal**
- 1104 Participation à des charges cantonales**
- 1109 USST**
- 1200 Service du personnel**
- 1201 Correctifs de la masse salariale**

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – On peut constater dans ces comptes que les économies réalisées sur les correctifs de la masse salariale sont assez élevées – de l'ordre de 17 millions de francs. Ces économies sont dues à deux phénomènes : le fait qu'on n'engage pas tout de suite un collaborateur lors d'un départ à la retraite ou d'un départ tout court et que, parfois, on engage des personnes plus jeunes, qui sont à un échelon moins élevé dans l'échelle salariale. Ma question est la suivante : en 2003, la Ville avait instauré comme mesure d'économie un délai de carence de six mois pour réengager un collaborateur. Les économies relativement importantes réalisées ici n'indiquent-elles pas qu'il y aurait une sorte de délai de carence officieux introduit par la Ville dans le but d'économiser quelques millions ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Le train de 2003 était, sauf erreur, valable jusqu'en 2008 ou 2009. Depuis, ces mesures ont été abandonnées.

En ce qui concerne les 17 millions en question, somme qui est d'ailleurs un peu plus élevée, parce qu'ensuite, elle est ventilée dans l'ensemble des directions et vous ne pouvez pas avoir le chiffre réel ; cette somme s'approche de 20 millions pour l'année passée ; mais c'est une économie purement statistique. Effectivement, il se trouve que notre classification étant pas mal basée sur l'âge ; les gens progressent dans l'échelle des salaires en vieillissant, ce qui signifie que, quand ils partent à la retraite et qu'on engage quelqu'un d'autre, ou même s'ils partent ailleurs à 50 ans, en général – pas systématiquement – la personne engagée a un salaire plus bas.

De plus, lors d'un certain nombre de départs, des gens ont besoin de trois mois pour se libérer de leurs anciens employeurs – des fois c'est un mois, voire deux ou quatre. Donc, parfois, le poste reste vide. Statistiquement, on pourrait ne rien mettre. Cela péjorerait artificiellement le budget par rapport aux comptes, et c'est d'ailleurs ce que fait l'Etat. C'est une des raisons pour lesquelles ses comptes s'améliorent bien plus. Il y a des années, quand les temps étaient plus difficiles, la Municipalité n'a pas tenu à donner un faux signal, c'est-à-dire créer artificiellement une différence entre le budget et les comptes simplement en ne mentionnant pas cette économie statistique de 15 à 20 millions, en l'occurrence ; c'est la raison pour laquelle on l'a introduit. Pour l'année passée, on est très proche de 20 millions réels, mais on avait mis 17 millions au budget. Vous ne pouvez pas le savoir, parce que c'est ventilé dans l'ensemble des services. Pour les comptes, c'est une économie statistique inscrite au budget.

1202 Cellule ARC

1203 Plan de mobilité

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

1401 Service de la culture

1500 Service d'organisation et d'informatique

1600 Conseil juridique

1601 Commission de police

1602 Assurances de choses et patrimoine

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – Au vote, la COFIN a accepté les comptes à l'unanimité. Nous vous proposons d'en faire de même.

Les comptes d'Administration générale et culture sont adoptés à l'unanimité.

- 2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**
- 2000 Administration, comptabilité et intégration**
- 2001 Taxis**
- 2101 Service des sports**
- 2200 Commerce, manifestations, séjour**
- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2300 Service du contrôle des habitants**
- 2500 Secours et incendie**
- 2501 Protection civile**
- 2502 Groupe sanitaire**
- 2503 Pompes funèbres officielles**
- 2703 Service des assurances sociales**

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J’ai une question sur le poste 2703.366. J’aimerais savoir pourquoi il y a une baisse significative du nombre de bénéficiaires de l’aide individuelle au logement.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Cela s’explique simplement par la création des PC familles. La plupart des gens qui bénéficiaient de cette aide sont maintenant au bénéfice des mêmes montants au travers des PC familles.

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – Les membres de la COFIN ont accepté les comptes de cette direction à l’unanimité. Nous vous proposons d’en faire de même.

Les comptes de Sports, intégration et protection de la population sont adoptés à l’unanimité.

- 3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**
- 3000 Secrétariat général**
- 3101 Corps de police**
- 3306 Service du logement et des gérances**
- 3700 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne**

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – Les membres de la COFIN ont accepté ces comptes à l’unanimité. Nous vous proposons d’en faire de même.

Les comptes de Logement et sécurité publique sont adoptés à l’unanimité.

- 4. TRAVAUX**
- 4100 Service de la coordination et du cadastre**
- 4201 Service des routes et de la mobilité**
- 4300 Service de l’urbanisme**
- 4400 Service d’architecture**
- 4600 Administration et études**
- 4601 Ramassage et tri des déchets**
- 4602 Unité de gestion du réseau (UGR)**

- 4603** **Traitement des eaux usées**
- 4604** **Incinération des déchets**
- 4605** **Gestion des déchets urbains**
- 4700** **Eauservice Lausanne**

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – Les membres de la COFIN ont accepté ces comptes à l’unanimité. Nous vous proposons d’en faire de même.

Les comptes de Travaux sont adoptés à l’unanimité.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

- 5110** **Administration du service**
- 5111** **Unités Support**
- 5112** **Unités prestations**
- 5113** **Subventions et aides individuelles**
- 5210** **Administration du service**
- 5211** **Inspection du travail Lausanne**
- 5212** **Office régional de placement**
- 5213** **Unité spécialisée ORP-CSR**
- 5214** **Emplois temporaires subventionnés**
- 5400** **Service de santé des écoles**
- 5410** **Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**
- 5500** **Service dentaire**
- 5610** **Administration du service et institutions subventionnées**
- 5612** **Accueil vacances**
- 5613** **Institutions d’éducation**
- 5614** **Cultes et temples**
- 5800** **Ecoles primaires et secondaires**
- 5900** **Lieux d’accueil de jour municipaux**
- 5901** **Institutions subventionnées**

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – Les membres de la COFIN ont accepté ces comptes à l’unanimité. Nous vous proposons d’en faire de même.

Les comptes d’Enfance, jeunesse et cohésion sociale sont adoptés à l’unanimité.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

- 6010** **Secrétariat général FIPAV**
- 6601** **Parcs et domaines**
- 6602** **Bureau d’intégration canine**
- 6700** **Service achat et logistique Ville**
- 6800** **Service de la révision**
- 6900** **Service financier**

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur, président de la Commission permanente des finances : – Les membres de la COFIN ont accepté ces comptes à l'unanimité. Nous vous proposons d'en faire de même.

Les comptes de Finances et patrimoine vert sont adoptés à l'unanimité.

- 7. **SERVICES INDUSTRIELS**
- 70 **Secrétariat général**
- 71 **Finances, administration et développement**
- 74 **Gaz et chauffage à distance**
- 76 **Electricité**
- 77 **Multimédia**
- 78 **Service commercial**

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – Les membres de la COFIN ont accepté ces comptes à l'unanimité. Nous vous proposons d'en faire de même.

Les comtes des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

M. Georges-André Clerc (UDC), président rapporteur, Commission permanente des finances : – La COFIN a accepté les comptes à l'unanimité, et elle vous recommande d'en faire de même.

Les comptes de l'exercice 2014 sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/25 de la Municipalité, du 9 avril 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2014 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2015/25, du 9 avril 2015.

Elections – Résultats

Election du président du Conseil communal pour l'année 2015-2016

Bulletins délivrés : 74. Bulletins rentrés : 74. Bulletins blancs : 2. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 74. Majorité absolue : 38.

Est élu : M. Yvan Salzman par 72 voix.

Applaudissements.

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2015-2016

Bulletins délivrés : 74. Bulletins rentrés : 73. Bulletins blancs : 19. Bulletins nuls : 1.
Bulletins valables : 72. Majorité absolue : 37.

Le président : – M. Philippe Ducommun a recueilli 36 voix. Il lui manque une voix pour être élu. Nous aurons donc un deuxième tour à la majorité relative.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election du 2^e vice-président du Conseil communal pour l'année 2015-2016

Bulletins délivrés : 73. Bulletins rentrés : 73. Bulletins blancs : 5. Bulletins nuls : 1.
Bulletins valables : 72. Majorité absolue : 37.

Est élue : M^{me} Marlène Voutat par 65 voix.

Applaudissements.

Election de deux scrutateurs pour l'année 2015-2016

Bulletins délivrés : 74. Bulletins rentrés : 74. Bulletins blancs : 2. Bulletins nuls : 2.
Bulletins valables : 72. Majorité absolue : 37.

Sont élus : M. André Gebhardt par 65 voix et M. Henri Klunge par 62 voix.

Applaudissements

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2015-2016

Bulletins délivrés : 80. Bulletins rentrés : 80. Bulletins blancs : 11. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 80. Majorité absolue : 41.

Sont élus : M^{me} Nicole Graber par 65 voix et M. Jacques-Etienne Rastorfer par 55 voix.

Applaudissements.

Crédits supplémentaires pour 2015 (1^{re} série)

Préavis N° 2015/34 du 7 mai 2015

Finances et patrimoine vert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

| | | <i>Revenus de fonctionnement</i> |
|---|-----------|--------------------------------------|
| | CHF | CHF |
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires | 578'000.- | -490'000.- |
| <i>(détail en page 2 du préavis)</i> | | |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires | 57'000.- | 0.- |
| <i>(détail en page 12 du préavis)</i> | | |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires | 0.- | 0.- |
| <i>(détail en page 13 du préavis)</i> | | |

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

| | DIRECTIONS | | | | | | | TOTAL PAR NATURE |
|--|---------------------------------------|--|----------------------------------|----------|--|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| | Administration générale et culture | Sports, intégration et protection de la population | Logement et sécurité publique | Travaux | Enfance, jeunesse et cohésion sociale | Finances et patrimoine vert | Services industriels | |
| 301 Traitements | | | | | 25'900 | | | 25'900 |
| 303 Cotisations aux assurances sociales | | | | | 3'200 | | | 3'200 |
| 304 Cotisations à la caisse de pensions | | | | | 7'900 | | | 7'900 |
| 305 Assurance-accidents | | | | | -100 | | | -100 |
| 310 Imprimés et fournitures de bureau | | | | | 12'300 | | | 12'300 |
| 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | | | | | 40'000 | 40'000 |
| 312 Eau, énergie et chauffage | | | | | | | -781'000 | -781'000 |
| 314 Entretien des biens immobiliers | | 82'000 | | | 71'800 | | | 153'800 |
| 315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations | | | | | | | 90'000 | 90'000 |
| 318 Autres prestations de tiers | | 31'000 | | | -15'000 | | 20'000 | 36'000 |
| 319 Impôts, taxes et frais divers | | | | | | | 990'000 | 990'000 |
| Total des charges | 0 | 113'000 | 0 | 0 | 106'000 | 0 | 359'000 | 578'000 |
| 424 Plus-values, produits exceptionnels | | | -7'000 | | | | | -7'000 |
| 434 Redevances et prestations facturées | | | | | | | -1'305'000 | -1'305'000 |
| 435 Ventes | | | | | | | 1'305'000 | 1'305'000 |
| 436 Dédommagements de tiers | | | | | 100 | | | 100 |
| 439 Autres recettes | | | | | -104'100 | | | -104'100 |
| 451 Participation du Canton aux charges | | | | | -20'000 | | | -20'000 |
| 461 Subventions du Canton | | | | | | | -90'000 | -90'000 |
| 480 Prélèvements sur les réserves | | | | | | | -269'000 | -269'000 |
| Total des revenus | 0 | 0 | -7'000 | 0 | -124'000 | 0 | -359'000 | -490'000 |
| TOTAL PAR DIRECTION | 0 | 113'000 | -7'000 | 0 | -18'000 | 0 | 0 | 88'000 |
| Page du préavis | page 3 | page 3 | page 6 | page 6 | page 7 | page 9 | page 10 | |

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Aucune demande.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICES | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|--|------------------------|
| | | 2101 Service des sports | 2200 Commerce, manifestations, séjour | TOTAL PAR NATURE |
| NATURE | 314 Entretien des biens immobiliers | 82'000 | | 82'000 |
| | 318 Autres prestations de tiers | 6'000 | 25'000 | 31'000 |
| | Total des charges | 88'000 | 25'000 | 113'000 |
| TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION | | 88'000 | 25'000 | 113'000 |
| Page du préavis | | page 3 | page 5 | |

2101 Service des sports

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|---------------------------------|--------|-------------|---------------|----------|
| 2101.314 | Entretien des biens immobiliers | CHF | 1'194'400.- | CHF | 12'000.- |
| 2101.318 | Autres prestations de tiers | CHF | 292'000.- | CHF | 6'000.- |

Transfert de 0.195 ept de maître-sse nageur/euse du SEP+S au Service des sports et transformation de ce poste en prestations inscrites à son budget de fonctionnement

Pour l'apprentissage de la natation, les élèves lausannois occupent des bassins gérés tantôt par le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) - Bergières et Grand-Vennes - tantôt par le Service des sports - Mon-Repos et Vallée de la Jeunesse -.

Dans le cadre de l'entretien de la piscine de la Vallée de la Jeunesse, en 2009, le SEP+S a transféré 0.25 ept du poste d'une collaboratrice au Service des sports, afin d'assurer le nettoyage de la piscine utilisée en partie par les élèves. En sus de ce transfert, le SEP+S mettait à disposition de la piscine 0.25 ept de nettoyage et de contrôle de la qualité de l'eau, par l'engagement d'une maîtresse-nageuse et d'une auxiliaire.

Cette maîtresse-nageuse ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 octobre 2014, une réévaluation du volume de travail a été opérée à l'aune de l'expérience acquise en matière d'entretien des piscines et en prenant en compte le fait que les élèves l'occupent un tiers du temps d'ouverture. A l'issue de cette évaluation, le SEP+S a convenu de transférer 0.195 ept au Service des sports.

Les nettoyages de la piscine et les contrôles des installations techniques (contrôle de la qualité de l'eau selon les dispositions légales en vigueur) effectués quotidiennement ne pouvaient être interrompus par le départ de cette maîtresse-nageuse. C'est pourquoi, le

Service des sports a confié ces tâches, dès le 1^{er} novembre 2014, à deux entreprises spécialisées, auxquelles il a également confié le soin de procéder à la vidange semestrielle et au nettoyage complet du bassin. Le Service des sports a proposé de pérenniser cette façon de faire en transformant le 0.195 ept, transféré du SEP+S, en un montant annuel de CHF 12'000.- inscrit à son budget de fonctionnement sous la rubrique budgétaire 2101.314 « Travaux de nettoyages » et de CHF 6'000.- par an sous la rubrique 2101.318 « Autres prestations » pour le contrôle des installations techniques.

Le 4 décembre 2014, la Municipalité a adopté les modifications ci-dessus. Dites modifications n'ayant bien entendu pas pu être intégrées au budget 2015, l'octroi d'un crédit supplémentaire entièrement compensé s'avère dès lors nécessaire afin de couvrir ces nouvelles dépenses.

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|---------|---------------------------------|--------|-------------|---------------|----------|
| 2101.34 | Entretien des biens immobiliers | CHF | 1'194'400.- | CHF | 70'000.- |

Modernisation de l'ascenseur du restaurant de la piscine de Bellerive

Ces dernières années, de nouvelles normes et lois sont entrées en vigueur sur les plans européen, national et cantonal. Ces nouveautés touchent principalement l'amélioration du niveau de sécurité des ascenseurs existants et sont connues sous la dénomination SNEL (Safety Norm for Existing Lifts).

Au restaurant de la piscine de Bellerive, l'ascenseur, d'une charge utile de 500 kg, fonctionne actuellement selon un système basé sur un arbre de poulie de traction à trois paliers monté d'origine en 1963.

Dans le cadre d'un contrat d'entretien, l'entreprise Schindler assure la maintenance de cette installation technique. De plus, cette entreprise spécialisée est également tenue de proposer des mesures appropriées pour pallier aux risques éventuels qui pourraient se présenter au fil des ans.

Lors du dernier contrôle périodique de l'ascenseur par cette entreprise spécialisée en 2014, cette dernière a rendu un rapport nous mettant en garde contre le risque d'une rupture de l'arbre à poulie de traction qui est évalué comme élevé et qui, dès lors, impose des mesures. Selon cette entreprise, cette situation pourrait générer des incidents ou des accidents dont les conséquences pour les utilisateurs peuvent se traduire par des dommages corporels graves. Elle mettait également en garde le service sur les conséquences des éventuelles actions juridiques émanant de personnes accidentées.

C'est pourquoi, le Service des sports, à titre de mesure de précaution, souhaite réaliser avant la saison d'exploitation estivale prévue en mai prochain la modernisation de cet ascenseur afin de permettre la mise en application de la norme SNEL et de remplir les exigences actuelles et usuelles de sécurité sur les ascenseurs. Le coût des travaux s'élève à CHF 70'000.-.

La Municipalité estime que le principe de précaution s'applique dans ce cas et propose, en conséquence, que cette dépense soit couverte par l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 70'000.- sans compensation.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|-----------------------------|--------|---------|---------------|----------|
| 2200.318 | Autres prestations de tiers | CHF | 7'000.- | CHF | 25'000.- |

Honoraires d'avocat et dépens

Dans le cadre des mesures visant à la pacification de la vie nocturne, la Municipalité s'est vu opposer dix recours contre les décisions rendues relatives à l'introduction d'un concept de sécurité obligatoire pour les établissements de nuit. La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a fait de celui déposé par l'établissement « Le Buzz », une affaire « pilote ». Son arrêt a été rendu le 4 novembre 2014 et a donné partiellement tort à la Municipalité, notamment sur la question de la base légale permettant de prévoir une fouille sur une base volontaire de la clientèle et la saisie des objets dangereux. La Municipalité a déposé un recours au Tribunal fédéral contre cette décision puis l'a retiré, compte tenu des modifications apportées à la Loi sur les auberges et les débits de boissons adoptée par le Grand Conseil le 15 janvier 2015 réglant ainsi cette problématique.

En regard du retrait de ce recours, la CDAP va avoir à juger les neuf autres affaires encore en suspens à la lumière des considérants de l'arrêt du 4 novembre 2014. Dès lors, il faut s'attendre à ce que des frais et dépens soient mis à la charge de la Commune dans le cadre de ces affaires.

En 2015 va également être traitée l'affaire en cours concernant l'exploitation d'un magasin de la place Chauderon, affaire pour laquelle il a été fait appel à un avocat de la place.

En outre, l'introduction des modifications de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) ont impliqué de demander un avis de droit.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICE | |
|-----------------|--|-----------------|---------------|
| | | 3101 | TOTAL |
| | | Corps de police | PAR |
| | | | NATURE |
| NATURE | 424 Plus-values, produits exceptionnels | -7'000 | -7'000 |
| | Total des revenus | -7'000 | -7'000 |
| | TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE | -7'000 | -7'000 |
| Page du préavis | | page 6 | |

3101 Corps de police

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|--------------|---------------|
| 3101.424 | Plus-values, produits exceptionnels | CHF -6'000.- | CHF -7'000.- |

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 3101 « Corps de police », demande « Remplacement de deux véhicules défectueux au Corps de police ».

4. TRAVAUX

Aucune demande.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICES | | TOTAL PAR NATURE | |
|---------------|-----------------|--|--|------------------------|-----------------|
| | | 5610 Administration du service et institutions subventionnées | 5800 Ecoles primaires et secondaires | | |
| NATURE | 301 | Traitements | 59'000 | -33'100 | 25'900 |
| | 303 | Cotisations aux assurances sociales | 6'000 | -2'800 | 3'200 |
| | 304 | Cotisations à la caisse de pensions | 10'000 | -2'100 | 7'900 |
| | 305 | Assurance-accidents | | -100 | -100 |
| | 310 | Imprimés et fournitures de bureau | 12'300 | | 12'300 |
| | 314 | Entretien des biens immobiliers | | 71'800 | 71'800 |
| | 318 | Autres prestations de tiers | -15'000 | | -15'000 |
| | | Total des charges | 72'300 | 33'700 | 106'000 |
| | 436 | Dédommagements de tiers | | 100 | 100 |
| | 439 | Autres recettes | -32'300 | -71'800 | -104'100 |
| | 451 | Participation du Canton aux charges | -20'000 | | -20'000 |
| | | Total des revenus | -52'300 | -71'700 | -124'000 |
| | | TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE | 20'000 | -38'000 | -18'000 |
| | Page du préavis | page 7 | page 8 | | |

561 Service de la jeunesse et des loisirs**5610 Administration du service et institutions subventionnées**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|-----------------|----------------------|
| 5610.301 | Traitements | CHF 4'026'100.- | CHF 59'000.- |
| 5610.303 | Cotisations aux assurances sociales | CHF 346'400.- | CHF 6'000.- |
| 5610.304 | Cotisations à la caisse de pensions | CHF 524'200.- | CHF 10'000.- |
| 5610.318 | <i>Autres prestations de tiers</i> | CHF 844'800.- | CHF -15'000.- |
| 5610.439 | <i>Autres recettes</i> | CHF -28'500.- | CHF -20'000.- |
| 5610.451 | <i>Participation du Canton aux charges</i> | CHF 0.- | CHF -20'000.- |

Mise en œuvre du projet « Paysages éducatifs dans le quartier de Grand-Vennes » augmentation de la masse salariale

La Fondation Jacobs conduit en Suisse un programme d'encouragement intitulé « Paysages éducatifs en Suisse ». Le concept à la base de ce programme est de promouvoir des projets locaux, à niveau communal ou régional, aptes à développer une qualité éducative globale. Cela, notamment, dans les zones avec une proportion importante de familles défavorisées. Il s'agit, concrètement, de construire des larges réseaux participatifs avec l'ensemble des acteurs, formels ou informels, intervenant dans l'éducation des jeunes. L'objectif visé est une meilleure intégration scolaire, sociale et, par la suite, professionnelle des enfants et adolescents à travers le développement de l'ensemble de leurs compétences.

A cette fin, la Fondation Jacobs a sélectionné quinze projets dans l'ensemble de la Suisse, qu'elle soutiendra financièrement et auxquels elle prête un accompagnement de conseil. Les projets ont une durée de quatre ans et les fonds octroyés par la Fondation représentent CHF 20'000.- par année, soit globalement CHF 80'000.-.

Le projet lausannois

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) et le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) ont collaboré à l'élaboration d'un projet dans ce cadre. Le projet, intitulé « Paysage éducatif dans le quartier de Grand-Vennes », a été sélectionné et sera soutenu par la Fondation Jacobs, à partir du 1^{er} janvier 2015. Le projet lausannois est en outre soutenu au niveau cantonal par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) qui s'est engagé à participer financièrement, à hauteur de CHF 20'000.- par année, sur les quatre ans de durée prévue du projet.

Voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires ».

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------------|---------------|----------------------|
| 5610.310 | Imprimés et fournitures de bureau | CHF 45'000.- | CHF 12'300.- |
| 5610.439 | <i>Autres recettes</i> | CHF -28'500.- | CHF -12'300.- |

Imprimés pour la campagne de prévention alcool

Dans le cadre de la manifestation nationale « Je parle d'alcool » menée par la Confédération, le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) et le Service de santé et prévention (SSPr) coordonnent en 2015 une campagne à Lausanne traitant des risques liés à la consommation d'alcool auprès des 13 à 25 ans. Durant cette semaine, des actions de

prévention auprès des jeunes, des parents et des professionnels de l'éducation seront mises en œuvre avec l'appui d'un groupe de pilotage formé d'expert-e-s des questions de prévention alcool à Lausanne et dans le Canton.

Crédit supplémentaire pour création et impression des différents supports de communication de la Semaine alcool (30 avril au 10 mai). De nombreux supports de communication sont prévus pour cette manifestation (flyers, affiches, autocollants, affichettes, etc). Cette dépense, soit CHF 12'300.-, sera entièrement compensée par une recette reçue sur le compte 439. Recette versée par Lausanne Région (CHF 10'000.-) et par le groupement romand d'études des addictions (CHF 3'500.-) qui soutiennent la semaine de prévention alcool organisée par la Ville de Lausanne.

5800 **Ecoles primaires et secondaires**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|------------------|----------------------|
| 5800.301 | Traitements | CHF 17'993'700.- | CHF -18'500.- |
| 5800.303 | Cotisations aux assurances sociales | CHF 1'553'100.- | CHF -1'500.- |

Voir détail sous la rubrique 5610 « Administration du service et institutions subventionnées », demande « Mise en oeuvre du projet « Paysages éducatifs dans le quartier de Grand-Vennes » augmentation de la masse salariale ».

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|------------------|----------------------|
| 5800.301 | Traitements | CHF 17'993'700.- | CHF -14'600.- |
| 5800.303 | Cotisations aux assurances sociales | CHF 1'553'100.- | CHF -1'300.- |
| 5800.304 | Cotisations à la caisse de pensions | CHF 1'867'000.- | CHF -2'100.- |
| 5800.305 | Assurance-accidents | CHF 158'300.- | CHF -100.- |
| 5800.436 | Dédommagements de tiers | CHF -189'500.- | CHF 100.- |

Voir détail sous la rubrique 2101 « Service des sports », demande « Transfert de 0.195 eqt de maître-sse nageur/euse du SEP+S au Service des sports et transformation de ce poste en prestations inscrites à son budget de fonctionnement ».

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|-----------------|----------------------|
| 5800.314 | Entretien des biens immobiliers | CHF 3'182'000.- | CHF 71'800.- |
| 5800.439 | Autres recettes | CHF -137'500.- | CHF -71'800.- |

Travaux d'assainissement de la ferme des Cases

Le Fonds pour le développement durable a octroyé, le 13 août 2014, une enveloppe de CHF 90'000.- pour ces travaux d'assainissement.

En 2014, des dépenses ont été faites pour un montant de CHF 18'173.15. En effet, les travaux prévus dans la période comptable 2014 n'ont pas été possibles suite à l'attente de l'octroi du permis de construire qui ne sera délivré qu'en 2015. De ce fait, l'ensemble des travaux prévus pourront être achevés avec le solde du montant, soit CHF 71'800.-.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Aucune demande.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICES | | | | TOTAL PAR NATURE | |
|--------|-----------------|---|--------------------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|
| | | 70 Secrétariat général | 74 Gaz et chauffage à distance | 76 Electricité | 78 Service commercial | | |
| NATURE | 311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | 40'000 | | 40'000 |
| | 312 | Eau, énergie et chauffage | | | -781'000 | | -781'000 |
| | 315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | | | 90'000 | | 90'000 |
| | 318 | Autres prestations de tiers | | | 20'000 | | 20'000 |
| | 319 | Impôts, taxes et frais divers | 781'000 | | | 209'000 | 990'000 |
| | | Total des charges | 781'000 | 0 | -631'000 | 209'000 | 359'000 |
| | 434 | Redevances et prestations facturées | -1'305'000 | | | | -1'305'000 |
| | 435 | Ventes | | | 1'305'000 | | 1'305'000 |
| | 461 | Subventions du Canton | | | -90'000 | | -90'000 |
| | 480 | Prélèvements sur les réserves | | -209'000 | -60'000 | | -269'000 |
| | | Total des revenus | -1'305'000 | -209'000 | 1'155'000 | 0 | -359'000 |
| | | TOTAL SERVICES INDUSTRIELS | -524'000 | -209'000 | 524'000 | 209'000 | 0 |
| | Page du préavis | page 10 | page 11 | page 11 | page 12 | | |

70 Secrétariat général

| | | Budget | Crédit suppl. |
|--------|--|---------------|------------------|
| 70.319 | Impôts, taxes et frais divers | CHF 192'900.- | CHF 781'000.- |
| 70.434 | <i>Redevances et prestations facturées</i> | CHF 0.- | CHF -1'305'000.- |

Transfert de l'activité des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL)

La participation des Services industriels auprès de la société productrice d'électricité, précitée, lui permet de bénéficier de revenus financiers réguliers issus de la gestion fictive de l'ouvrage, ceci dans une proportion égale à sa participation. En contrepartie, une part aux charges d'exploitation de l'ouvrage lui est demandée, ceci dans la même proportion.

Au niveau comptable, ces éléments ont, jusqu'à ce jour, été intégrés dans l'activité d'approvisionnement des SiL au Service de l'électricité.

Dans le cadre de la procédure, en cours de vérification, des coûts et tarifs de l'électricité (années 2008, 2009 et 2010), l'Elcom estime que ces mouvements financiers ne sont pas directement liés à la fourniture d'énergie aux consommateurs finaux et qu'ils doivent être comptabilisés en dehors de ce périmètre.

Les SiL proposent donc de changer l'affectation de ces charges et revenus par leur transfert du Service de l'électricité au Secrétariat général, service qui gère déjà d'autres participations.

Voir aussi sous 76 « Service de l'électricité ».

74 Gaz et chauffage à distance

| | | Budget | Crédit suppl. |
|--------|--------------------------------------|------------------|----------------------|
| 74.480 | <i>Prélèvements sur les réserves</i> | CHF -5'975'900.- | CHF -209'000.- |

Voir détail sous la rubrique 78 « Service commercial ».

76 Electricité

| | | Budget | Crédit suppl. |
|--------|----------------------------------|--------------------|----------------------|
| 76.312 | <i>Eau, énergie et chauffage</i> | CHF 86'758'200.- | CHF -781'000.- |
| 76.435 | Ventes | CHF -122'579'500.- | CHF 1'305'000.- |

Voir détail sous la rubrique 70 « Secrétariat général », demande « Transfert de l'activité des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) ».

| | | Budget | Crédit suppl. |
|--------|---|-------------------|----------------------|
| 76.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | CHF 2'297'800.- | CHF 40'000.- |
| 76.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | CHF 2'825'000.- | CHF 90'000.- |
| 76.318 | Autres prestations de tiers | CHF 5'546'800.- | CHF 20'000.- |
| 76.461 | <i>Subventions du Canton</i> | CHF 0.- | CHF -90'000.- |
| 76.480 | <i>Prélèvements sur les réserves</i> | CHF -12'825'400.- | CHF -60'000.- |

Prise d'eau du barrage de Lavey – Finalisation de la mise en place de protections contre les chutes de pierresPréambule

Après l'engagement adopté le 7 novembre 2013 par la Municipalité de mettre en place des protections contre les chutes de pierres, en aplomb de la prise d'eau du barrage de Lavey, et

à entretenir ces mesures dans l'avenir, le Conseil d'Etat valaisan a notifié le 18 juin 2014 sa décision de subventionner les travaux y relatifs jusqu'à hauteur de 60.8%.

Un crédit supplémentaire a été demandé, et accordé, pour l'entier des travaux. Ceux-ci ont débuté en automne 2014 et n'ont pas été entièrement réalisés.

Par conséquent, un nouveau crédit supplémentaire est nécessaire pour financer la fin des travaux.

Description des travaux à terminer en 2015

La protection de la prise en exploitation, permettant d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, sera constituée de 4 rangées de filets pare-pierres homologués Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) et de treillis. La pose des ancrages pour 4 filets et le montage de 2 filets ont été réalisés jusqu'à fin 2014.

Les opérations suivantes permettront de terminer la mise en place des protections :

- finalisation du montage des filets et validation de l'exécution par le fournisseur ;
- forage et pose de clous de sécurisation sur certains rochers ;
- purge du versant ;
- direction et suivi de projet.

Ces dépenses seront compensées par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « production d'électricité – Lavey » ainsi que par la subvention du canton du Valais.

78 Service commercial

| | | Budget | Crédit suppl. |
|--------|-------------------------------|--------------------|-------------------------|
| 78.319 | Impôts, taxes et frais divers | CHF 1'234'200.- | CHF 209'000.- |

Campagne de promotion du gaz 2015 – financement des primes par les ventes de gaz

SiLCOM poursuit sa campagne de promotion du gaz initiée en 2013 en distribuant des primes lors de raccordements et rénovations des installations au gaz, afin de densifier le réseau et d'augmenter les bénéficiaires. Lors de l'élaboration des tarifs du gaz, il avait été établi qu'une part importante des coûts de promotion est imputable au timbre du gaz (Rétribution pour l'Utilisation du Réseau, RUR). Ils sont donc financés in fine par les clients, lors de la facturation de leur consommation au Service du gaz et chauffage à distance. Cependant le budget disponible de SiLCOM est insuffisant pour toutes les demandes.

Les SiL demandent donc d'augmenter le budget 2015 du compte 78.319 de CHF 209'000.- compensé par un prélèvement sur le fonds de différence de couverture du gaz au compte 74.480. La demande est neutre pour le budget de la Commune.

Voir aussi sous 74 « Gaz et chauffage à distance ».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE****3101 Corps de police**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|-------------|---------------------------------|---------------|--------------------|
| 3101.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | CHF 769'600.- | CHF 7'000.- |

Remplacement de deux véhicules défectueux au corps de police

Le Corps de police a acquis en 2010 trois véhicules de marque VW Touran. Ces voitures de police, fonctionnant au gaz, ont subi de très nombreuses pannes, et ne sont pas adaptées à la fonction de véhicule d'urgence. En moyenne, ces trois objets ont généré des coûts évalués à CHF 50'000.- par véhicule en trois ans (2011 à 2014). Ces coûts ont été couverts par la garantie, laquelle est maintenant échu.

Au vu des coûts de maintenance très importants qui s'annoncent, le Corps de police souhaite procéder au remplacement des deux véhicules prévus respectivement aux AA 2015 et 2016. Le Service achat et logistique Ville (SALV) soutient cette démarche, dans une optique d'efficacité économique et opérationnelle. Ce dernier a entrepris une négociation avec le fournisseur des trois VW Touran afin d'obtenir des conditions avantageuses pour la reprise des véhicules défectueux et leur remplacement par les mêmes véhicules choisis par le biais du marché public 2014, soit deux SKODA Octavia.

Le prix de revient des deux véhicules, y compris la fourniture et la pose des attributs prioritaires est évalué à CHF 77'000.- et leur reprise à CHF 7'000.-. Le budget des AA 2015 pour le véhicule initialement proposé est de CHF 70'500.-.

L'impact financier net de l'achat de deux véhicules neufs aux conditions actuelles en comparaison au montant inscrit aux AA 2015 est donc neutre, avec l'avantage d'éviter d'importants coûts de réparation ainsi que des jours d'immobilisation préjudiciables aux missions d'urgence. Il est toutefois nécessaire d'augmenter le budget 2015 des AA à hauteur du prix de revient des deux véhicules ; l'opération étant compensée par le prix de reprise offert pour les deux véhicules remplacés.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, 3101 « Corps de police ».

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**660 Service des parcs et domaines**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|---------------------------------|-----------------|---------------------|
| 660.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | CHF 1'406'500.- | CHF 50'000.- |

Remplacement d'une unité de pressage au domaine de Rochefort

Le domaine de Rochefort dispose, depuis plus de trente ans, d'une unité de pressage à membrane.

Lors des dernières pressées des vendanges 2014, ce pressoir a dû être arrêté pour des raisons électromécaniques. Après une analyse de ces problèmes techniques, il en ressort un coût de remise en état de cette installation s'élevant à environ CHF 25'000.-, soit 50% de la valeur à neuf.

De plus, cette marque d'unité de pressage n'existant plus dans le commerce, la réparation par le remplacement de la turbine et des platines électroniques du tableau de commande est sans garantie.

Au vu de ce qui précède, l'acquisition d'une nouvelle unité permettra de garantir le travail des vendanges 2015.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Aucune demande.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/34 de la Municipalité, du 7 mai 2015;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

| | CHF | <i>Revenus de fonctionnement</i> CHF |
|---|-----------|---|
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires | 578'000.- | -490'000.- |
| <i>(détail en page 2 du préavis)</i> | | |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires | 57'000.- | 0.- |
| <i>(détail en page 12 du préavis)</i> | | |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires | 0.- | 0.- |
| <i>(détail en page 13 du préavis)</i> | | |

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur pour la Commission permanente des finances

1. Généralités

La Commission permanente des finances (COFIN) a traité, sous la présidence de Monsieur George-André Clerc, la première série des 11 demandes de crédits supplémentaires figurant dans le préavis mentionné en titre pour un montant total de 578'800.- de dépenses compensées par un montant de 490'000.- de revenus de fonctionnement.

Elle préavise sur les demandes supérieures à Frs 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures ressortant des compétences de la Municipalité.

La répartition entre budget de fonctionnement, autorisation d'achats et crédits d'investissement du patrimoine administratif s'est fait de la manière suivante :

| | | <i>Revenus de fonctionnement</i> |
|---|-----------|--------------------------------------|
| | fr. | fr. |
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires | 578'000.- | -490'000.- |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires | 57'000.- | 0.- |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires | 0.- | 0.- |

Répartition des demandes de crédits supplémentaires par direction

| | Budget de fonctionnement | Dont compétence déléguée | Autorisation d'achats | Dont compétence déléguée | Total |
|-------|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------|
| AGC | | | | | |
| SIP | 3 | 2 | | | 3 |
| LSP | | | 1 | 1 | 1 |
| TRX | | | | | |
| EJCS | 3 | 1 | | | 3 |
| FIPAV | | | 1 | 1 | 1 |
| SIL | 3 | | | | 3 |
| | 9 | 3 | 2 | 2 | 11 |

Il y a une diminution des demandes de 73 % par rapport à la 1^{er} série CS de 2014 (41 demandes).

Le nombre de demandes de CS en 2015 représente le 27% par rapport aux demandes de 2014 (11 sur 41).

Répartition des montants des crédits supplémentaires par direction

| | Budget de fonctionnement | Dont compétence déléguée | Recette | Autorisation d'achats | Dont compétence déléguée | Recette | Crédits d'investissements | Total net |
|-------|--------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|--------------------------|---------|---------------------------|----------------|
| AGC | | | | | | | | |
| SIP | 113'000 | 43'000 | | | | | | 113'000 |
| LSP | | | 7'000 | 7'000 | 7'000 | | | |
| TRX | | | | | | | | |
| EJCS | 106'000 | 12'300 | 124'000 | | | | | -18'000 |
| FIPAV | | | | 50'000 | 50'000 | | | 50'000 |
| SIL | 359'000 | | 359'000 | | | | | |
| | 578'000 | 55'300 | 490'000 | 57'000 | 57'000 | | | 145'000 |

Les montants sont nets.

Le montant global des CS 1^{re} série de 2015 a diminué de 83 % par rapport à celui de 2014 (3'598'800.-).

2. Crédits supplémentaires

Sur les 11 crédits supplémentaires 4 ont été des compétences déléguées (36%).

Tous les crédits supplémentaires ont été acceptés.

3. Autorisations d'achats

Pas de commentaire.

4. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Il n'y a pas eu de crédits d'investissements du patrimoine administratif.

5. Remarque de la Commission des finances

Pas de commentaire.

6. Conclusions

La Commission des finances remercie la directrice du FIPAV Madame Florence Germond Municipale pour ses explications ainsi que Madame Elisabeth Huber, Monsieur François Vaney et Monsieur Emmanuel Bourquin pour leurs aides.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur, Commission permanente des finances : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

2. SPORT, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2101 Service des sports

| | |
|-------------|---|
| 2200 | Commerce, manifestations, séjour |
| 3. | LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE |
| 3101 | Corps de police |
| 4. | TRAVAUX |
| 5. | ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE |
| 5610 | Administration du service et institutions subventionnées |
| 5800 | Ecoles primaires et secondaires |
| 6. | FINANCES ET PATRIMOINE VERT |
| 7. | SERVICES INDUSTRIELS |
| 70 | Secrétariat général |
| 74 | Gaz et chauffage à distance |
| 76 | Electricité |
| 78 | Service commercial |
| B. | AUTORISATIONS D'ACHATS |
| 3. | LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE |
| 3101 | Corps de police |
| 6. | FINANCES ET PATRIMOINE VERT |
| 660 | Service des parcs et domaines |
| C. | CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF |

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur, Commission permanente des finances : – La Commission des finances a accepté les conclusions du rapport à l'unanimité et elle recommande au Conseil de faire de même.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/34 de la Municipalité, du 7 mai 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

| | | <i>Revenus de fonctionnement</i> |
|------------------------------------|-----------|--------------------------------------|
| A. Budget de fonctionnement | Fr. | Fr. |
| Total des crédits supplémentaires | 578'000.– | –490'000.– |

B. Autorisations d'achats

| | | |
|-----------------------------------|----------|-----|
| Total des crédits supplémentaires | 57'000.- | 0.- |
|-----------------------------------|----------|-----|

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

| | | |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Total des crédits complémentaires | 0.- | 0.- |
|-----------------------------------|-----|-----|

La séance est levée à 20 h 10.